JGA 2608 Courtelary 97e année Vendredi 28 août 2020 No 31

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9 h
Officiel: mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*

Journal d'annonces et d'information

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS DE SAINT-IMIER

Cap sur une nouvelle saison !

En dépit des incertitudes liées à la pandémie de coronavirus, le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier a présenté mardi un programme d'automne riche et varié, comme d'habitude, ou presque.

Quand tout tombe à l'eau

«L'année 2020 sera celle du bouleversement pour notre institution!» Lorsque l'animateur du CCL, Patrick Domon, annonçait cela en janvier de cette année, il était loin d'imaginer qu'un bouleversement planétaire provoquerait un tsunami sanitaire deux mois plus tard.

Pour le CCL, le bouleversement en question était celui que devait forcément provoquer le départ à la retraite de Martine Bourquin, l'une des chevilles ouvrières du CCL de longue date, la constitution d'une nouvelle équipe qui en découlerait et la mise en pratique de nouveaux concepts, orientés vers une plus grande proximité entre artistes et public, ainsi qu'une part plus importante accordée aux activités de médiation culturelle.

Ce qui s'est passé ensuite est, hélas, bien connu: dès la mi-mars, toutes les salles de spectacles du pays ont dû brusquement baisser leur rideau, sans savoir jusqu'à quand?

«Au CCL, nous n'avons pourtant pas manqué de travail en coulisses,» précise Patrick Domon. Il a d'abord fallu accueillir les nouvelles recrues, embarquées en mars et avril, pour un curieux exercice de navigation à vue. Séverine Perret a repris la barre des finances en tant que nouvelle comptable et elle a notamment dû gérer tous les dossiers de demandes de chômage des collaborateurs technique du CCL. La nouvelle animatrice Vérène Girod, qui gère désormais la programmation et l'accueil des spectacles en tandem avec Patrick Domon, a, elle, dû imaginer comment remettre du vent dans les voiles d'un vaisseau culturel fantôme, en rade au milieu de la mer du covid. Quant au dernier membre de l'équipage, le nouveau stagiaire Noa Ribaux, il a bien dû se demander ce qu'il était venu faire dans cette galère!

Une saison malgré tout, contre vents et marées

Dans une situation sanitaire qui reste parfaitement imprévisible, l'équipe du CCL a tout de même décidé de proposer à son public une saison d'automne tout à fait normale, qui proposera deux expositions, dix spectacles en salle, trois *Jeudrelives*, un projet de médiation culturelle initié par Cours de miracles, et même un événement à la Salle des Spectacles, les Transphoniques, en collaboration avec l'Ecole de musique du Jura bernois et l'association artGuël.

A noter que presque tous ces spectacles sont des rescapés de l'échouage de la saison de printemps, qui ont donc été reprogrammés.

Ouverture des feux le vendredi 11 septembre, à 19 heures, avec le vernissage de l'exposition *Origines*, créée par les deux artistes neuchâtelois Benjamin Jendly, alias Silas, et Jean-Marie Bidet.

Le premier spectacle vivant à découvrir au CCL, dans le cadre de la saison de danse contemporaine Evidanse, sera *Rebelle-toi, il pleut des cailloux!*, la nouvelle création de la chorégraphe Rébecca Spinetti, qu'elle avait commencé à esquisser lors d'une semaine de résidence à Saint-Imier à la fin de l'année dernière déjà.

Parmi les têtes d'affiche théâtrales de cette saison figure la comédienne Tiphanie Bovay-Klameth, souvent considérée comme la *Zouc vaudoise*, qui présentera son hilarant seule en scène *D'autres*, et le désormais directeur du Théâtre du Jura, Robert Sandoz, qui n'a pas oublié qu'il était d'abord comédien. Avec ses complices de scène Adrien Gygax et Yvette Théraulaz, il vous fera rire aux

La nouvelle équipe du CCL, de gauche à droite Vérène Girod, Patrick Domon, Noa Ribaux et Séverine Perret, a présenté son programme de septembre à décembre

larmes et chanter à tue-tête pendant son spectacle intitulé *Mon père est une chanson de variété.*

L'ensemble du copieux programme du CCL peut être consulté en ligne ou dans le livret imprimé qui vient de sortir de presse.

Ecueils financiers évités

«Pour l'instant, le navire est à flot, financièrement parlant» rassure Séverine Perret. Les salaires des employés ont pu être couverts par les indemnités de RHT, le canton a pu tenir ses promesses de subventionnement et les sponsors privés ont fait preuve de compréhension et de solidarité face à l'échouage de la saison de printemps.

«Par contre, nous avons déjà perçu quelques signes inquiétants pour 2021. Et puis, il est presque certain que nous devrons accueillir moins de spectateurs par spectacle cet automne, ce qui représentera forcément un manque à gagner,» pondère cependant la comptable.

Vers une saison masquée?

Quelles seront exactement les conditions d'accueil du public pour les événements prévus au CCL dès septembre?

«Pour l'instant, nous sommes encore dans le flou,» admet Patrcik Domon.

Dans la même barque que tous les acteurs culturels en Suisse, les responsables du CCL attendent donc de savoir quelles seront les consignes sanitaires exigées pour les salles de spectacles par les autorités fédérales et cantonales durant les semaines à venir.

Comme les efforts de traçage des infections risquent de durer encore, il sera plus que jamais très utile de réserver ses places pour être certains de pouvoir assister à un spectacle au CCL. Combien de places seront effectivement disponibles? Le port du masque sera-t-il recommandé, ou même obligatoire pour le public?

L'avenir nous le dira. Et peut-être que la fin de l'année apportera un nouveau bouleversement au CCL, positif cette fois-ci, sous forme d'un redémarrage de la vie culturelle, sans plus de virus, toutes voiles dehors!

| *tl*

SOMMAIRE

Trop, c'est trop!
A Sonceboz, les déprédations font réagir 5

Premier exécutif à sept membres
Les listes sont attendues à Corgémont 5

Ouverture de la Cabane à livres
Les jeunes du CAJ de Péry vous attendent 9

Mauvaise image du village
A Courtelary, on ne veut plus voir cela! 11

Des vergers sont recherchés
... pour les chantiers nature du Parc Chasseral 11

Ladies night passe à la trappe!
L'annulation est devenue inévitable 13

Un comité voit le jour
Pour l'initiative multinationales responsables 13

Saint-Imier durcit le ton
... pour endiguer les incivilités répétitives 15

Les soirées rafraîchissent
Il est temps de retrouver les salles obscures 16

Quinze grammes de légèreté
Phanee de Pool sort son deuxième CD 16

Une offre touristique qui a du goût!
Le FoodTrail sur le parcours du lait 17

Début mitigé pour les Women
... mais le mental et la solidarité sont là! 18

Retour attendu du ballon rond
A Saint-Imier, le public était de la partie 19

Réclame

Immobilier

À LOUER
VILLERET

au centre du village
Appartement spacieux et lumineux
4½ pces 110 m²

Avec jardin, place de parc
Cave et grenier
Cuisine agencée, douche italienne

Location 1280 fr. charges comprises

Libre dès octobre ou à convenir
Renseignements 078 624 70 09

BAUX À LOYER

en vente à l'imprimerie Bechtel

7e Vide-grenier Brocante
5 septembre 2020 – 2536 Plagne
9h à 15h – 30 exposants
Places de parc – Restauration

Yves Nidegger

Conseil national UDC, GE

« Comme père de cinq enfants, je trouve qu'il est acceptable pour un père de prendre deux semaines de vacances après une naissance. Ce congé ne doit cependant pas être payé par une augmentation des ponctions sur tous les salaires. »

Coûteux congé de paternité **NON**
ponctions-salaires-non.ch
sgv usam

J'achète timbres
suisses et autres
032 422 40 91

rega

Partout à votre secours, jour et nuit!

Devenez donateur: www.rega.ch

Emplois

SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES **MISE AU CONCOURS**

Afin de compléter son équipe, la Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste d'

assistant/e social/e et de curateur/trice professionnel/le à un taux de 90 %

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Les candidatures et les documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Assistant/e social/e», **jusqu'au 15 septembre 2020**.

SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES **MISE AU CONCOURS**

La Municipalité de Saint-Imier met au concours un poste de

collaborateur/trice technique à 100 % pour la piscine en plein air et la Clientis Arena

Le détail de l'annonce est disponible sous www.saint-imier.ch > administration > offres d'emploi

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Le dossier de candidature avec les documents usuels est à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Collaborateur/trice technique», **jusqu'au 15 septembre 2020**.

SAINT-IMIER TERRE D'ÉNERGIES **MISE AU CONCOURS**

La Municipalité de Saint-Imier met au concours le poste d'

électricien de réseau (h/f) à 100 %

Ce/tte collaborateur/trice renforcera notre équipe d'entretien et d'extension du réseau de distribution électrique de moyenne et de basse tensions ainsi que de l'éclairage public.

Ce poste conviendrait à une personne au bénéfice d'un CFC de monteur électricien de réseau ou d'un titre jugé équivalent. Elle sera astreinte au service de piquet. La possession d'un permis de conduire de catégorie B est indispensable.

Nous vous proposons un poste à responsabilités offrant une activité très variée, rétribué selon l'échelle des traitements du personnel communal.

Entrée en fonction: 1er janvier 2021 ou à convenir

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M. Patrick Adatte, chef du Service de l'équipement, tél. 032 942 44 65, ou de M. Cédric Sommer, chef du Domaine de l'électricité, tél. 032 942 44 76.

Les candidatures avec les documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, avec la mention «Electricien/ne de réseau», **jusqu'au 25 septembre 2020**.

SONVILIER

MUNICIPALITÉ DE SONVILIER

Mise au concours

La municipalité de Sonvilier met au concours le poste de

collaborateur/trice administratif/ve à 60 %

Profil souhaité
- Formation commerciale ou diplôme jugé équivalent
- Maîtrise des outils informatiques
- Facilité de contact, flexibilité, disponibilité
- Expérience confirmée dans le domaine des permis de construire
- Autonome et responsable

Activités principales
- Gestion et traitement des demandes de permis de construire
- Gestion du site internet de la Commune
- Gestion des bâtiments locatifs communaux
- Diverses tâches administratives

Nous offrons
- Une activité intéressante et variée
- Une formation continue pour le développement des compétences professionnelles
- Traitement selon l'échelle salariale cantonale bernoise
- Conditions d'emploi selon le règlement communal sur le statut du personnel

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Pour tous autres renseignements, prière de s'adresser au Maire, Mme Rosemarie Jeanneret, 079 590 77 36 ou mairie@sonvilier.ch

Les candidatures accompagnées des documents usuels sont à adresser au Conseil municipal, 2615 Sonvilier ou par courriel (mairie@sonvilier.ch), jusqu'au vendredi 25 septembre 2020 avec la mention «Poste collaborateur/trice administratif/ve».

« LES EOLIENNES ENLAIDIRAIENT LE PAYSAGE »

CHEF-D'OEUVRE DANS LA NATURE

www.les4bornes.ch

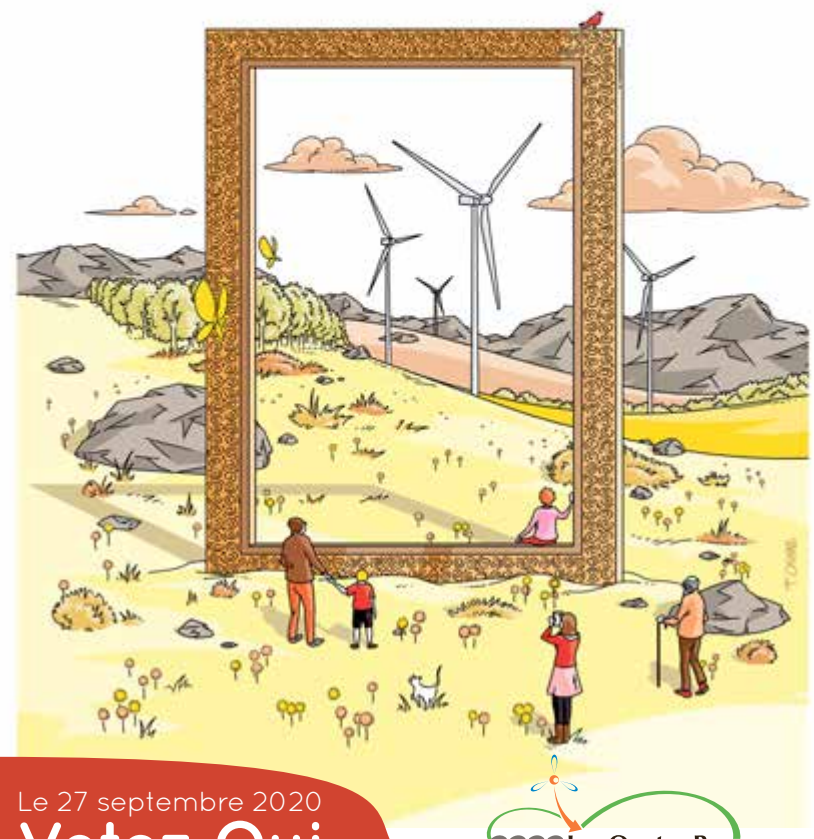

Le 27 septembre 2020
Votez Oui

Les Quatre Bornes
Parc éolien bicantonal Sonvilier/BE Val-de-Ruz/NE

Numéro national
0842 80 40 20

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE

Secteur Tramelan, Les Reussilles et Mont-Tramelan:
SAMD, 032 487 68 78

Secteur La Heutte, Péry, Orvin, Frinvilier, Plagne, Vauffelin et Romont:
Service du Bas-Vallon, 032 358 53 53

Secteur Vallon de Saint-Imier (de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval):
SASDOVAL, 032 941 31 33

ou inscription en ligne à l'adresse **www.opanspitex.ch**

SASDBV DOMALARME

En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.

Sécurité à partir de CHF 55.– par mois chez vous et également en déplacement.

Pour vous – chez vous
AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Plus d'informations:
Service d'aide et de soins à domicile du Bas-Vallon
Tél. 032 358 53 53, www.sasdbasvallon.ch

REGARDS CROISÉS SUR LA DÉPRESSION

CONFÉRENCE PUBLIQUE

Entrée libre

BIENNE
SALLE DES SOCIÉTÉS
DU PALAIS DES CONGRÈS
JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020
19H30

Hôpital du Jura bernois

Favorisez nos annonceurs

COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS

Nouveaux horaires et prescriptions

Dès le 1er septembre, notre bureau sera ouvert selon les horaires suivants:
- Mardi de 15h à 17h, nouveau!
- Jeudi de 15h à 17h, nouveau!
- Lundi de 9h30 à 11h30, inchangé

Merci à toutes et tous de bien vouloir se conformer à ces horaires! Au vu de la situation sanitaire actuelle, une seule personne à la fois peut entrer dans nos locaux. Il vous est demandé de sonner et de bien vouloir patienter que nous puissions vous accueillir!

Le secrétariat et le conseil communal vous remercie d'avance de prendre bonne note de ces nouveautés! | *cm*

Clean Up Day

Venez nombreux le 12 septembre

Notre environnement est soumis en permanence à la pollution, en particulier par des déchets ménagers le long des routes et dans nos villages. Les autorités sont particulièrement attentives aux atteintes à l'environnement sur son territoire, raison pour laquelle le 12 septembre elles mettent à nouveau sur pied la manifestation intitulée *Clean Up Day*.

Programme de la matinée
- 8h, réception des participants avec café, croissants sur les places de parc au *Haut du Mont*; soit à la croisée Plagne / Vauffelin
- 8h20, formation des groupes
- 8h30, début de la collecte des déchets
- 11h30, apéritif offert
- 11h45, petit discours des autorités communales
- 12h, fin de la manifestation

Remarques

Petits et grands sont les bienvenus, nous veillerons à vous fournir le matériel de protection nécessaire.

Veuillez mettre de bonnes chaussures, il y a parfois des terrains difficiles.

Pour des raisons d'organisation, votre inscription au secrétariat municipal nous serait utile.

Venez nombreux soutenir cette action! | *cm*

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS

Ordre du jour de l'assemblée municipale du 16 septembre

Information

Nous vous informons que le point Nº 9 *Election d'un maire (en remplacement de Marc-André Léchot, démissionnaire)* sera retiré de l'ordre du jour de l'assemblée municipale du mercredi 16 septembre. Nous vous prions de bien vouloir vous référer à l'avis se trouvant sous la rubrique officielle. | *cm*

Opération Clean-Up Day

Nous vous attendons nombreux, le samedi 12 septembre

Nous vous rappelons que la Municipalité d'Orvin participera à l'opération nationale de ramassage des déchets, nommée officiellement Clean-Up Day, le samedi 12 septembre de 8h (accueil cafés et croissants) jusqu'à 12h. Le ramassage des détritus se fera sur le long des chemins pédestres en lisière de forêt aux alentours de la commune.

Les personnes intéressées à participer peuvent s'inscrire par téléphone directement à l'administration municipale au 032 358 01 80 ou par courriel à l'adresse administration@orvin.ch jusqu'au mercredi 9 septembre. | *cm*

AGENCE AVS DU BAS-VALLON

Fermeture

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le jeudi 3 septembre en raison d'une formation. | *cm*

Réclame

CARROSSERIE SUISSE

Carrosserie MONT-SOLEIL SARL

Eric Pierre

Carrosserie - Peinture

Réparation toutes marques voiture de remplacement

Pare-brise

2610 Saint-Imier
Tél 032 941 49 41
Natel 079 549 65 75
E-mail: pierre.e@bluewin.ch

www.bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS

Mensuration officielle en cours: information

Le bureau Sigeom a informé les autorités communales qu'il a procédé au levé des biens-fonds et, pour les autres couches de la MO, aux compléments nécessaires (par exemple position des entrées de bâtiments). Quant au canton, il procède actuellement à une modification des principes de vérification des premiers relevés, si bien que de nouvelles directives bloquent les travaux de modélisation des données. Ne connaissant pas l'impact de ces nouvelles recommandations sur le déroulement des travaux, le bureau de géomètres pense que cela va engendrer un retard de 6 mois pour la suite des travaux et le dépôt public. En revanche, les travaux concernant la nomenclature se sont achevés en avril dernier.

| *cm*

Soutien envers l'abbatiale de Bellelay

Le Conseil du Jura bernois a souhaité faire de l'abbatiale de Bellelay l'un des principaux lieux de la culture dans le Jura bernois.

Cette fondation a dès lors pu bénéficier d'une importante subvention cantonale, en revanche elle ne fait pas partie des institutions culturelles soutenues par le syndicat de culture Bienne-Seeland-Jura bernois. Ainsi, pour pouvoir renforcer son image et celle de la région, la fondation a prévu de revoir l'ensemble de son système de communication. Cette fondation n'ayant pas été épargnée par la crise sanitaire et les frais de son projet étant conséquents, le Conseil municipal a décidé, lors de sa dernière séance, de la soutenir par le biais du versement d'une contribution unique de 200 francs. | *cm*

Examen approfondi des comptes 2019

Dans le cadre de ses activités de surveillance en matière de finances communales, l'OACOT examine chaque année les comptes annuels d'un certain nombre de collectivités de droit public. Cette année, ce sont les comptes de notre commune qui ont fait l'objet d'un examen approfondi et c'est avec une grande satisfaction que le conseil communal a pu constater que les comptes étaient corrects et complets. Le canton a également relevé que la qualité du compte était très bonne.

L'exécutif communal n'a pas manqué de féliciter son administratrice, Claudine Leisi, pour son excellent travail. Ces comptes seront présentés lors de l'assemblée municipale du 17 septembre prochain. | *cm*

HOMMAGE À OLIVIER ROTTET

† Quelle triste nouvelle

Tu es parti avant nous, bien trop tôt... Ceci nous rappelle comme une évidence que nous sommes finalement bien peu de choses et qu'il faut profiter de chaque instant. Tous les membres du ski-club Sonceboz-Sombeval ont été heureux de pouvoir te côtoyer, de partager de bons moments avec toi à rire et à chanter. N'oublions pas les nombreuses parties de cartes et de pétanque sur les hauteurs du Schilt. Certains liens se sont tissés en amitié, et même en dehors de la société tu étais partant pour prodiguer un conseil, simplement passer un bon moment ou juste parler de tout et de rien. Tu as souvent donné des coups de main et on peut même dire des coups de pelle. La preuve, les déplacements entre autres de tes rétros ou de ton camion jusqu'au chalet pour rendre cet endroit et ses alentours encore plus beaux. Tour à tour caissier puis président, tu as toujours répondu présent et c'est naturellement que nous t'avons nommé membre d'honneur.

Oli, tu laisses un grand vide. Mais sache que nous boirons encore souvent un verre *à l'amitié, l'amour, la joie*, non sans avoir une pensée pour toi.

Claudine, Cédric, Bélinda, Laure, Jérémy et toutes vos familles, nous partageons votre peine et vous adressons toute notre amitié.

Adieu Oli, repose en paix où que tu sois... | *l'équipe du ski-club sonceboz-sombeval*

Bureau de vote

En vue de la votation populaire du 27 septembre prochain, le bureau de vote a été constitué comme suit:
- Présidence: Jean Marc Challandes
- Membres: Peng Laura, Seiler Nicole, Rohrbach Patrick, Ruoff Martin.

| *cm*

Analyses de l'eau potable

Le 23 juin dernier, deux prélèvements d'eau ont été effectués sur le réseau en vue de la vérification du respect des exigences de la législation sur les denrées alimentaires par le Laboratoire cantonal. Il s'agissait de vérifier les herbicides et le chlorothalonil-Metaboliten, ainsi que la qualité microbiologique, physique et chimique.

Les deux rapports ont révélé que ces échantillons étaient en règle. La température de l'eau captée était de 17,2º C. | *cm*

Trousseau de clés trouvé

Un trousseau de clés a été trouvé près du bâtiment de l'école à Romont. Celui-ci comporte 6 clés, 1 canif et 2 badges. Cet objet peut être récupéré auprès de l'administration communale pendant les heures d'ouverture. | *cm*

MERCI

Arrivant au terme de mes engagements envers votre collectivité et dans l'impossibilité de répondre à chacun, merci de tout cœur à chaque citoyen(enne) et autres personnes concernées pour vos sourires, salutations, encouragements, petits mots, boissons et autres durant ces années passées à «votre service», ainsi que pour les très nombreuses invitations reçues à l'annonce de mon départ. Vous allez me manquer!

Amicalement, votre ancien cantonnier de Sauge

René

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI

Sonceboz vers 1900

Le percement du tunnel de Pierre-Pertuis débute en 1871, parallèlement à la construction de la gare;

ces chantiers vont contribuer à renouveler le tissu démographique local, avec l'installation d'ouvriers provenant de l'extérieur.

Les lignes Bienne-Les Convers et Sonceboz-Tavannes sont inaugurées en 1874.

Sources: Le P'tit Journal de Sonceboz-Sombeval

© Mémoires d'Ici, Commune de Sonceboz-Sombeval (Collection René Rimaz)

NON
aux éoliennes des Quatre Bornes

Le 27 septembre

Ce parc éolien n'a rien à voir avec un projet local d'agriculteurs

C'est un gros promoteur fribourgeois, Groupe E, qui en tire les ficelles et les gigantesques profits.
Ne tombons pas dans le piège !

Nous répondons volontiers
à toutes vos questions au 079 739 14 11

www.sauvez-lechelette.ch

LE HC SAINT-IMIER PRESENTE

Vendredi 11.09.20
Repas : 19h00
Concert : 21h00

DIMANCHE 13.09.20
Repas : 12h00
Concert : 14h00

Repas concert : CHF 45.- Tartare ou Côtelette

Concert : CHF 25.- / Dimanche moins de 16 ans CHF 15.-

Sur place petite restauration : Hamburgers et saucisses

Réservations sur www.sainti-bats.com ou Au P'tit Caf'à Saint-Imier

SCHLÄPFER Nähmaschinen
made to create BERNINA

Action d'échange

Echangez votre ancienne machine à coudre contre un rabais de 200.– sur une nouvelle machine Bernina

Action d'échange valable sur les modèles: B535, B570, B590, B770, B790

Rue Jakob-Rosius 24, 2502 Bienne I 032 345 12 45 I www.berninabiel.ch

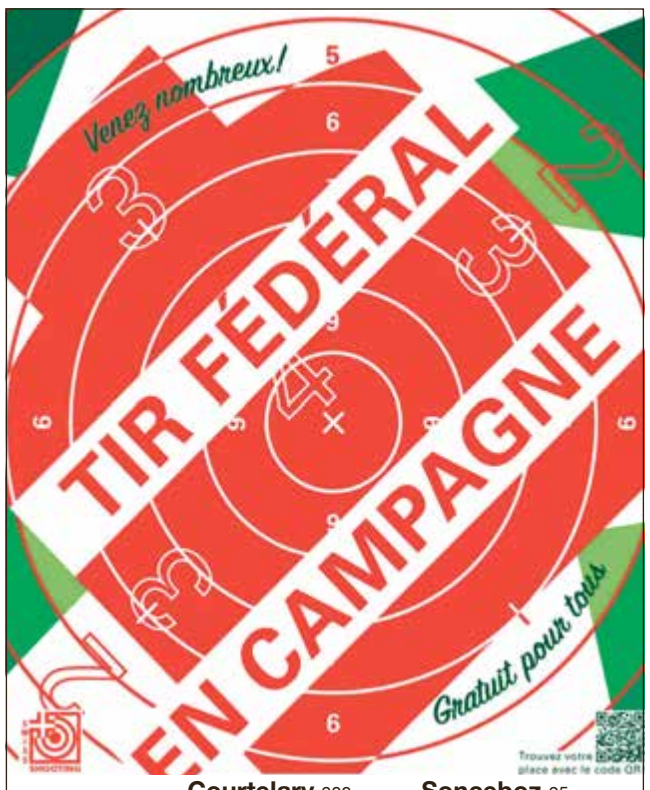

		Courtelary 300m	Sonceboz 25m
Vendredi	28 août	17 h 30-19 h 00	
Samedi	29 août	09 h 00-11 h 30	
		14 h 00-16 h 00 Tirs obligatoires	
		16 h 00-18 h 00 Tir de la mi-été	
Dimanche	30 août	09 h 00-11 h 30	
Lundi	31 août	18 h 00-20 h 00 Tirs obligatoires	
Vendredi	11 sept.		18 h 00-20 h 00
Samedi	12 sept.		14 h 00-19 h 00
Dimanche	13 sept.		09 h 30-12 h 00

Fiduciaire
Sala & Flühmann Sàrl
Saint-Imier

Renan : à louer

3.5 pièces : superbe appartement, place de parc et jardin commun, proche des commodités et de l'école. Libre de suite.
Loyer Fr. 770.– + 300.– acompte de charges

4.5 pièces ensoleillé et tranquille, proche des commodités et de l'école, cuisine agencée, balcon. Libre de suite.
Loyer Fr. 770.– + 250.– acompte de charges

Sonvilier : à louer

3 pièces : appartement très lumineux et proche des commodités.
Libre dès le 1er novembre 2020
Loyer Fr. 680.– charges comprises

Saint-Imier : à louer

2 pièces : cuisine agencée, salle de bains avec baignoire. Proche de la gare et des commodités.
Libre dès le 1er novembre 2020
Loyer Fr. 600.– + 90.– acompte de charges

Cormoret : à louer

Garage, libre de suite. **Loyer Fr. 100.–**

Courtelary : à louer

2.5 pièces : entièrement rénové, jardin commun, proche de la gare et des commodités.
Libre dès le 1er octobre 2020
Loyer Fr. 770.– + 140.– acompte de charges

Studio : idéal pour étudiant, jardin commun, proche de la gare et des commodités.
Libre de suite
Loyer Fr. 300.– + 70.– acompte de charges

Nous vous renseignons volontiers

032 941 41 81

C'est avec plaisir que nous vous informons de la reprise du cabinet dentaire du Docteur Francis Rebetez à Tavannes par le cabinet dentaire du Docteur Ramon Studer à Malleray.

Les locaux du cabinet dentaire à Tavannes seront rafraîchis, modernisés et informatisés durant le mois d'août. Nous serons prêts à vous y accueillir à partir du mois de septembre. En cas d'urgence, nous restons joignables par téléphone.

Les dossiers des patients du Docteur Rebetez seront repris dans un souci de continuité des soins. Les nouveaux patients sont également les bienvenus.

Nous avons à cœur d'offrir sur les deux sites un accueil chaleureux, ainsi qu'une prise en charge dentaire de qualité suisse, à la pointe de la modernité et de la technologie.

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone pour de plus amples informations.

Nous nous réjouissons de pouvoir faire votre connaissance.

CABINET DENTAIRE DR RAMON STUDER SA

GRAND-RUE 27 – CH-2710 TAVANNES
032 481 23 73 – INFO@STUDER-DENTAL.CH
WWW.STUDER-DENTAL.CH

Parler pour moins souffrir

Un entretien aide.
Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.
Aide par mail: www.143.ch

Tel 143
La Main Tendue

Compte 30-14143-9

vous invite cordialement à ses

PORTES OUVERTES
DIMANCHE 6 ET LUNDI 7 SEPTEMBRE 2020

à l'occasion de l'

INAUGURATION DE NOTRE NOUVEAU SITE INTERNET ET LOGO

Petite restauration
Démonstration sur grand écran
Exposition voitures et machines agricoles

Garage des Rocs SA
Votre partenaire espaces verts, machines agricoles et automobiles du Plateau

Route de Lamboing 45 – 2517 Diesse **De 09 h 00 à 17 h 00**

ICI

votre annonce aurait été lue

2 col. x 65 mm
97 francs + TVA

FUNICULAIRE SAINT-IMIER – MONT-SOLEIL SA

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Mercredi 16 septembre 2020 à 19 h 00
Au restaurant Le Manoir, 2610 Mont-Soleil
(situé devant la station du funiculaire)

Ordre du jour :

1. Contrôle des présences
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 12 juin 2019
3. Rapport de gestion 2019
4. Présentation des comptes 2019
5. Présentation du rapport de l'Organe de révision
6. Approbation des comptes 2019
7. Décharge aux administrateurs
8. Elections – Nominations
9. Divers

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif dinatoire.

Le rapport de gestion, les comptes, les statuts ainsi que le rapport de révision sont à la disposition des actionnaires auprès de l'administration, c/o Fiduciaire Houriet, B.-Savoye 48, Saint-Imier, dès le 24 août 2020.

Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 14 septembre 2020, par courriel à info@funisolaire.ch ou par téléphone au 032 942 88 88.

Concernant les mesures de sécurité pour le Covid19 – la désinfection des mains sera demandée à l'entrée et une liste des présences sera tenue. Le port du masque est obligatoire durant l'assemblée étant donné que la distance de sécurité minimale ne pourra pas être tenue.

Les cartes d'admission à l'assemblée sont à disposition dans les établissements bancaires ci-dessous, ainsi qu'au bureau administratif de la société, ceci du 24 août au 11 septembre 2020.

Clientis, Caisse d'Epargne Courtelary	2610 Saint-Imier
Banque Cantonale Bernoise	2610 Saint-Imier
Saint-Imier, le 20 août 2020	*Le Conseil d'administration*

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

Le lundi convient très bien

L'association régionale Jura bernois Bienne (Jb.B) vient d'adresser une consultation aux communes de la région, sur son projet d'harmoniser les soirées de séance des Exécutifs. Le Conseil municipal de Sonceboz-Sombeval a répondu en maintenant fermement sa volonté de continuer à siéger le lundi soir, à une fréquence de deux séances mensuelles. | *cm*

Rendez-vous le 13 novembre

Pour compenser l'annulation forcée de la traditionnelle course des aînés, pour cause de pandémie évidemment, le Conseil municipal a décidé d'offrir un présent à chaque personne âgée de la localité. Celles qui peuvent se déplacer seront invitées à venir chercher leur cadeau à la halle de gymnastique, durant un sympathique moment de rencontre organisé le 13 novembre prochain, tandis que les personnes à mobilité réduite se le verront livrer à domicile. | *cm*

16 communes, 1 journal

Infos déchets

La déchetterie communale sera ouverte samedi 5 septembre de 9 h à 11 h pour la récolte unique annuelle des déchets spéciaux des ménages, ainsi que pour les déchets usuels selon détails figurant dans le MEMODéchets 2020.

La déchetterie est en outre ouverte chaque mercredi ouvrable:

- du 22 janvier au 31 mars et du 1er octobre au 16 décembre, de 17 h 30 à 18 h 30
- du 1er avril au 30 septembre, de 17 h 30 à 19 h

Il est utile de préciser que ces prestations ne sont offertes qu'aux personnes domiciliées dans la commune. | *cm*

Bureau de vote du 27 septembre

Pour les votations fédérales du 27 septembre prochain, le bureau a été constitué ainsi: présidente, Agata Klepczuk; secrétaire, Sarah Perotto; membres, Cédric Rottet, Alexia Rochat, Martial Perrenoud, Carmela Peter, Coralie Petignat, David Prysi; remplaçants, David Rubeli, Sébastien Pomi, Laetitia Rémy, Melody Rossel.

Le bureau de vote sera ouvert de 10 h à 12 h, le dimanche 27 septembre à la halle de gymnastique (Prés 5). | *cm*

Marre des déprédations

Suite aux nombreuses déprédations commises aussi bien sur le bâtiment administratif de la rue des Prés 5 qu'aux alentours du complexe, une étude a été lancée par le maire, portant sur l'installation de caméras de surveillance dans ce secteur. Une offre a ainsi été présentée par la société de sécurité EGS, qui a été soumise au plénum du Conseil municipal lundi soir. Cette offre prévoit un coût évalué à 6000 francs, sans prise en compte des raccordements électriques.

L'Exécutif n'est pas opposé à la pose de caméras, mais il va attendre les résultats de l'essai d'extinction nocturne de l'éclairage public (qui durera trois mois et devrait intervenir tout prochainement), avant de prendre une décision sur cet objet.

| *cm*

Les coûts d'un sentier

Peu après l'ouverture du sentier des écoliers, dessiné en 1983, un propriétaire riverain avait dû installer une protection sur le toit de son annexe, afin d'éviter l'amoncellement de matériaux divers dans le cheneau. Cette protection est aujourd'hui usée et ne fait plus son effet. Lundi soir, le Conseil municipal a mandaté l'entreprise Mathez Sàrl pour remplacer cette installation; la facture atteindra 1254 francs. | *cm*

Du CO_2 économisé

La Municipalité a reçu tout récemment les statistiques 2019 concernant la récolte de vêtements usagés sur le territoire communal. 11 205 kilogrammes de matériaux textiles ont été récoltés à Sonceboz-Sombeval, soit 7 kg par habitant, ce qui a permis d'économiser 235 kg de CO_2 rejetés dans l'atmosphère.

La Commune s'est vue décerner une médaille d'argent pour son effort de recyclage. | *cm*

Commission au complet

Seul candidat pour cette fonction, Joao Pedro Oliveira a été élu tacitement membre de la commission scolaire. Le Conseil municipal qui a officialisé son élection lundi soir, lui présente ses chaleureuses félicitations, le remercie de son engagement et lui souhaite beaucoup de plaisir dans cette charge. | *cm*

Tout pour la lecture

Le mardi 22 septembre prochain, le Bibliobus de l'Université populaire s'arrêtera à Sonceboz, comme de coutume, mais il sera accompagné du Bain de livres, un deuxième véhicule affrété par l'UP et présenté comme un espace de lecture et d'animation multilingue. Ses services s'adressent aux enfants et aux familles, qui se déclinent sous la forme d'activités ludiques de promotion de la lecture.

Soutenue par la Fondation Bibliomedia, l'action conjointe des deux bus sera offerte dans une douzaine de localités du Jura et du Jura bernois. L'horaire local sera précisé ultérieurement, mais d'ores et déjà, la Municipalité invite chaleureusement les familles à profiter de ces animations passionnantes et gratuites.

Le Conseil municipal a accepté de soutenir cette promotion de la lecture, en finançant une collation apéritive devisée à quelque deux cents francs.

| *cm*

CORGÉMONT ET CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Projet éolien du Jeanbrenin

Les Conseils municipaux de Cortébert et Corgémont, avec les Communes bourgeoises, les propriétaires et les personnes directement intéressées, ont pris récemment acte du bon avancement du projet éolien du Jeanbrenin.

En fonction de l'examen préalable provisoire et des considérations des offices spécialisés du canton, ainsi que les contacts avec les Communes, les Bourgeoisies, les propriétaires, les riverains et autres personnes intéressées, il apparaît après étude des différents emplacements et variantes que le projet avec trois éoliennes, une sur la Bise de Cortébert et deux sur la Bise de Corgémont est le meilleur.

Les travaux de détail pour élaborer les plans et documents nécessaires se feront les mois prochains pour que le dépôt public du plan de quartier valant permis de construire puisse être réalisé au début de l'année prochaine. | *cm*

COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS

Elections municipales: les listes doivent rentrer jusqu'au 2 novembre

Le premier Exécutif à sept membres, notamment, sera désigné le 29 novembre par les urnes

Les ayants droit en matière communale sont convoqués le dimanche 29 novembre prochain de 10 h à 12 h, au bureau municipal (Centre Village), Grand'rue 17, premier étage (accessible par l'ascenseur uniquement), pour procéder par les urnes aux élections municipales suivantes:

Au système majoritaire (art. 6 ROEM):

- Le/la président/e des assemblées
- Le/la vice-président/e des assemblées
- Le/la président/e du Conseil municipal (maire)
- Les deux vérificateur/trices des comptes

Au système proportionnel (art. 6 ROEM):

- Les six membres du Conseil municipal

Conformément à l'art. 8 du Règlement pour l'organisation des élections municipales (ROEM), chaque groupe, composé de 40 personnes au moins, possédant toutes le droit de vote en matière communale, peut prendre part à l'élection avec une liste de candidats (signatures manuscrites).

La liste de candidats ne contiendra pas plus de noms qu'il y a de postes à pourvoir. Le cumul est admis pour le système proportionnel (art. 45 ROEM).

La loi et l'ordonnance sur les communes (art. 72 LCo, art. 123-124 OCo) prescrivent que la commission de vérification des comptes comprend au moins une personne habilitée à vérifier un compte communal, c'est-à-dire possédant les connaissances nécessaires en matière de gestion financière des communes et de comptabilité.

Le contenu des listes

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre des sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats (art. 31 ROEM).

Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes. La liste contiendra, le nom et prénom, l'année de naissance et le domicile (adresse exacte) des candidats (art. 9 ROEM).

Les signataires de la liste de candidats désignent un mandataire et son suppléant chargés des relations avec les autorités. S'ils y renoncent, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante (art. 10 ROEM).

Le délai et les apparentements

Les listes de candidats doivent être remises au secrétariat municipal jusqu'au lundi 2 novembre à 12 h dernier délai (art. 8 ROEM).

Deux ou plusieurs listes peuvent être apparentées par une déclaration concordante des signataires ou de leurs mandataires (apparentement) au plus tard jusqu'au vendredi 6 novembre à 12 h. Entre listes apparentées, le sous-apparentement est autorisé.

L'apparentement et le sous-apparentement doivent être indiqués sur la liste (art. 46 ROEM).

En cas de ballottage, un deuxième tour de scrutin aura lieu dimanche 13 décembre aux mêmes heures et dans le même local (art. 7 ROEM).

Expédition du matériel des partis politiques

Selon les articles 48 LDP (Loi sur les droits politiques) et 51 ODP (Ordonnance sur les droits politiques), les partis désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer au secrétariat municipal jusqu'au 6 novembre à midi (art. 20 ROEM).

Les conditions de participation à cet envoi groupé:

- le matériel de propagande, après les éventuels pliages à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et son poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti;
- les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti;
- l'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée;
- les partis peuvent être associés aux préparatifs d'emballage;
- le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés jusqu'au vendredi 6 novembre au bureau municipal de Corgémont. | *cm*

Précieuse eau

Le Conseil municipal a mandaté des spécialistes pour réaliser l'étude d'ingénieurs concernant une éventuelle liaison, en matière de conduites d'eau potable, entre Cortébert et Corgémont. | *cm*

Les autorités en balade

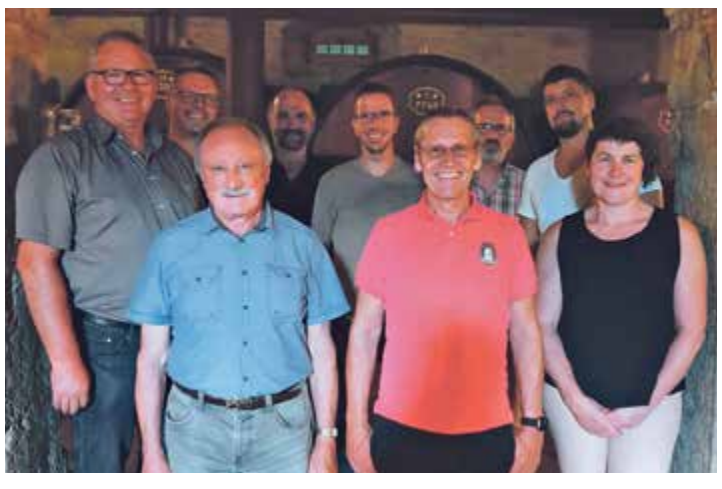

Les autorités municipales ont vécu samedi dernier leur traditionnelle course annuelle, qui les a conduites à l'Aquatis de Lausanne, avec retour en passant par la Cave de Berne qu' ont également visitée, à La Neuveville s'entend. Sur notre photo, les membres de l'Exécutif accompagnés du secrétaire municipal, à l'entrée de la Cave de Berne (manque Raymond Cossavella). | *cm*

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS

Reprise

Le Conseil municipal a repris le 25 août pour une première séance après les vacances d'été. La pause estivale s'est déroulée dans de bonnes conditions, compte tenu du contexte sanitaire toujours tendu. Toutefois, aucun cas de Covid n'a été détecté ces derniers mois au village, ce qui constitue une bonne nouvelle. Il est rappelé que le respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale reste néanmoins important, surtout pour les personnes les plus fragiles. | *cm*

Convention

Un accord d'entretien a été signé par la commune, suite à la revitalisation de la source du Blanc-Crêt, qui a été effectué avant l'été. Le Parc Chasseral avait coordonné les travaux et le montant à charge de la commune est inférieur à 500 francs. | *cm*

Panneau

L'office cantonal compétent a été autorisé à poser un panneau d'information à la croisée de la route des Prés-de-Cortébert à proximité de l'école, en vue de donner des informations sur la protection de la faune sauvage. Ce panneau sera ainsi bien placé pour être visible des personnes qui se rendent à la montagne. | *cm*

Route cantonale

Les travaux de réfection de la route cantonale ont débuté. Le Conseil municipal invite les usagers à se conformer à la signalisation et à faire preuve de patience et de tolérance. Des nuisances seront inévitables, mais le résultat sera réjouissant. Par ailleurs, quelques frais devront être assumés par la commune en rapport avec les conduites d'eaux potables et usées. | *cm*

Les Ruaux

Des panneaux invitant les automobilistes à lever le pied lorsque le chemin en gravier est sec, pour éviter la poussière, seront prochainement installés aux Ruaux. | *cm*

Guichet

Un vitrage définitif sera installé au bureau communal afin d'assurer un bonne protection du personnel communal et des visiteurs en ces temps de pandémie. | *cm*

Représentations

Eva Bühler se rendra le 24 septembre à l'assemblée de l'association du Parc régional Chasseral aux Reussilles. Le Conseil municipal se rendra quant à lui le 10 septembre à la traditionnelle rencontre intercommunale avec Corgémont et Sonceboz-Sombeval. | *cm*

GYM SENIORS CORGÉMONT

Reprise des leçons de gym

La municipalité ayant donné son feu vert pour l'occupation de la halle de gym, nous allons enfin pouvoir reprendre nos leçons habituelles du mercredi dès le 2 septembre. Les horaires resteront inchangés, soit:

- Gym Fit: 8 h 15 à 9 h 10
- Gym Seniors: 9 h 15 à 10 h 10
- Gym Tonic: 14 h à 15 h

Le Covid-19 étant encore toujours d'actualité, n'oubliez pas de rester vigilants et prudents.

Nous nous réjouissons beaucoup de vous revoir nombreux dès le mercredi 2 septembre. | *gsc*

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 28 août 2020 Nº 31

DU NEUF AVANT L'HIVER ?

ces spécialistes se recommandent

Quelques travaux de rénovation en perspective ? L'automne à la porte, il est temps de songer aux projets que vous souhaitez voir achevés avant la mauvaise saison

J. GANGUILLET SARL
FERBLANTERIE – COUVERTURE
2612 CORMORET – 032 535 36 44
WWW.JGANGUILLET.CH
ISOLATION ÉTANCHÉITÉ FAÇADE ETERNIT RÉNOVATION
TUBAGE POÊLE PARATONNERRE PANNEAU PHOTOVOLTAÏQUE

SYB scierie SYB SONVILIER
Pour vous, du bois de chez nous
Commerce de bois
Vente au détail
Sciage à façon
Plaquettes et écorces de bois calibrées pour jardin
YVES BERNARD
2615 Sonvilier
079 680 86 17
scierie-syb@bluewin.ch

ZANELLA Sàrl
Génie civil ■ Construction
Terrassement ■ Rénovation
2538 Romont
032 378 11 55 078 600 93 50

Alfred Stucki SA
Menuiserie Charpente Agencements
2605 SONCEBOZ
Tél. 032 489 13 17
www.stuckisa.ch

GROSSENBACHER S.A.
ÉLECTRICITÉ du Vallon
2605 SONCEBOZ - SOMBEVAL
Courriel : groselecsonceboz@bluewin.ch
www.grossenbacher-electricite.ch
Tél. 032 489 10 37 – Mobile 079 251 09 22

Thierry Zerbini
Artisan forgeron
Ancienne route de Villeret 11
2610 Saint-Imier
Fon 079 682 61 36
zerbini@hispeed.ch
internet thierryzerbini.ch

ELECTRO JOSSEN
Electro Jossen Sàrl
Route des Convers 10, 2616 Renan
032 963 11 11, www.electrojossen.ch

Mümügarden
Tonte de gazon | Taille de haies | Pose de dalles, bordures et pavés
Travaux à l'heure ou à forfait, **tarifs intéressants**
Florian Mühlheim
Rue Fritz-Marchand 22
2615 Sonvilier
079 549 66 94
mumubretin1@hotmail.com

Harnisch SA
2605 Sonceboz-Sombeval
Technique en bâtiment
Chauffage Sanitaire Ferblanterie
Tél: 032 489 15 56 Fax: 032 489 16 13

Chez Johny
MENUISERIE
CHARPENTE
COUVERTURE
Johny Augsburger
2610 Mont-Crosin
s/ Saint-Imier
Tél. 032 944 17 10
Mobile 079 204 50 08
Fax 032 944 15 67

OLIVEIRA Sàrl
maçonnerie | béton armé
carrelage | rénovation
Bureau 032 487 53 44 oliveira-construction.ch
E. Oliveira 078 710 62 95
H. Andrade 079 504 71 37
2720 Tramelan
2735 Malleray

VORPE FABIEN Sàrl
Vos projets, vos besoins, notre profession.
MENUISERIE | EXPERTISE AMIANTE | SERRURERIE
2710 Tavannes
032 481 24 36
2605 Sonceboz-Sombeval
032 489 27 43
info@vorpe-entreprise.ch
www.vorpe-entreprise.ch

Gallina-Ius SA
Menuiserie
Vitrerie
Charpente
rue du Collège 4 | CP 3 | 2603 Péry
T. 032 485 11 69 | Natel 079 625 23 63
www.menuiserie-gallina-ius.ch

GUIMARO
PEINTURE PLATRERIE
ISOLATION RENOVATION
LUISGUIMARO.COM 076 384 97 36

Fritz Fankhauser Sàrl
Entreprise générale
Le Foncet 115
2534 Orvin
Tél. 032 342 20 11
Natel 079 356 67 36
fr.fankhauser@bluewin.ch
www.fritzfankhauser.com

UNE CONSTRUCTION EN VUE ?

Les artisans spécialisés de la région vous garantissent la réalisation de vos souhaits, en alliant qualité et bon goût, soin et célérité

MD électricité s.à.r.l
2615 Sonvilier
Electroménager
Téléphone
Dépannage
Tél. 032 941 21 75
Nat. 079 310 45 15
md-electricite@bluewin.ch

WYSSBROD W. SA

Entreprise de construction
Petits creusages, carrelage

La Planchette 13
2608 Courtelary

Tél. 032 944 14 65
Fax 032 944 11 61

info@wyssbrodwsa.ch

Entreprise de nettoyage et débarras
JFK NETTOYAGE

JFK NETTOYAGE
plus propre que jamais !

Nettoyage … fin de chantier … bâtiment … industriel … haute pression
Entretien … bureaux … conciergerie … jardin … privé … vitres … etc.

Saint-Imier 079 962 30 49 info@jfk-nettoyage.ch

A. Di Donato & Fils sàrl
Entreprise de peinture

Gypserie - Façades
Tapisseries - Isolation de façades
Location d'échafaudages - Transformations

2608 COURTELARY
032 944 12 47 - 079 432 07 74

INZI carrelages
Inzitari Angelo & Francesco
Carrelage & Silicone

Spécialités:
- Spécialisation en imperméabilisation.
- Pose de revêtement en piscines, balcons, terrasses et locaux humides.

Route de Reconvilier 2 - 2710 Tavannes
Tél: 032 481 36 93 - Email: inzico@bluewin.ch

Contactez-nous pour un devis sans engagement.

MENUISERIE
EN TOUS GENRES
J.-P. GERBER

Rue du Midi 46
2610 Saint-Imier
Atelier: 032 941 36 50
Bureau: 032 941 23 47 Fax: 032 941 23 38

artigroup sàrl

Etude et réalisation de votre projet
Construction - Transformation - Rénovation

Tél. 079 637 28 87
Grand-Rue 81 **info@artigroupsarl.ch**
2608 Courtelary **www.artigroupsarl.ch**

Le spécialiste en peinture décorative

Entreprise de plâtrerie-peinture
Claudio Gabbarini
Rue des Sources 8, 2613 Villeret
032 941 32 78 – 079 679 45 59

N'HÉSITEZ PLUS

A l'intérieur comme en extérieur, dans votre logis comme dans vos locaux commerciaux, qu'il s'agisse de creuser, construire, restaurer, améliorer, électrifier, sécuriser ou aménager, les artisans ci-contre sauront parfaitement vous satisfaire!

Un jardin de rêve est créé ici

Peter Gartenbau AG
Horticulture • entretien des jardins
079 607 22 00 • www.petergarten.ch

Planifier • Construire • Profiter!

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS

La Place du Lion d'Or prend résolument forme

Une séance d'information sera donnée dans deux semaines

Les travaux de conception détaillée avancent, sur le dossier de la place du Lion d'or, à La Heutte. La Municipalité a tenu séance la semaine dernière avec le représentant du bureau d'ingénieurs ATB, Yann Rindlisbacher, et avec le responsable du chauffage à distance, Andreas Kuoni, de la maison Kasontor.

A cette occasion, il a été fermement décidé que seront dessinées 22 places de stationnement, dont l'une réservée aux personnes avec handicap et deux autres avec accès à une borne d'alimentation électrique. Une étude hydraulique le confirmera encore, mais il est très probable que ces places seront installées sur des dalles ajourées, telles qu'en fabrique Vigier et qui permettent à la fois un bon drainage et une marche aisée même sur de hauts talons.

Pour la sécurité

La conception de circulation est à l'étude également; on s'achemine sans doute vers une interdiction des véhicules à moteur, dès la sortie supérieure de la place. Une interdiction qui ne concernera évidemment pas les riverains, mais qui augmentera la sécurité du quartier.

Dans sa partie est, la place abritera le bâtiment du chauffage à distance, dont le toit sera incliné de manière à pouvoir y installer de panneaux photovoltaïques.

Le réservoir à copeaux sera creusé en sous-sol et une barrière simple, mais pratique permettra aux livreurs de sécuriser les lieux lors des remplissages.

Trois conteneurs semi-enterrés seront également installés dans cette partie.

La population décidera!

Rappelons que la place se divise en deux niveaux, qui seront séparés par un mur imposant. Ce dernier pourra prendre deux visages: une grande et belle fresque ou de la végétation grimpante. Le choix sera laissé à la population de La Heutte, qui se prononcera soit durant la soirée d'information, soit par Internet.

Le talus de la partie est sera conservé tel quel, mais planté de vivaces indigènes, afin d'en faire une belle zone fleurie accueillante pour les insectes.

Un arbre imposant complètera l'aménagement de cette place, dont la variété sera également décidée par la population, dans le cadre du même sondage. Des spécialistes lui proposeront un choix adapté au site. La Municipalité espérait planter là un sapin qui pourrait accueillir chaque fin d'année des décorations de Noël, mais l'évolution climatique ne l'autorisera pas forcément...

Pour le printemps

Si tout se déroule comme prévu, la demande de permis de construire sera déposée avant fin septembre et les travaux devraient pouvoir commencer au printemps prochain. La place devrait donc être plus accueillante déjà pour l'été 2021.

| *cm*

Pour l'éclairage de la place du Lion d'Or, ATB prévoit l'installation de ce genre de totem *(ici sur la place du village et de jeux de Cormoret, avec en médaillon un gros plan de la partie éclairante)*

La population invitée

La Municipalité a décidé de proposer une séance d'information consacrée à ce chantier, le jeudi 10 septembre prochain à 19h, à la halle de gymnastique de La Heutte. Les spécialistes d'ATB, les représentants des autorités administratives et techniques, ainsi qu'Andreas Kuoni, présenteront les détails du projet et répondront à toutes les questions de la population, concernant aussi bien le futur chauffage à distance que la nouvelle place.
Cette séance est évidemment réservée aux habitants du village de La Heutte, qui sont très chaleureusement invités et qui pourront voter sur place pour l'aménagement du mur et la variété de l'arbre ornemental. | *cm*

Consultation OPair

Les autorités municipales ont tout récemment pris position, auprès des instances fédérales concernées, sur la modification prévue de l'Ordonnance sur la protection de l'air (OPair). Leur avis tient compte à la fois de la meilleure protection possible de la population et des besoins de l'entreprise locale Vigier SA. Une entreprise qui investit continuellement pour améliorer encore son respect de l'environnement.

| *cm*

Viendrez-vous nettoyer avec nous?

La Municipalité et les Services techniques organisent une nouvelle fois le *Clean Up Day*, cette action annuelle nationale d'engagement collectif pour un pays propre. Il a été décidé que les nettoyages se feront durant la matinée du samedi 12 septembre prochain sur le territoire de Péry-La Heutte. La collaboration de Celtor est acquise, ainsi que la sympathique rencontre de midi avec les engagés d'autres communes du Bas-Vallon.

Cette action s'adresse à tous les habitants de tous âges ou presque; cependant, pour d'évidentes raisons de sécurité, les enfants devront être accompagnés d'un parent ou d'un adulte responsable.

Les sites qui seront nettoyés ce jour-là, à Péry-La Heutte, seront définis tout prochainement, ainsi que l'horaire précis de la manifestation. Mais d'ores et déjà, les autorités invitent les personnes intéressées à s'inscrire auprès de l'administration communale, au 032 485 01 50 ou par courriel à commune@pery-laheutte.ch. | *cm*

Cabane à livres: tous invités ce soir!

Soutenu par la Municipalité qui a offert le matériel nécessaire et qui a confié le montage à ses employés des services techniques, le Centre d'animation jeunesse (CAJ) a donné vie à l'excellente suggestion d'une habitante: une Cabane à livres, qui permettra à la population d'échanger des ouvrages de tous types, est prête à accueillir ses premiers écrits! Aujourd'hui vendredi, sur le coup de 18h, vous êtes tous et toutes conviés à assister à son inauguration officielle. Le verre de l'amitié sera servi à cette occasion, agrémenté de délices confectionnés par les jeunes du CAJ et leur groupe d'animateurs.

Une affaire de partage

La lecture est affaire de partage. D'abord avec l'auteur et ses personnages, mais ensuite avec toutes les personnes auxquelles on parle de l'ouvrage lu et apprécié, que l'on incite à le lire aussi.

Souvent cependant, un livre lu finit par prendre lamentablement la poussière sur une étagère ou au fond d'un carton. Et pourtant, qu'on l'ait beaucoup aimé ou très peu goûté, qu'il nous ait passionné ou inquiété, qu'il ait facilité notre endormissement ou qu'il ait grignoté nos heures de sommeil, cet écrit pourrait sans doute faire le plaisir d'une autre lectrice, d'un autre lecteur. La Cabane à livres permet ce genre de partage, dès ce soir.

Le principe: les habitants qui possèdent des livres en bon état, dont ils estiment qu'ils pourraient intéresser quelqu'un, les déposent dans la cabane. Les amateurs de lecture, pour leur part, se servent au même endroit.

Projet commun

En sus des enfants et des adolescents fréquentant le CAJ, les jeunes de l'Ecole à journée continue ont participé à la décoration de la Cabane à livres. C'est donc dès ses prémices que ce projet a réuni diverses générations. La Municipalité et le CAJ espèrent bien qu'il en sera de même ce soir pour un moment de convivialité et d'échanges entre lecteurs de tous âges. Bienvenue à tous!

| *cm*

Vendredi 28 août, 18h
Au sud du bureau communal

Récents ou moins, et relevant de tous genres littéraires, les ouvrages qui vous ont plu seront sans doute appréciés par d'autres clients *de la Cabane à livres*

Au programme du CAJ: art, grimpe, fondue et karting

Le 26 septembre, le CAJ mettra le cap sur Payerne, pour un super après-midi de karting

La pause estivale est déjà oubliée pour le CAJ, qui a relancé ses activités dès la rentrée scolaire. Au programme immédiat, on signalera qu'ensuite de l'inauguration de la Cabane à livres (voir texte ci-contre), la soirée d'aujourd'hui vendredi 28 août sera cinématographique, avec projection sur la place rouge, dès 21h ou un peu plus tard selon la luminosité.

Dans une semaine exactement, donc le vendredi 4 septembre, les intéressés sont invités à la visite guidée de l'exposition Kronos, au Noirmont (départ de Péry à 16h, retour à 20h). Ils auront la chance de rencontrer un des artistes exposés! Cette sortie est gratuite, mais il faut s'y inscrire jusqu'au mercredi 2 septembre.

Un après-midi d'initiation à l'escalade est proposé le mercredi 9 septembre (gare de Péry rendez-vous 14h20, retour 18h30). Cette activité se déroulera en salle, à Bienne, où la sécurité est garantie. Une participation de dix francs est demandée et il faut s'inscrire jusqu'au lundi 7 septembre absolument.

Balade et fondue

Juste avant d'entrer dans l'automne, une dernière balade estivale est organisée, jusqu'au Pré La Patte. Cette sortie du 18 septembre (départ du CAJ à 17h) sera suivie d'une fondue. Il en coûtera la modique somme de dix francs à chaque participant, qui prendra soin de s'inscrire jusqu'au mercredi précédent, donc le 16 septembre.

Et tout vient à point pour qui sait attendre, souligne l'animatrice responsable Graciana Fornage: une sortie karting sur les superbes installations de Payerne, le samedi 26 septembre! Les inscriptions sont enregistrées jusqu'au 16 septembre, le rendez-vous donné à 13h devant l'école et la participation fixée à 20 francs.

Toutes les informations quant aux horaires, lieux de rencontres, activités et événements seront prochainement accessibles sur le site du CAJ (www.c-a-j.ch), un centre dont les responsables peuvent également être atteints par courriel (caj.pery@bluewin.ch) ou par téléphone (076 710 67 43, du mercredi au vendredi de 13h à 19h).

| *cm*

CATHOLIQUES

UNITÉ PASTORALE CATHOLIQUE BIENNE-LA NEUVEVILLE

BIENNE cure Sainte-Marie
032 329 56 01

Contact en cas de funérailles pour la Communauté Catholique des Villages Péry, les 1er et 2 septembre : Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04.
Le 3 septembre : Abbé Nicolas Bessire, 032 341 51 34, 079 414 71 06.
Les 4 et 5 septembre : Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04.
Messe : samedi 12 septembre à 18 h, Chapelle de Reuchenette.
Pour les nouvelles dispositions, voici le lien : www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/aktuell/medien-mitteilungen.msg-id-79522.html
Pour les autres célébrations : se référer à l'Angelus.
Newsletter : pour connaître la vie et les actions de la communauté catholique des villages Péry : s'inscrire à cdv-communaute-catholique-pery@bluewin.ch.
Les visites de la Chapelle : ne sont pas encore actuelles.
Location de la salle Sainte-Bernadette : toujours pas actuelle.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA

SAINT-IMIER
rue Denise Bindschedler – Robert 4 + 6
case postale 207

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE

TRAMELAN

Messe : samedi 29 août à 17 h 30 pour Jeannette Donzé-Cimapi ; jeudi 3 septembre à 9 h.
Conseil de paroisse : lundi 31 août à 19 h.
Communion à domicile : vendredi 4 septembre.
Secrétariat : ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE

VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique : samedi 29 août, 18 h, Courtelary ; dimanche 30 août, 10 h, Saint-Imier ; mardi 1er septembre, 9 h, Corgémont ; jeudi 3 septembre, 19 h, Saint-Imier.
Un livre à partager : vendredi 28 août, 19 h, Saint-Imier.

TÉMOINS DE JÉHOVAH

SAINT-IMIER

rue du Vallon 28

Plus d'informations : jw.org (site officiel gratuit)

Délai paroisses

LUNDI SOIR

RÉFORMÉES

AGENDA COMMUN DES PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Culte : « À vos marques, prêts, passez le témoin ! » Fête de la rentrée, dimanche 30 août, 10 h, Collégiale de Saint-Imier. Accueil des catéchumènes, lancement des activités de la collaboration ; mercredi 2 septembre, de 16 h à 19 h, chapelle de Cormoret (Chemin de la Borcairde 3. La chapelle est à 2 pas de la place de jeux et de la halle polyvalente de Cormoret), séquence *Tamar*.
Ecoute et prière : en cette période où les manifestations, rencontres et cultes sont annulés, nous vous rappelons que vous pouvez bien sûr téléphoner à votre pasteur ou faire appel au service écoute et prière des paroisses réformées de l'Erguël, en téléphonant au 077 423 20 20 ou en écrivant un courriel à ecoute@referguel.ch. Infos sur www.referguel.ch/activites/accompagnements/ecoute-et-priere.
Café deuil/GAPE : en raison de la pandémie, les rencontres café deuil prévues dans le cadre du GAPE (groupe d'accompagnement des personnes endeuillées) sont annulées jusqu'à nouvel avis. Vous avez toutefois la possibilité de contacter le pasteur Richard Riesen pour un entretien par téléphone, whatsapp ou skype : 032 489 17 68, 076 536 53 26.

PAROISSE RÉFORMÉE

CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Prière œcuménique : chaque mercredi de 19 h 15 à 19 h 40 au temple de Corgémont.
Cultes : dimanche 30 août, culte de rentrée des activités, voir informations dans l'agenda commun des paroisses réformées de l'Erguël ; dimanche 6 septembre à 10 h dans la paroisse, à Corgémont, culte avec baptême d'Etienne Bösiger.
Service de taxi pour les cultes : si des personnes désirent se rendre au culte, mais n'ont pas de voiture, elles peuvent contacter Christine Brechbühler pour arranger un service de taxi.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat : corgecorte@referguel.ch

David Kneubühler, 079 823 75 84
david.kneubuehler@referguel.ch

Services funèbres :
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse :
Christine Brechbühler
079 565 93 66

Réservation salle de paroisse :
E. Hohermuth, 032 963 11 89
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

COURTELARY ET CORMORET

Culte du 30 août : merci de vous référer à l'agenda commun des paroisses réformées de l'Erguël.
Prochain culte à Courtelary : 6 septembre, 10 h, culte d'accueil des confirmants et de la pasteure Maëlle Bader.

Werner Habegger, pasteur,
032 489 18 09
werner_habegger@bluewin.ch

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10
philippe.hauri@bluewin.ch

Annelise Stieger, secrétaire,
079 413 47 32, annelise@bluewin.ch

Services funèbres : permanence au 0800 225 500

Réservation de la salle de paroisse :
Raymond Béguelin
078 617 57 61
raybeg@me.com

PAROISSE RÉFORMÉE

LA FERRIÈRE

Culte : dimanche 30 août, Collégiale de Saint-Imier, fête de rentrée du syndicat (culte commun). Les mesures sanitaires du moment seront appliquées selon les directives du moment.
Aînés : rencontre du 1er septembre annulée en raison de la situation actuelle.
Conseil de paroisse : mardi 1er septembre, Cure, 8 h 30.
Ecoute, entretien, partage, prière : le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81 ou 079 291 42 05

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

PÉRY rue du Collège 12

Culte : dimanche 30 août, 10 h, à l'église de Péry. Officiant : Gilles Bourquin. Offrande en faveur de la Société biblique suisse.
Proposition d'intercession : dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la paroisse de Corgémont-Cortébert.
Catéchisme 7H : mardi 1er septembre, de 17 h à 19 h 30, Grain de sel, Orvin.

032 485 11 85
(lu : 13 h-17 h 30, ve : 7 h 45-11 h 30)

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres :
permanence au 079 724 80 08

Location de salles : 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin ; salle de la Cure, Orvin ; salle de paroisse, Péry

Visites : Daniel de Roche 079 337 50 76
Gilles Bourquin 079 280 20 16

Catéchisme :
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28

10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28
et Daniel de Roche, 079 337 50 76

PAROISSE RÉFORMÉE

RENAN

Culte : dimanche 30 août, collégiale de Saint-Imier, fête de rentrée du syndicat (culte commun). Les mesures sanitaires du moment seront appliquées selon les directives du moment.
Ecoute, entretien, partage, prière : le pasteur est à votre écoute au 079 414 03 60 pour quelque demande que ce soit.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27
079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

SAINT-IMIER

Cultes : dimanche 30 août, culte commun de rentrée du Syndicat, 10 h, Collégiale. Accueil des nouveaux pasteurs Maëlle Bader et Macaire Gallopin, et au revoir aux pasteurs remplaçants Lara Kneubühler, Werner Habegger et Marco Pedroli.
Femmes protestantes : la Baratte vous accueille chaque vendredi de 9 h 30 à 11 h, salle de la cure, pour le café-croissant.
Après-midi récréatif des aînés : reprise mardi 1er septembre, de 14 h 30 à 17 h 30 à la cure.
Coin-méditation à la collégiale : tout nouvellement aménagé dans l'abside nord, il vous accueille durant les heures d'ouverture de la collégiale, de 7 h à 17 h. Vous y trouverez des brochures et des bibles, à consulter ou à emporter, et une ambiance propice à la détente et à la réflexion. Bienvenue à toutes et tous !
Nous restons à votre service ! : la vie presque normale a repris, mais la prudence reste de mise, surtout pour nos aînés. Nous sommes toujours à leur disposition pour tout service, commission, transport chez le médecin, ou simplement pour un entretien téléphonique. Le secrétariat est atteignable de 8 h 30 à midi, et de 14 h à 16 h 30. Notre pasteur est également joignable au numéro indiqué ci-dessous. Nous continuons de privilégier les entretiens téléphoniques par rapport aux visites à domicile. Nos encouragements à tous !

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, et peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58, ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Aumônerie des homes, renseignements :
Laure Devaux Allisson
076 438 02 09
laure.devaux@referguel.ch
et David Kneubühler
079 823 75 84
david.kneubuehler@referguel.ch

Pasteur remplaçant :
Marco Pedroli
076 588 98 85
marco.pedroli@sunrise.ch

Permanence téléphonique pour les services funèbres : le pasteur de service peut être atteint au numéro 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Téléphone de piquet de l'Erguël, services funèbres : 0800 225 500

Richard Riesen, pasteur
(42 % dans la paroisse et 13 % dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël),
032 489 17 68
076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE

SONVILIER

Culte : dimanche 30 août, fête de la rentrée des paroisses de l'Erguël, à 10 h à la collégiale de Saint-Imier. *On se passe le relais !*.
Eveil à la foi : samedi 5 septembre, *Tendre la main*, rencontre conclusive de la thématique annuelle *Haut les mains !* pour les familles de l'Erguël, de 9 h à 11 h à l'église de Sonvilier.
Site internet : le site internet des paroisses de l'Erguël s'enrichit régulièrement de vidéos, mini-cultes, méditations, textes et poésies. A découvrir sur www.referguel.ch.

Alain Wimmer, pasteur
079 240 63 16
(aussi SMS et WhatsApp),
alain.wimmer@referguel.ch

Présidente de paroisse :
Beatrix Ogi
079 725 15 41

Location de la maison de paroisse :
Mélanie Walliser Stevens
077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres :
0800 225 500

www.referguel.ch

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN

TAVANNES
rue du Pasteur Frêne 12

Nächster Gottesdienst : 6. September um 10 Uhr in Saint-Imier.
Heimgottesdienste : 2. September um 10.15 Uhr, La Roseraie ; 3. September um 14.30 Uhr, Les Lovières.

Pfarrer Stefan Meili
079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE

TRAMELAN

Culte : dimanche 30 août, 10 h, église, pasteur Ph. Kneubühler. Baptême de Elyakim Mathez. Collecte pour la Société biblique Suisse et le Dimanche de la Bible. Taxi sur appel, prière de s'annoncer le matin même entre 8 h et 9 h au 032 487 67 84. Verre de l'amitié à l'issue du culte.
Conseil de paroisse : samedi 29 août, toute la journée, Chalet de la Croix-Bleue, retraite.
Célébration œcuménique home Les Lovières : lundi 31 août, 15 h, salle polyvalente, célébrant V. dos Santos.
Lancement de la Campagne d'automne : mercredi 2 septembre, 19 h 30, église ; ce sera l'occasion de rencontrer le nouvel animateur de Terre Nouvelle, Danièle Chèvre qui remplace Aline Gagnebin Dufaux.

Services funèbres : 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE

VILLERET

Culte : dimanche 30 août, culte de la rentrée, Saint-Imier, 10 h.
Prière matinale : mardi 1er septembre, de 6 h 30 à 7 h à l'église de Villeret.
Petit café : mardi 1er septembre 9 h 30 à la cure de Villeret.

Heures d'ouverture bureau : vendredi matin 8 h-11 h

Présence pastorale : mercredi, jeudi et permanence au bureau le vendredi matin

Services funèbres et urgences : 0800 225 500

villeret@referguel.ch
www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE DU ROC

SAINT-IMIER
Jacques-David 12

Culte : dimanche 30 août à 10 h, culte dans nos locaux. Club des enfants durant la réunion. Bienvenue à tous. Merci de respecter les mesures sanitaires mises en place.
Autres activités : prendre contact avec le pasteur au 032 941 58 25.
Service d'entraide disponible pour tous : écoute, partage, coup de main et prière : 032 941 58 25.

Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA

SAINT-IMIER
Fourchaux 36

Culte : dimanche 30 août, 9 h 30, culte avec Iris Bullinger et Daniel Nussbaumer.
A votre disposition : le pasteur est à votre disposition si vous ressentez le besoin de partager, si vous avez des questions, des soucis ou des demandes de prières.

Bertrand Mathys
Pasteur
032 941 49 67
www.la-bethania.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE

SAINT-IMIER
rue Paul-Charmillot 72

Culte : dimanche 30 août, 10 h, Claude-Michel Voumard. Ecole du dimanche, garderie.
JAB junior : samedi 29 août, 19 h.
Club d'enfants : jeudi 3 septembre, 12 h.

David Weber
Pasteur
dpj.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE

SAINT-IMIER rue de Châtillon 18

Service religieux : dimanche 30 août à 9 h 30 ; mercredi 2 septembre à 20 h.
Mesures en vigueur : les mesures de protection Covid sont à respecter, chacun est le bienvenu, jusqu'à la capacité maximale.
Service en ligne : les services religieux peuvent toujours être suivis par vidéo (IPTV) : le dimanche à 9 h 30, http ://skipa.tv/channels/geneva/, nom d'utilisateur : daswort, mot de passe : dreiineinz.
Informations de dernière minute : changements éventuels et informations de dernière minute sont disponibles : stimier.nak.ch/nc/termine/

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
079 240 72 73
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS

SONCEBOZ Pierre-Pertuis 2

Culte : dimanche 30 août, 10 h, message biblique.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG

TRAMELAN

Soirée échange et thème : samedi 29 août à 20 h à la rue des Prés, avec collation.
Culte : lundi 31 août à 15 h au Home des Lovières.
Moment de prière et de silence : mardi 1er septembre à 13 h 30 à la rue des Prés.
Gebetsstunde : mardi 1er septembre à 20 h à Jean Guy.
Rencontre des veuves : mercredi 2 septembre à 14 h à la rue des Prés.
Passerelle : jeudi 3 septembre à 18 h 30 à la rue des Prés, rencontre pour ados.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT

TRAMELAN Grand-Rue 58

Flambeaux de l'Evangile : samedi 29 août, 10 h, rencontre pour les 2B.
Prière : dimanche 30 août, 9 h.
Culte : dimanche 30 août, 9 h 45, rencontre enfants, garderie, message de Pascal Donzé.
Prière 29B12 : lundi 31 août, dès 19 h 30, nous prions pour vous.
Prière : mardi 1er septembre, 9 h.
Repas pour tous : jeudi 3 septembre, 12 h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER

TRAMELAN Grand-Rue 116
entrée : face à Albert Gobat 15

Culte : dimanche 30 août, 9 h 30, culte avec Hugues Jobin.
Temps de prière : mercredi 2 septembre, 20 h, chez Mariette Nicolet.
Informations : conseil pastoral, Hugues Jobin, 032 487 60 38.

032 487 32 17
egliseedufiguier@gmail.com
www.egliseedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE

TRAMELAN rue A. Gobat 9

Culte : dimanche 30 août, 9 h 30 avec Etienne Grosrenaud, garderie et école du dimanche.
Assemblées générales : mardi 1er septembre, 19 h, AG Eglise et Bâtiment.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE

LA CHAUX-D'ABEL

Groupe de jeunes : samedi 29 août.

www.chaux-dabel.ch/agenda

CORMORET
AVIS OFFICIELS

Taxes des chiens

Les factures, accompagnées des marques de contrôle (médailles), relatives à la taxe des chiens 2020 seront envoyées ces prochains jours. Les personnes qui n'auraient pas reçu de courrier et qui possèdent un ou des chiens sont tenues de s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 20 septembre. Nous vous remercions d'avance de votre collaboration. | *cm*

Votations

En vue des votations fédérales du 27 septembre, le bureau de vote a été constitué de la manière suivante: présidente: Denise Augsburger; secrétaire: Jérôme Ganguillet; membres: Christelle Liengme et Emanuelle Marchand, Marc Bussard et Kélian Cuttat. | *cm*

GYM SENIORS COURTELARY

Reprise des leçons

Les leçons de gym seniors reprendront dans la halle de gymnastique à Courtelary mercredi 9 septembre à 14h, sous réserve de nouvelles directives sanitaires que pourraient imposer le canton ou le Conseil fédéral.

Pour tous renseignements
Fifi Droz, monitrice 032 944 18 02

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

A la recherche de vergers

Le Parc Chasseral s'associe aux pressoirs de la région et recherche des propriétaires de vergers prêts à accueillir ces groupes de bénévoles, ainsi que des personnes volontaires pour encadrer les jeunes lors de ces chantiers nature

Un groupe de jeunes en pleine récolte dans un verger de Courtelary, photo: © Parc Chasseral

Cette année encore, plusieurs classes d'école ou de jeunes étudiants ont d'ores et déjà annoncé leur venue dans le cadre de ces chantiers nature, de la mi-septembre à début octobre. Le Parc Chasseral est à la recherche de vergers où ces jeunes gens motivés pourront récolter les pommes, qu'ils presseront ensuite avec l'aide des responsables des pressoirs d'Orvin, Courtelary et Valangin.

Tout propriétaire d'un verger situé dans le Vallon de Saint-Imier, aux alentours d'Orvin ou dans le Val-de-Ruz intéressé par cette action peut s'annoncer directement auprès du Parc Chasseral. Les pommes cueillies ou ramassées par les jeunes seront rachetées selon les conditions respectives des pressoirs.

Pas seulement des pommes

Votre verger ou votre jardin produit d'autres fruits? La distillerie de l'Echelette, à Orvin, produit des alcools labélisés *Parcs suisses*. Elle rachète aux prix du marché les fruits qui doivent impérativement provenir de vergers et fruitiers situés sur le territoire du Parc Chasseral. Ils doivent être livrés mûrs, sains et propres. Renseignements: Elodie Gerber, 079 636 26 78.

| *parc naturel régional chasseral*

Rachat de fruits à Courtelary

Le Pressoir de Courtelary confectionne son propre jus de pomme labélisé *Parcs suisses* portant la marque *Jura bernois – produits du terroir*. L'objectif est de valoriser les pommes non exploitées et contribuer au maintien des vergers dans notre région. Pour constituer son propre stock, le Pressoir de Courtelary rachète les pommes aux propriétaires de vergers à raison de 35 ct/kg si les pommes sont amenées directement au Pressoir, ou 20 ct/kg en cas de chantier-nature (cf. ci-contre). Les pommes, livrées mûres, saines et propres, doivent provenir de vergers situés sur le territoire du Parc Chasseral. Le pressoir est ouvert dès à présent et jusqu'à fin octobre. | *parc naturel régional chasseral*

Rens.: Pierre Homberger, 077 410 70 60

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS

Déchets: merci de nous éviter ce spectacle

Un dimanche d'août à l'EcoPoint de la Fleur-de-Lys...

Interpellée ces dernières semaines par plusieurs habitant(e)s, la Municipalité est contrainte d'intervenir une nouvelle fois sur le sujet des déchets. Un véritable serpent de mer, qui ne se résoudra que grâce au bon sens et au respect de tous, ajoutés à de potentiels aménagements modernes.

C'est en particulier l'aspect pour le moins encombré de l'EcoPoint de la Fleur-de-Lys, les dimanches surtout, qui dérange légitimement nombre d'habitants. La photo ci-contre en dit bien davantage que des mots et illustre parfaitement l'image pour le moins déplorable qu'elle donne du village, de son centre ancien très exactement.

Le lundi matin, et pas avant!

Dès lors, les autorités et les services techniques rappellent de concert que les sacs consignés doivent être déposés aux points de collecte officiels, et non à l'EcoPoint. Lesdits points de collecte sont définis devant les maisons, ce qui limite le déplacement des usagers et évite des montagnes de sacs rouges en un endroit.

Par ailleurs, ces dépôts sont autorisés le lundi matin dès 6h, et pas avant. Ainsi est-il formellement interdit de déposer ses déchets ménagers en fin de semaine, où que ce soit si ce n'est dans un conteneur ad hoc non plein.

Une décision capitale le 29 septembre

Par ailleurs, le service communal des déchets rappelle que la prochaine assemblée municipale, convoquée le mardi 29 septembre, prendra une décision très importante en matière de déchets. Il lui sera en effet soumis le projet d'implantation de conteneurs semi-enterrés (Molok ou autres), lesquels permettraient de déposer ses ordures ménagères en tout temps, pourvu bien sûr qu'elles soient conditionnées dans des sacs officiels.

Les autorités espèrent bien que les ayants droit participeront en nombre à cette réunion du Législatif, afin qu'ils puissent y exprimer un avis réellement représentatif de la population locale. | *cm*

Une parcelle à vendre?

Les autorités municipales rappellent qu'elles sont toujours à la recherche d'un nouveau site pour y installer définitivement l'EcoPoint communal. Dans ce sens, elles en appellent à tous les citoyens qui seraient éventuellement disposés à vendre une petite parcelle à la collectivité. Par avance, ces derniers sont remerciés de s'annoncer à l'administration municipale. | *cm*

Taille des arbres, des buissons et des haies le long des routes et des chemins

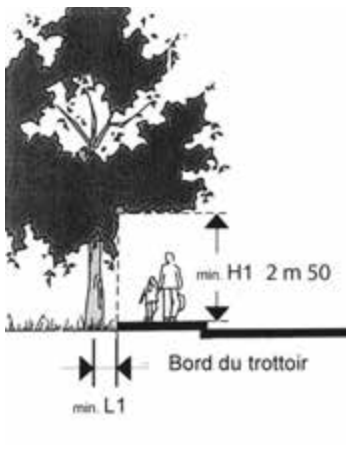

Plantations le long des trottoirs

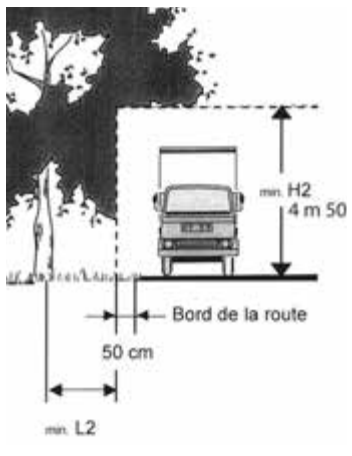

Plantations le long des routes

La municipalité de Courtelary prie tous les propriétaires de s'assurer que, sur leurs terrains, les gabarits des plantations respectent les dispositions légales.

Si tel n'est pas le cas, les plantations devront être taillées conformément aux prescriptions légales (voir illustrations) et lorsqu'il s'agit de garantir un bon éclairage public, jusqu'à la hauteur des lampes.

Dernier délai le 27 septembre. En cas de non-respect de ce délai, le service de la voirie se verrait dans l'obligation d'effectuer ces travaux lui-même et de facturer les coûts au propriétaire. | *cm*

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS

Petit permis de construire

(non publiés selon l'art 27 DPC)

Maître d'ouvrage et auteur du projet: Hazard Quentin, rue de la Bergerie 27, 2613 Villeret: propriétaire foncier: Hazard Marina, rue de la Bergerie 27, 2613 Villeret; Emplacement/adresse du projet, lieu-dit: rue de la Bergerie 27a, 2613 Villeret, parcelle N° 653 de Villeret, zone H2; projet: rénovation du poulailler. Modifications apportées aux ouvertures, selon plans. Dimensions: inchangées; genre de construction: remplacement de parties en bois par des briques en ciment. Le dossier peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en doubles exemplaires au Secrétariat municipal de Villeret jusqu'au 27 septembre 2020. | *cm*

Travaux

Nous avisons les habitants de la rue de la Gare que dès le lundi 31 août, des travaux seront réalisés, depuis le haut de la rue vers le bas, pour le compte de Villeret Energie SA. Les travaux se dérouleront en deux étapes pour une durée totale d'environ un mois, ils provoqueront immanquablement des désagréments pour lesquels Villeret Energie SA vous présente déjà ses excuses. | *cm*

GYM BEL AUTOMNE CORMORET

La rentrée a sonné!

Les leçons de gym seniors reprennent à partir du mardi 1er septembre de 9h à 10h15 dans la halle de gym de Cormoret. Les règles d'hygiène seront respectées. Venez nombreux! | *la monitrice, fifi droz*

Réclame

Pour vous démarquer en un clin d'œil
Agence de communication
Logo / Graphisme
Site internet
Campagne publicitaire
Création de stand
Multimédia
www.clin-d-oeil.net

AVIS MORTUAIRE

Le rire est une poussière de joie
qui fait éternuer le cœur

Le comité unique d'animation carnavalesque, ainsi que ses bénévoles, se joignent au chagrin de la famille de

Norbert Buraglio

membre fondateur du Couac pour lequel il a œuvré durant 30 années.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

AVIS MORTUAIRE

Les employés communaux et le Conseil municipal
de la Commune de Péry-La Heutte
ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur

Norbert Buraglio

Ancien Président de la commission de Sépulture
Ancien Président du Cartel des Sociétés

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

AVIS MORTUAIRE

Il y a quelque chose de plus fort que la mort...
C'est la présence des absents dans la mémoire du coeur

Ses enfants et conjoints	Giuseppe et Chantal Terzaroli Marzia et Christian Terzaroli Wirz Rita Terzaroli et Patrick Vils
Ses petits-enfants et conjoints et son arrière-petite-fille	Ennio et Esther Terzaroli et leur fille Mia Joanna Terzaroli et Marie Albesa Céline et Matthieu Wirz

ainsi que toute la famille en Italie ont la profonde douleur d'annoncer le départ de

Anna Bastianelli Terzaroli

Après une courte hospitalisation, elle s'est endormie paisiblement dans sa 91e année entourée de l'affection de sa famille et du bon soin du personnel soignant du service « Stroke » de l'hôpital de Bienne, ainsi que le département de médecine de l'hôpital de Saint-Imier.

Selon ses dernières volontés, elle va s'en aller rejoindre son mari, dans le caveau familial à Terni.

Une cérémonie d'adieu pour la défunte sera célébrée ultérieurement à l'église catholique de Saint-Imier.

Domicile de la famille : Giuseppe Terzaroli
rue de la Clef 29
2610 Saint-Imier

En sa mémoire, la famille fera un don à la Rega.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

La musique donne une âme à nos cœurs
et des ailes à la pensée

Les musiciennes et musiciens de la fanfare « Union » de Péry se joignent à la peine de la famille de

Norbert Buraglio

Président et directeur de notre fanfare, Norbert nous a quittés dans sa 72e année, dimanche 23 août, suite à une terrible maladie.

Nous garderons le souvenir d'un directeur passionné et d'un président dévoué à sa fanfare.

Nous présentons toute notre sympathie et nos sincères condoléances à la famille en deuil.

A mon parrain adoré

Pierre Kröll

6.6.1960 – 12.8.2020

Tu resteras à jamais gravé dans nos cœurs.

Ton filleul, Célestin Hinni et famille
Isabelle, Cédric, Cyprien

AVIS MORTUAIRE

Wenn die Kraft zu endgeht,
Ist's kein Sterben, ist's Erlösung

Ses filles :	† Sylvia Pürro-Moser Yolanda et Philippe Gomez-Moser
Son fils :	Daniel et Linda Moser
Ses petits-enfants :	Kevin, Andy, Tobias et son amie Eloïse, Raphaël, Jonas et son amie Carina, Yannik
Ses sœurs :	Marguerite Erzer Senta Schweingruber
Sa belle-fille :	Ruth Cristina et Eddy Di Donato-Zemp Valentino, Amalia

ainsi que les familles parentes, alliées et amies ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Werner Moser

qui s'en est allé subitement dans sa 86e année.

Courtelary, le 25 août 2020
Home Les Lauriers Saint-Imier

Adresse de la famille : Ruth Cristina Di Donato
Rue du Moulin 1
2608 Courtelary

L'enterrement aura lieu aujourd'hui vendredi 28 août à 10 h 30 au cimetière de Courtelary.

Un remerciement tout particulier au personnel du home Les Lauriers à Saint-Imier, à la Doctoresse Michel de Courtelary et au SASC.

Cet avis tient lieu de faire-part

AVIS MORTUAIRE

Le Conseil de bourgeoisie de Plagne a la tristesse de faire part du décès de son administrateur des finances, son ami, un bourgeois de Plagne qui a œuvré de nombreuses années au sein du Conseil

Marc Grosjean

Nous garderons le souvenir d'un passionné pour sa bourgeoisie, toujours là pour la représenter et sans oublier les nombreuses balades, avec son épouse, parcourant les pâturages, les chemins forestiers et les forêts de son village.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille en deuil.

AVIS MORTUAIRE

Il est des moments de bonheur
qui ne peuvent s'oublier

Ses fils :	Adriano et Margrith De Tomi Remo et Amélie
	Fabio et Nathalie De Tomi Aurélie et son ami Michaël Stefano
	Sandro De Tomi et sa compagne Sandra Fresta Michaël et Mara et leur fils Noah Elodie
Son frère :	† Renzo et Annette De Tomi
Ses sœurs :	Beatrice De Tomi et son ami Arturo et famille Franca De Tomi et Anibale Torretta et famille

ainsi que les familles parentes et amies en Suisse, en Italie et en Australie ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur

Alpidio De Tomi

qui nous a quittés dans sa 85e année entouré de sa famille.

Corgémont, le 22 août 2020

Adresse de la famille : Sandro De Tomi
Grand-Rue 25
2606 Corgémont

La cérémonie d'adieu a eu lieu dans l'intimité de la famille.

Un merci tout particulier au personnel de l'hôpital de l'Ile de Berne.

Cet avis tient lieu de faire-part

Vos faire-parts de deuil dans les plus brefs délais auprès de l'Imprimerie Bechtel à Courtelary

bechtel-imprimerie.ch, 032 944 18 18

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Bureau de vote du 27 septembre

Le bureau de vote des votations du 27 septembre sera composé des membres suivants:

- Président: Wüthrich Nicolas
- Vice-président: Siegenthaler Jean
- Membres: Pasqualetto Sophie, Pellegrini Marième, Pochon Martine, Portmann Marie-Rose, Péquignot Laurent, Picard Anthony, Racheter Bryan, Pfund Romain
- Personnel administratif: Dufour Marlène

| *cm*

Déchets

Pendant la durée des travaux, merci de déposer les sacs des déchets ménagers et les déchets verts, uniquement le jour même dès 7 h, à côté des panneaux d'information travaux aux extrémités du chantier.

La tournée habituelle ne peut pas être assurée pour des raisons de sécurité dans la zone des travaux. | *cm*

Le 29 août, venez randonner!

Dans le cadre du programme de promotion du sport *ça me dit marche*, la commune de Sonvilier organise une randonnée permettant de découvrir ou redécouvrir la localité.

Le parcours prévu induira une présentation sur l'utilisation des sources.

Le rendez-vous est fixé samedi 29 août à 9 h 45 sur la place du Collège. Nous vous recommandons de vous équiper de bonnes chaussures et nous réjouissons de vous retrouver nombreux pour cette balade. | *cm*

Route des Places

En raison d'une coupe de bois la route et le sentier seront fermés à toutes circulations y compris piétonne pendant l'horaire suivant:

- Du lundi 31 août au vendredi 11 septembre de 8 h à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h
- Déviation: route du Stand
- Danger: débardage, chute de pierre

Le passage dans le périmètre de coupe de bois, sera interdit à toutes personnes non autorisées. Merci pour votre compréhension. | *cm*

PARTI SOCIALISTE DU HAUT-VALLON DE SAINT-IMIER

Incivilités – pas de réponse simple

Saint-Imier n'est pas la seule citée à avoir des problèmes d'incivilité. La commune de La Neuveville y a elle aussi été confrontée. Le comité du Parti socialiste du Haut-Vallon a donc entendu un exposé de Martin Keller, éducateur de rue, qui a travaillé à La Neuveville. Le problème a pu être résolu suite à la combinaison de mesures de différents ordres: présence régulière dans la rue de l'éducateur durant les soirées, voire les nuits, notamment de fin de semaine, ouverture du centre de jeunesse étendue aux soirées, et pas seulement limitée aux heures de bureau, collaboration très étroite avec la police cantonale, contacts avec les familles. En résumé, il s'est agi d'une combinaison entre les mesures d'incitation, de prévention, mais aussi de répression. A noter que l'installation de caméras de surveillance n'a jamais été un thème.

Ce travail a nécessité plusieurs années. Persévérance et volonté politique vont de pair, de même que la mise à disposition des moyens financiers correspondants.

Au vu de cette présentation très convaincante, la fraction socialiste au Conseil de ville de Saint-Imier a déposé une motion urgente demandant la mise en place de mesures comparables, ainsi que la création d'un poste d'éducateur de rue. Les exigences pour ce poste sont élevées, et il est destiné à une personne au bénéfice d'un large vécu. Cette motion devra être traitée au mois de septembre par le législatif. Faut-il voir dans l'activisme actuel une coïncidence?

Le Parti socialiste du Haut-Vallon tient en conclusion à relever que la mairie de la commune de La Neuveville, lorsqu'elle a mis en place la politique décrite ci-dessus, était occupée par Raymonde Bourquin, membre du Parti radical. | *fd*

Contact: Aline Ruchonnet, 079 435 15 85

MUSÉE DE SAINT-IMIER

Visite de la Grotte de l'Echelette à Renan

Samedi 29 août, le Musée de Saint-Imier et l'ISSKA vous invitent à découvrir la Grotte de l'Échelette sur la commune de Renan. Le départ est prévu à 14 h devant la Buvette du Bec à l'Oiseau, à Les Vieux-Prés.

Emmenés par le groupe Inventaire spéléologique du Jura bernois, vous découvrirez l'une des cavités de notre région: la Grotte de L'Échelette. Longue de 64 mètres, les méandres de cette caverne s'enfoncent jusqu'à -9 mètres. Habitée par une faune variée, cette grotte a également été visitée à de nombreuses reprises par l'homme moderne, comme en témoigne la présence de plusieurs inscriptions sur les parois, la plus ancienne remontant à 1754.

Informations pratiques

Départ prévu à 14 h devant la buvette du Bec à l'Oiseau, 2054 Les Vieux-Prés, retour à 15 h 30 au même endroit.

Sur inscriptions uniquement au 032 941 14 54 ou musee@saint-imier.ch. Maximum 15 personnes. Enfants dès 8 ans bienvenus.

Matériel: bonnes chaussures requises (compter env. 30 min de marche dans la forêt pour l'aller-retour)

Covid-19: port du masque obligatoire. Le déroulement de cet événement est soumis aux décisions fédérales relatives à l'épidémie de coronavirus. En cas d'annulation, les participants seront avertis par e-mail.

La visite est gratuite. | *musée de saint-imier*

SAINT-IMIER

Comité imérien pour l'initiative pour des multinationales responsables

En résumé, Glencore pollue des rivières au Congo. La multinationale bâloise Syngenta vend des pesticides mortels, interdits depuis longtemps chez nous et les raffineries suisses traitent de l'or, issu du travail des enfants. Certaines multinationales ayant leur siège en Suisse continuent de violer les droits humains et les standards environnementaux minimaux.

L'initiative pour des multinationales responsables empêche que des vies humaines continuent d'être détruites et l'environnement pollué. Les multinationales ayant leur siège en Suisse devront respecter les droits humains et environnementaux également dans leurs activités à l'étranger.

Afin que les multinationales peu scrupuleuses se conforment elles aussi à la loi, les infractions auront des conséquences. A l'avenir, les multinationales répondront des violations des droits humains et des dommages environnementaux dans lesquels elles ou leurs filiales sont impliquées.

La semaine passée, un comité local de soutien à l'initiative pour des multinationales responsables a été créé à Saint-Imier. Il est en effet important que ce thème essentiel soit aussi présent dans le vallon. Ces prochaines semaines, le groupe va organiser des événements visant à informer la population imérienne et régionale. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Julia Huguenin julia.huguenin@initiative-multinationales.ch ou Martine Bourquin martine.b@bluewin.ch ou s'inscrire directement sur le site internet https://initiative-multinationales.ch/comite-local-saint-imier.

En guise de soutien à l'initiative, les habitants du vallon de Saint-Imier peuvent également suspendre un drapeau à leur fenêtre ou leur balcon. Pour les commandes, voici le lien: initiative-multinationales.ch/commander-un-drapeau.

Pour des informations plus précises, vous pouvez consulter le site https://initiative-multinationales.ch. | *mb*

LETTRE DE LECTEUR

Sauvez l'Echelette

Ne pas tomber dans le piège du Groupe E

Selon le promoteur Groupe E, le projet de centrale éolienne des Quatre Bornes n'a que des avantages: il va assurer l'autonomie énergétique de la commune, sauver le climat et la biodiversité, améliorer le paysage, nous sortir du nucléaire, remplir les caisses communales, et au passage encore pérenniser l'agriculture de montagne. Qu'on ne s'y trompe pas: derrière les beaux discours se cache une réalité différente: le parc éolien des Quatre Bornes n'apporte aucune réponse aux défis actuels de notre région.

Tout commence par un mythe: celui d'un parc éolien «d'agriculteurs visionnaires et engagés» habitant le coin, c'est du moins ainsi qu'ils sont présentés. La réalité: une centrale industrielle représentant un investissement de 80 millions de francs, pilotée par une entreprise électrique fribourgeoise, Groupe E. Un groupe qui va bénéficier de juteuses subventions (225 millions de francs). Sonvilier n'a aucun intérêt à ce projet.

Groupe E nous promet l'autonomie électrique. Rien n'est plus faux: le courant produit aux Quatre Bornes sera injecté dans le réseau haute tension aux Hauts-Geneveys (NE), d'où il alimentera les clients de Groupe E, autrement dit le Canton de Neuchâtel et le Plateau. Pas un seul kilowattheure ne profitera à Sonvilier.

Groupe E nous promet une manne (citation) pour les collectivités communales, mais sans prendre le soin de calculer les répercussions négatives: perte d'attractivité pour la région et le Parc naturel Chasseral, impact négatif sur le tourisme, chute de la valeur des maisons. Autant de points sur lesquels la population aimerait être renseignée, en vain.

Une transition énergétique ne peut pas se faire au détriment des gens. 16 machines de 140 à 150 mètres sont déjà construites à Mont Crosin.

L'entreprise électrique fribourgeoise veut maintenant pour ses clients en imposer 10 de plus ici, qui feront jusqu'à 207 mètres en bout de pale, et génèreront 106 décibels chacune. D'autres parcs éoliens sont prévus à grande proximité, comme à Jean Brenin et à la Vue-des-Alpes: dire non aux Quatre Bornes, c'est aussi dire non à la tactique du salami qui va aboutir à recouvrir toute notre région de centrales éoliennes et détruire nos derniers espaces de liberté.

L'énergie éolienne n'est pas une solution, mais une partie du problème environnemental: quittons ce schéma dépassé et investissons dans le futur de nos enfants: les énergies réellement propres et les économies avant tout.

| *claude schönenberg*

Association Sauvez l'Echelette, Claude Schönenberg, président, 032 941 22 06 ou 079 739 14 11, info@sauvez-lechelette.ch

SAINT-IMIER

Annulation du spectacle Ladies night

Le spectacle *Ladies Night* qui devait avoir lieu le samedi 5 septembre est annulé pour des raisons sanitaires

Photo: myriambd

Suite aux évolutions liées à la pandémie de coronavirus et aux incertitudes qui persistent sur l'organisation de manifestations durant les prochaines semaines, les organisateurs de la soirée *Ladies Night*, qui devait avoir lieu le samedi 5 septembre, ont malheureusement décidé d'annuler cette pièce de théâtre.

Proposer du divertissement sans prendre de risques

Le comité des Manifs du FC Saint-Imier continue de proposer des événements durant la fin de l'année pour continuer de faire vivre le village, notamment grâce à l'organisation de diverses afterworks en plein air et il travaille également sur la possibilité de proposer un spectacle en janvier 2021 avec la troupe de Saintimania, si les conditions sanitaires s'améliorent d'ici là. Le but étant toujours de proposer des activités et des événements culturels, tout en prenant en compte le développement de cette pandémie de coronavirus.

Retourner ses billets pour *Ladies Night*

Les personnes qui ont déjà acheté leurs billets pour la pièce *Ladies Night* peuvent se faire rembourser en se rendant directement à la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary, dans toutes les succursales de Saint-Imier, Courtelary, Sonceboz, Tramelan et La Chaux-de-Fonds sur présentation de leurs billets. | *ct*

LES QUATRE BORNES

Une votation pour un parc éolien

Les partisans du parc éolien des Quatre Bornes ont exposé leurs arguments pour le prochain vote du 27 septembre

Voici déjà quelques années, des agriculteurs de La Joux-du-Plâne qui avaient un besoin important en énergie et qui vivaient dans une région venteuse se sont demandé s'il était possible de convertir ce fort vent en une énergie locale et renouvelable, comme cela se fait avec l'eau et le soleil.

C'est ainsi qu'en 2006, des mesures du vent ont été faites. De nombreuses études scientifiques et techniques ont été réalisées, des dialogues ont été ouverts avec des spécialistes de la production énergétique et de l'environnement pour réaliser le grand projet suivant: Les Quatre Bornes, un parc éolien bicantonal entre Sonvilier et le Val-de-Ruz (NE).

Un projet pour l'avenir

En mars 2009, la Sàrl Eoliennes Joux-du-Plâne–L'Echelette (EJDPE) voit le jour et d'autres agriculteurs de la montagne de L'Envers rejoignent la société, ainsi que les communes de Sonvilier et du Val-de-Ruz. L'entreprise Greenwatt du Groupe E est alors choisie comme partenaire, afin de collaborer et financer le reste du projet. En 2015, 75 % des habitants de Sonvilier soutiennent le projet sur la production d'énergie aux Quatre Bornes. La jeune génération est aussi très active dans ce projet d'avenir. Elle a en effet réalisé une brochure qui est distribuée à la population de Sonvilier pour la rendre attentive aux mauvaises informations reçues ou aux différents bruits de couloir. «Un festival du film vert a été organisé pour sensibiliser les gens au courant vert» raconte Sophie Jacot, 20 ans, porte-parole et co-présidente du groupe de jeunes *Energies: voir loin, rester proche*. Pour ce projet qui lui tient à cœur depuis qu'elle a 15 ans, elle parcourt à vélo en compagnie des jeunes de l'association qu'elle a créée, les hauteurs de la commune de Sonvilier pour distribuer des flyers.

Les éoliennes

Une éolienne produit de l'énergie selon les deux critères suivants: la surface balayée par les pales et au cube de la vitesse du vent, vitesse qui augmente selon la distance du sol. L'objectif de construire 10 éoliennes, 7 seront sur la commune de Sonvilier et 3 sur le canton de Neuchâtel, qui produiront 67 millions de kilowattheures par année. Ceci équivaut à 8000 toits de villas recouverts de panneaux photovoltaïques, soit 62 terrains de football recouverts de panneaux solaires. Ces grandes machines seront à la pointe de la technologie, avec deux gabarits différents (207 m au maximum sur le sol neuchâtelois et 190 m sur la crête bernoise). Cette énergie fournira en électricité toute la commune de Sonvilier et 80 % de la commune du Val-de-Ruz (habitations et industries).

Le projet actuel annonce également plusieurs avantages de la production de l'énergie par le vent, comme par exemple une plus grande production électrique en hiver lorsque les foyers ont besoin de se chauffer ou encore une progression de la recherche éolienne, qui permet d'inclure les technologies de production les plus efficientes.

Devenir actionnaire du parc éolien

Pour financer le projet, il est possible d'y participer. «C'est une première en Suisse», explique Daniel Beck, porteur du premier projet de financement participatif. Toutes les personnes physiques domiciliées en Suisse ou morales ayant leur siège dans les communes de Sonvilier ou du Val-de-Ruz, peuvent souscrire une part sociale de 1000 fr. et au maximum 20 parts par personne, à la coopérative de «L'éolienne citoyenne». Le dividende devrait être de 2 à 5 % selon le résultat obtenu par la future société d'exploitation du parc éolien.

Il est à noter qu'une partie du dividende sera automatiquement reversée aux habitants vivant à l'année dans un périmètre d'un kilomètre autour du parc. Les promesses de souscriptions sont déjà possibles.

Votations du 27 septembre

En 2017, le peuple suisse a voté en faveur de la stratégie énergétique fédérale 2050, soit une production verte à 7 %. Aujourd'hui, cette production équivaut à moins de 1 %. Une grande éolienne peut produire de l'électricité pendant 25 ans. Au terme de sa durée d'exploitation, 80 à 90 % des matériaux peuvent être recyclés.

De plus, avec une mesure sonore de 50 décibels, soit moins bruyante qu'une conversation, et à une distance de minimum 350 m d'une maison, produire de l'énergie par le vent reste *une solution logique* selon Pascal Gilomen, partisan du projet.

En cas de rejet, le parc pourrait quand même voir le jour, mais avec les 3 éoliennes de la commune du Val-de-Ruz. Le président du comité *Oui à l'énergie éolienne*, Marc Jean-Mairet, assure l'acronyme avec le mot RÉALITÉS, soit Responsabilité, Environnement, Autonome, Localité, Indépendance, Transition, Economie et Sécurité.

Projet soutenu par les communes de Sonvilier et du Val-de-Ruz, les habitants de la commune de Sonvilier devront passer aux urnes pour l'acceptation ou le refus de ce projet le 27 septembre prochain.

| *ef*

LETTRE DE LECTEUR

L'économie et le climat ont besoin de l'éolien

L'industrie du bois n'a pas besoin de rapports scientifiques: le réchauffement climatique, ses professionnels le constatent quotidiennement dans leur travail! Il n'est qu'à citer pour exemple le problème qu'affronte aujourd'hui la filière, avec une énorme quantité de bois bostryché et sec debout, donc dévalorisé; voilà un effet direct du réchauffement climatique!

Nous autres professionnels du bois sommes parfaitement conscients que les effets sur la forêt laissent augurer d'autres catastrophes imminentes, dont souffrira toute la population. Nous sommes donc pleinement convaincus par l'urgence d'agir, tant que nous le pouvons, sur les causes de ce réchauffement.

En utilisant du bois régional, et uniquement du bois régional, la scierie SYB contribue à réduire les émissions de CO_2 engendrées par le transport du matériau. De même, elle chauffe ses locaux avec les copeaux produits sur place, ce qui contribue directement à réduire la dépendance du pays aux énergies non renouvelables.

A cet engagement ferme, elle ajoute un pas supplémentaire: pour toute sa consommation d'électricité, elle n'achète que de l'énergie hydraulique produite en Suisse. Ainsi peut-elle en toute bonne conscience utiliser les machines les plus modernes, qui permettent à la fois d'épargner les organismes humains et de répondre aux impératifs économiques.

Consciente que les économies d'énergie sont capitales aussi, la scierie a par ailleurs équipé ses machines de nouveaux moteurs EI3 avec variateur, qui permettent de limiter la consommation, à la fois au démarrage et sur l'ensemble de la journée.

Toutes ces mesures, la scierie SYB les appuie sur mes convictions et mes valeurs personnelles. Celles-ci expliquent également mon soutien enthousiaste au Parc éolien des Quatre Bornes, dont la production ne sera surtout pas négligeable. 100 % de l'électricité consommée sur la commune de Sonvilier et 80 % de celle qui est utilisée sur la grande commune de Val-de-Ruz, ce n'est pas rien!

La scierie SYB aura toujours besoin d'énergie électrique, l'économie en général et les privés également. Notre besoin va même s'accroître considérablement avec le passage à une mobilité électrique. Pour lutter contre le réchauffement et essayer de donner une chance à l'avenir de notre Planète, il faut absolument que cette électricité soit verte! Toutes les ressources renouvelables doivent être exploitées et pour que nous apportions notre pierre à l'édifice, je vous invite dès lors à soutenir massivement le Parc éolien des Quatre Bornes, le 27 septembre par un oui enthousiaste.

| *yves bernard, patron de la scierie syb, sonvilier*

LETTRE DE LECTEUR

Energie éolienne: nous sommes tous concernés

La crise sanitaire a certes éclipsé la crise climatique, dans les conversations comme dans les médias. Cette épée de Damoclès est cependant toujours suspendue au-dessus de nos têtes, plus encore au-dessus des têtes des générations à venir.

Parents, nous sommes tous concernés par la planète que nous réservons à nos enfants et aux enfants de nos enfants. Nos efforts personnels, plus ou moins conséquents, ont cependant leurs limites, et ne peuvent suffire à contrer, au moins un peu, le réchauffement climatique que plus personne ne peut mettre en doute.

Nous devons agir en tant que collectivité, pour exercer davantage de force et donc davantage d'effet. C'est ce que nous permet le Parc éolien des Quatre Bornes, en produisant ici de l'électricité issue du vent, donc l'électricité la moins polluante qui soit, à tous points de vue.

Certes, le paysage sera une nouvelle fois modifié par l'Homme; mais nous devons abandonner cette attitude hypocrite qui nous conduit à accepter les atteintes, pourvu qu'elles soient commises ailleurs que chez nous... Il est temps d'admettre que l'on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. La concession faite aux paysages des Quatre Bornes pèse moins lourd, sur l'avenir, que les émissions de CO_2 de l'électricité produite au charbon ou au gaz en Allemagne ou les déchets radioactifs d'autres centrales... Or, nous importons encore ce genre d'énergie!

Je soutiendrai d'autant plus volontiers ce projet que ses porteurs font œuvre collective aussi. En grande première, ils proposent en effet une éolienne citoyenne, donc une machine qui sera payée par des citoyens et leur appartiendra. En souscrivant des parts, nous pouvons à nouveau agir concrètement en tant qu'individus, avec un retour sur investissement moral et financier.

En ouvrant ainsi le capital-actions des Quatre Bornes, la Sàrl Eoliennes de La Joux-du-Plâne-L'Echelette prouve qu'elle pense à l'avenir de nos enfants et non seulement à son porte-monnaie. Elle permet également et surtout aux citoyens de garder le contrôle, s'ils le souhaitent, sur un projet mené chez eux; en tant qu'actionnaires, ils pourront en effet jouer un rôle de garde-fou.

Je voterai et vous invite à voter oui le 27 septembre pour le Parc éolien des Quatre Bornes. | *diana hug, sonvilier*

LETTRE DE LECTEUR

Les enjeux des énergies renouvelables: autonomie et économie

De nos jours, je me rends compte que le marché de l'énergie est aussi imprévisible que volatile, voire parfois incompréhensible. La loi de l'offre et de la demande n'en est pas la seule cause, l'instabilité réglementaire dans la régulation du marché y contribue aussi fortement. La difficulté de notre société réside donc à rendre visible et surtout prévisible ce marché sur le long terme, afin de pouvoir effectuer les investissements nécessaires au virage énergétique, indispensable à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

En toutes circonstances, la sécurité comme la proximité d'approvisionnement et le coût, restent la pierre angulaire de ce marché, tant pour les consommateurs que pour les fournisseurs. Pour y parvenir, il est nécessaire de garder sur notre territoire un *bouquet énergétique* diversifié, renouvelable ou non (nucléaire, gaz, biomasse, solaire, éolien), en veillant à une proportion déterminée selon les disponibilités de chacune de ces énergies. Sonvilier, comme Saint-Imier et Val-de-Ruz, a les moyens d'apporter sa pierre à l'édification de la stratégie énergétique 2050 et d'obtenir son autonomie électrique annuelle pour tous ses ménages et toutes ses industries.

Notre pays n'a ni pétrole ni uranium et tôt ou tard ces sources d'énergie viendront peut-être à manquer. Aujourd'hui, nous avons prioritairement à lutter contre les effets secondaires des énergies fossiles, le fameux réchauffement climatique, plutôt que de faire peur en annonçant leur tarissement définitif. J'entends ce discours depuis la crise du pétrole de 1970 et force est de constater que nous avons bien été enrhumés!

L'avenir et l'autonomie énergétique dépendent prioritairement de l'importance de l'implication des citoyens et collectivités dans les projets d'énergie renouvelable, afin d'accroître leur acceptabilité et les retombées économiques pour le territoire local.

C'est pourquoi j'affirme que la production de toute énergie renouvelable doit absolument rester entre les mains des citoyens et des collectivités. Les enjeux sont forts. Il revient aux autorités locales, régionales ou intercommunales de les prendre en compte dans notre politique 2050 et surtout de prévoir les leviers pour y parvenir.

En conclusion, je dis oui au projet éolien des Quatre Bornes, car il répond à une stratégie cohérente et déclinable aux trois échelons de notre organisation politique. La population helvétique a saisi l'urgence de la situation et notre jeunesse réclame des actions concrètes pour le climat et surtout contre le réchauffement climatique. Quand la production d'électricité est visible, la conscience du public s'en trouve renforcée.

Le parc éolien des Quatre Bornes est le projet gagnant pour la politique énergétique fédérale 2050, pour deux cantons et deux collectivités, pour nos agriculteurs de montagnes et nos artisans régionaux, pour notre environnement et le climat!

Votez et faites voter oui le 27 septembre.

| *marc jean-mairet, ancien maire de sonvilier*

Réclame

Les initiateurs du projet des 4 Bornes

Le projet éolien des 4 Bornes a été imaginé par les agriculteurs travaillant autour de L'Echelette. Conscients de leur besoin et de leur consommation électriques, ils ont passé à l'action et lancé un projet d'avenir pour la production locale et renouvelable d'énergie. Les membres de la Sàrl La Joux-du-Plâne – L'Echelette recommandent de voter **OUI aux 4 Bornes le 27 septembre**.

Les Quatre Bornes
Parc éolien bicantonal Sonvilier/BE Val-de-Ruz/NE

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS

Tout un train de mesures pour endiguer les incivilités

«La situation actuelle n'est plus possible. Certains jeunes sont allés trop loin.» Fort de ce constat asséné par le maire Patrick Tanner, le Conseil municipal a décidé de durcir le ton tout en cherchant le dialogue. Jusqu'à nouvel avis, tout regroupement de personnes sur certaines places publiques est interdit entre 22h et 7h du matin.

Le Conseil municipal à l'heure de la conférence de presse avec de gauche et droite: Marcel Gilomen, Josika Iles, Olivier Zimmermann, Corentin Jeanneret, Patrick Tanner et Paula Tanner. Manque: Jean Luc Berberat, absent pour raisons professionnelles.

Les débordements survenus les vendredi 31 juillet et samedi 1er août dernier sur l'Esplanade des Collèges et dans le voisinage, qui ont nécessité la mobilisation du groupe d'intervention de la police cantonale, ont eu raison de la patience de l'autorité locale. Si, par chance, personne n'a été blessé ni aucun dégât signalé, l'Exécutif a décidé d'anticiper la mise en œuvre de toute une série de mesures mises en consultation avant les vacances estivales pour lutter contre les incivilités.

Dans sa séance de reprise, le 11 août, le Conseil municipal a ainsi adopté un arrêté municipal de l'autorité de police locale concernant les places et les jardins publics. Entré en vigueur immédiatement, il s'applique à cinq endroits précis: la place de sport au nord des halles de gymnastique, l'Esplanade des Collèges et les trois jardins publics de la rue du Vallon, de Champ-Meusel et de Champs-de-la-Pierre.

Rassemblements non autorisés bannis

Ces lieux restent ouverts au public tous les jours entre 7h et 22h. Sauf autorisation, toute manifestation ou rassemblement de personnes en dehors de ces horaires est strictement interdit. Les contrevenants seront dénoncés et passibles d'une amende.

Pour ce qui est de l'Esplanade des Collèges et la place de sport au nord des halles de gymnastique, elles sont réservées à l'usage exclusif des écoles durant l'horaire scolaire, soit du lundi au vendredi de 8h à 16h.

L'arrêté municipal précise par ailleurs qu'il est «interdis de se livrer à des activités bruyantes qui troublent sérieusement le repos du voisinage les dimanches, les jours fériés officiels ainsi que tous les autres jours entre 12h et 13h ainsi qu'entre 22h et 7h». Le texte adopté par le Conseil municipal stipule encore qu'il est «formellement interdit d'endommager, de souiller, d'utiliser sans droit, à mauvais escient ou de modifier les biens publics (mobilier, jeux, infrastructures sportives, etc.)». Ainsi, «quiconque utilise l'espace public est tenu d'en prendre le soin requis».

Appel au dialogue

Entouré de la vice-maire Paula Tanner, de la conseillèrmunicipale Josika Iles, ainsi que des conseillers municipaux Marcel Gilomen, Corentin Jeanneret et Olivier Zimmermann, le maire Patrick Tanner a rappelé qu'il n'existait malheureusement pas de solution miracle pour éloigner à jamais les incivilités. «Le Conseil municipal est bien conscient que ce n'est pas par une décision imprimée sur du papier que nous allons solutionner cette problématique», a-t-il insisté. «Le fait d'interdire les rassemblements sur certains lieux ne va pas miraculeusement faire disparaître les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui.»

Tout en faisant appel aux parents pour qu'ils les soutiennent dans l'application des mesures prises, les autorités locales souhaitent rechercher et maintenir le dialogue avec les jeunes. Elles sont convaincues que moyennant certaines règles, la cohabitation entre toutes les franges de la population doit être possible.

Essai avec des travailleurs hors murs

Relevant de la mairie, le département administration générale et police a décidé à titre d'essai l'engagement sur le terrain de travailleurs hors murs. A ce stade, l'opération durera trois mois. Les objectifs sont au nombre de cinq: sensibiliser le public cible aux nuisances qu'il génère pour le voisinage, cadrer les groupes de jeunes, identifier leurs besoins et les amener à y réfléchir, créer une plateforme de dialogue avec les autorités et soutenir les initiatives nées de ces réflexions.

Des discussions sont par ailleurs en cours avec la police cantonale concernant la mise en place d'un contrat sur les points sensibles. Tout en permettant d'identifier les responsables d'incivilités, son but est de soutenir et favoriser l'action de dialogue initiée par le Conseil municipal.

Travail de longue haleine

Toute une série d'autres mesures, qui porteront leurs effets à plus long terme, est en préparation au sein des différents départements communaux. Il y a quelque temps déjà, le service de l'action sociale a initié les réflexions pour la création d'un poste fixe, cette fois, de travailleur social hors murs.

Sur mandat du département urbanisme et mobilité, en charge de la sécurité, la Haute école de gestion Arc, à Neuchâtel, travaille à la mise en place d'un social lab qui s'étendra sur deux ans environ. L'objectif de cette démarche participative: impliquer les acteurs clés (jeunes, riverains, autorités, services communaux, police, aînés, etc.) dans la réflexion, l'élaboration et la mise en place de solutions visant, sinon à régler définitivement le problème des incivilités, à rendre à Saint-Imier un climat serein de cohabitation et en (re) créant du lien social entre tous les usagers de l'espace public. | *chm*

Ordre du jour

Séance du Conseil de Ville du jeudi 3 septembre à 19h30

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2020
3. Communications de la présidente et du maire
4. Fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary:
   - Contrat de fusion pour les communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary: préavis au corps électoral
   - Règlement d'organisation de la commune municipale d'Erguël: préavis au corps électoral
   - Règlement concernant les votations et l'élection du Conseil général, du Conseil municipal et du maire de la commune municipale d'Erguël: préavis au corps électoral
   - Règlement de fusion des communes municipales de Renan, Sonvilier, Saint-Imier, Cormoret et Courtelary: préavis au corps électoral
5. Nomination d'un membre au sein du Conseil de fondation de la Colonie d'habitations pour personnes âgées ou invalides de la Commune municipale de Saint-Imier, en remplacement d'Anne Baume, démissionnaire.
6. Rapport intermédiaire concernant la motion intitulée «Votations communales: constat, une faible participation du corps électoral», déposée le 13 décembre 2018 par la fraction libérale-radicale (PLR)
7. Traitement de la motion urgente «Création d'un poste de travailleur social hors murs» de la fraction socialiste (PS), réceptionnée par la chancellerie municipale le 17 août 2020: décision
8. Motions et interpellations
9. Petites questions
10. Divers et imprévu

| *conseil de ville de saint-imier*

PAROISSES RÉFORMÉES DE L'ERGUËL

Croître et mûrir

Le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël, soit les paroisses de Sonceboz-Sombeval à La Ferrière, a eu le plaisir de se retrouver dimanche 23 août au manège du Tannenhof de la Ferrière pour vivre et fêter les confirmations et baptêmes de 18 jeunes, entourés principalement de leurs familles et des autorités paroissiales, pandémie et restrictions sanitaires obligent. Le culte était articulé autour de la thématique de la plante, avec tout ce que cela implique de lumières, maturations et beautés pour les jeunes pousses comme pour les arbres vénérables présents à cette cérémonie.

Les jeunes ont pu profiter de la lumière en s'affirmant, en expliquant ce que leur parcours de catéchisme leur avait apporté comme nutriments pour leur vie future. Les parents quant à eux ont eu l'occasion d'illuminer les yeux de leurs jeunes avec le don symbolique d'un tournesol et diverses autres attentions, dont une intervention musicale du club des jodleurs *Echo de la Doux*.

C'est dans ce manège, bien en vue sur des chars à pont, qu'ont été baptisés Rayan Brunner, Nolène Sulliger, Ulysse Waecker et Lisa Lambercier. Et c'est au même endroit que leurs camarades Méline Sieber, Liam Peter, Cyril Déforel, Inès Siegrist, Yvo Vuilleumier, Félix Oppliger, Anaïs Rohrbach, Cédric Mathez, Thibaut Cudré-Mauroux, Sacha Heider, Willow Schwendimann, Fannie Tschan, Mathilde Blatter, Clément Oppliger ont été confirmés. L'ensemble de l'équipe catéchétique a œuvré à ces actes symboliques et riches de sens.

Pour la sainte cène, cette année a été l'occasion de tester une nouvelle formule avec une première sainte Cène des confirmands *intimiste* en raison des mesures sanitaires, le samedi 22 août au soir, à la collégiale de Saint-Imier. Le syndicat des paroisses souhaite à chacune et chacun de ces jeunes un chemin semé de belles rencontres, où leurs racines sauront les nourrir. Les autorités remercient également toutes les personnes qui se sont investies pour rendre cette fête possible, notamment en aménageant et rangeant le manège, ainsi qu'en permettant le respect des normes sanitaires.

Pour avoir un bref aperçu des lieux de la fête, quelques explications sur la confirmation et surtout les mots et visages des jeunes, c'est possible sur notre site: www.referguel.ch. | *dk*

A vos marques, prêts, c'est la rentrée!

La reprise des activités des paroisses réformées de l'Erguël se veut festive, malgré la situation sanitaire qui demande encore attention et précaution. Moyennant des mesures de protection adaptées, se retrouver pour partager du sens est possible et nécessaire.

Fête de la rentrée

Le culte de rentrée des paroisses réformées de l'Erguël aura lieu le dimanche 30 août à 10h à la Collégiale de Saint-Imier. Au menu de la fête: ouverture du catéchisme et accueil des catéchumènes et de leurs familles, au revoir aux pasteurs remplaçants, accueil des nouveaux pasteurs! Un moment tout en légèreté pour démarrer la nouvelle année. Le port du masque sera obligatoire, et les coordonnées des participants seront recueillies.

A vos marques, prêts, passez le témoin!

Marco Pedroli, Lara Kneubühler et Werner Habegger ont pris part à la vie des paroisses de l'Erguël comme pasteurs remplaçants au cours de ces derniers mois. Leurs dons particuliers pour manier la plume ou l'image, leur sens de l'écoute et de la rencontre ont fait du bien! Merci à eux, merci à elle, et bon vent!

Maëlle Bader et Macaire Gallopin, pasteurs fraîchement diplômés, rejoignent les paroisses réformées de l'Erguël, respectivement dans les paroisses de Courtelary-Cormoret et Saint-Imier. Un nouveau métier, une nouvelle région à découvrir! Bienvenue dans cette aventure!

Eveil à la foi

Haut les mains! Une rencontre ludique pour les plus petits et leurs familles le samedi 5 septembre, de 9h à 11h à l'église de Sonvilier. Inscriptions auprès d'Alain Wimmer, alain.wimmer@referguel.ch

| *lda*

LA PLUME **Parabole**

«Voici que le semeur est sorti pour semer. Le grain jaillit de sa main et par d'amples gestes, il en a mis partout, à profusion. Il gaspille. Du grain est tombé sur le chemin, et les oiseaux l'ont mangé. Il en est aussi tombé dans des endroits pierreux et le soleil a brûlé les plantes. Il en est tombé dans les ronces et les ronces ont étouffé la semence. Il en est encore tombé dans la bonne terre et les grains en se développant ont donné beaucoup de fruits.»

Le grain est Parole, promesse de la présence de Dieu. Il est semé à profusion. Parole proclamée dans les nombreux lieux de cultes, mais encore en mille autres endroits; Parole transmise au gré des conversations, Parole vécue par de nombreux gestes d'accueil.

Aujourd'hui, comme hier, la Parole est reçue ou refusée. Aujourd'hui comme hier, les humains sont chemin, sol rocailleux, ronces et terre fertile.

Et j'entends la prière de certains: «Merci Seigneur parce que je suis bonne terre, merci parce que je ne suis pas comme celui-là qui est chemin, ou cet autre qui est pierre, ou encore cet autre qui est buisson d'épines.»

Je préfère la prière suivante:

«Seigneur, mon Dieu, tu m'accueilles comme je suis et c'est ainsi que tu m'aimes.

Parfois, je suis chemin, inaccessible, sombre, révolté. Je n'ai qu'une envie c'est qu'on me laisse tranquille et les grains que je reçois, j'ai envie de les jeter à la figure des gens.

Parfois je suis sol pierreux, superficiel. Je m'enthousiasme, je monte aux barricades, je bouscule, je crée et je me décourage et sèche faute de la patience nécessaire. Tout n'est pas feu de paille, mais un peu plus de recul donnerait plus de racines et d'assise à mes projets.

Parfois je suis ronces. Les préoccupations et soucis étouffent ta présence. Je me découvre activiste; tu dois pourtant bien comprendre qu'à force de devoir être partout on n'est plus nulle part. Merci pour ta patience envers moi.

Je suis aussi bonne terre, présence réconfortante pour les autres, trouvant une parole d'encouragement, d'espérance, m'inscrivant ainsi avec une multitude d'êtres humains dans la lignée des témoins de la Parole.

Seigneur, mon Dieu, tu m'accueilles comme je suis et c'est ainsi que tu m'aimes. Merci de gaspiller en moi la Parole.» | *werner habegger, pasteur*

Réclame

LA ROSERAIE

ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR

Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
Au choix de 1 à 5 jours par semaine

Nous proposons de 9h à 17h:
Des jeux de société
De la gymnastique douce
Des activités à l'extérieur
Concert et spectacle
Du repos
Des repas de qualité
Un service de transport de Courtelary à Renan

LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Avis à la population

Suite à une réorientation professionnelle, Christophe Augsburger a démissionné de sa fonction de conseiller communal au sein de la municipalité de La Ferrière, au 31 juillet dernier.

L'Exécutif communal tient à lui adresser ses vifs remerciements pour le travail accompli en tant que responsable du dicastère *affaires scolaires – orientation professionnelle* pendant 3 ans.

Afin de le remplacer, des élections communales auront lieu cet automne.

Les Autorités communales invitent toute personne majeure, suisse et intéressée à se mettre au service de la collectivité, à prendre contact avec Bernard Tschäppät, maire, au 079 674 51 02.

| *cm*

bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary Vendredi 28 août 2020 Nº 31

Phanee de Pool a pondu son deuxième CD

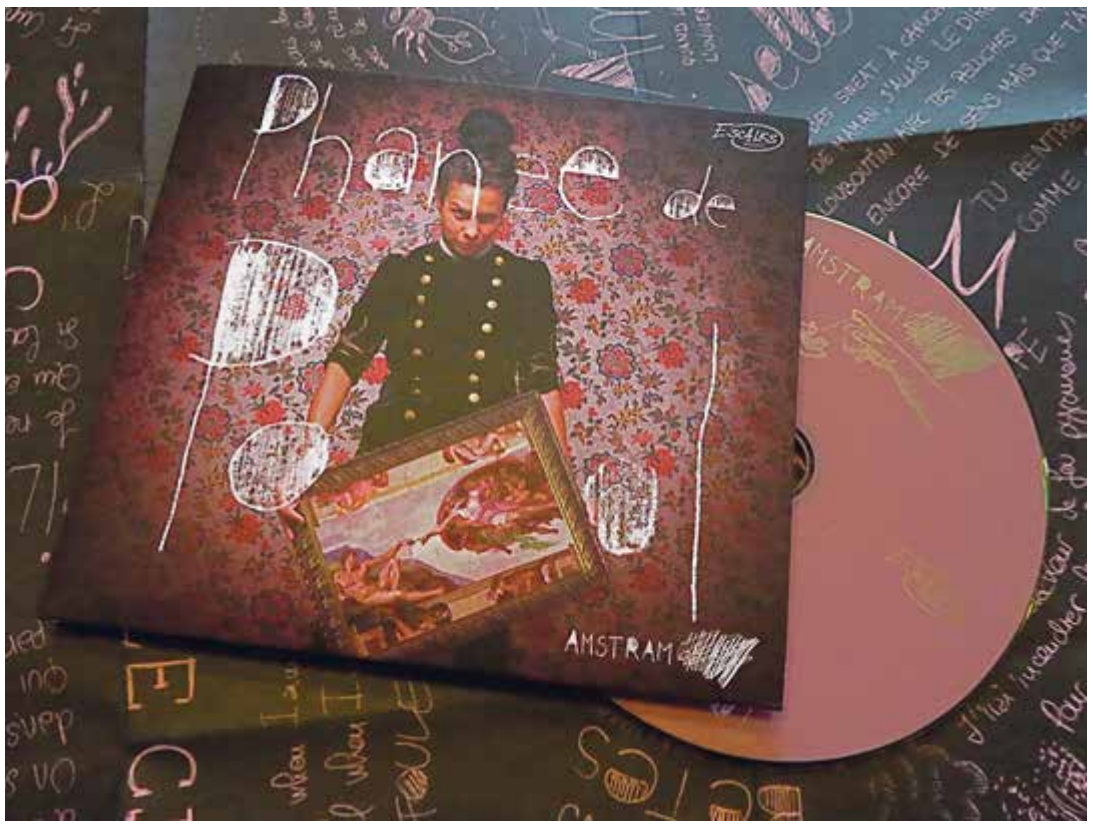

Amstram, 15 grammes de légèreté en vente depuis le 21 août

Après le succès de *Hologramme*, le nouvel album de la chanteuse du Jura bernois était attendu avec impatience par ses fans. *Amstram* est enfin sorti le 21 août, après une gestation prolongée pour cause de pandémie.

Délai rédactionnel
MERCREDI 9H

Un nouveau pas sur la même voie

Dès la vue de la pochette d'*Amstram*, on se sent en territoire connu. Phanee de Pool n'a pas changé de look ni de chignon et son univers graphique est resté celui de son atelier de bricolage sonore de salon.

Après une introduction un brin déconcertante, qui prouve que Miss Pool a bien appris à amadouer les médias, on retrouve, dès les premières notes, la patte atypique de la bidouilleuse de sons qui accompagne son *slap* (mélange de slam et de rap, comme elle l'explique elle-même) par des musiques qui mêlent toujours claviers, boîtes à rythmes, chœurs en boucles, rengaines de boîtes à musique, accords de guitare, plus quelques voix off, dont nous reparlerons plus tard.

Bref, Phanee de Pool poursuit, fidèle à son style inclassable, l'exploration musicale qu'elle a entamée il y a trois ans. Avec quelques nouveautés tout de même. D'abord l'apparition de vrais instruments classiques sur deux titres, puis un mixage encore plus subtil que sur le premier album, qui donne de l'espace à toutes ces petites trouvailles sonores qui font pétiller les compositions. Enfin, au détour de quelques refrains, Phanee de Pool se laisse aller à lâcher un peu sa voix pour la faire chanter véritablement.

Des mots un peu moins légers

A travers les treize titres de l'album, qui laissent tous un agréable goût de bonbon acidulé, l'auteure-compositrice quitte pourtant cette légèreté qui est déjà devenue sa marque de fabrique, pour s'aventurer dans des thématiques plus profondes, comme l'amour, le bonheur, la drogue ou la mort.

Et puis, grâce à l'incertitude et l'attente imposées par la pandémie de coronavirus, *Amstram* s'est allongé d'un dernier titre inspiré par cette étrange période. *On se prenait dans les bras* est pour ainsi dire une chanson d'actualité, dans laquelle se croisent les souvenirs qu'on a eu le temps de retrouver durant le semi-confinement et la réalité quotidienne des contacts à distance, via écrans, ou encore sous les masques.

Les autres voix

L'ultime touche d'originalité de ce deuxième album est sans doute l'utilisation de voix off, que Phanee de Pool a grapillées sur internet.

Le titre *Je suis heureux* débute par une voix d'homme, qui affirme justement qu'il l'est, heureux. Cet invité surprise et posthume n'est autre qu'Albert Camus, qui donne incontestablement du poids aux considérations pooliennes sur le bonheur.

Autre apparition vocale remarquable, celle de notre héros national (non, Phanee de Pool n'a pas trouvé d'enregistrement de la voix de Guillaume Tell sur Youtube !), le roi de la petite balle jaune, Roger Federer, qui participe bien malgré lui au portrait gentiment satirique de la Suisse, dans *Le Parfait*.

Après le disque, enfin la scène

Le début de l'année 2020 s'annonçait grandiose pour Phanee de Pool, avec un agenda de concerts bien rempli, un projet rien de moins que symphonique et, bien sûr, la sortie du nouveau disque.

Mais voilà, dès mi-mars, tout s'est brutalement arrêté. Ce qui a certes donné du temps à Phanee et à son producteur de papa (qu'elle appelle désormais son patron !) de peaufiner la réalisation et le lancement de l'album, mais qui a mis la patience de la jeune artiste à rude épreuve, elle qui rêve de pouvoir partager à nouveau ses chansons avec un vrai public.

Ce rêve finira par se réaliser cet automne, à l'occasion du vernissage symphonique d'*Amstram*, sous la forme d'un spectacle avec cinquante musiciens, qui sera donné à l'auditorium Stravinski de Montreux le 11 novembre.

Puis, si les conditions sanitaires reviennent un tant soit peu à la normale, Phanee de Pool devrait se remettre à tourner, également dans la région, avec une date prévue le 5 novembre dans le cadre des Transphoniques de Saint-Imier et au théâtre Nebia de Bienne, le 20 décembre, accompagnée pour l'occasion par une formation de musique de chambre.

| *tl*

Le CD* Amstram *est en vente chez tous les bons discaires ou sur le site de l'artiste www.phaneedepool.com

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

LES HÉROS DU TOUR
VENDREDI 28 AOÛT, 18 H

de Bertrand Theubet. Le documentaire met en lumière le travail de passionnés de tours automatiques qui s'échinent à restaurer les vieilles machines et ainsi à conserver la mémoire de l'industrie prévôtoise. En français. Durée 1 h 25.

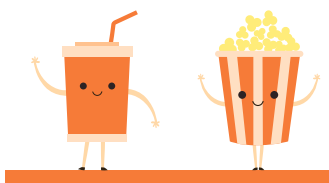

TENET
VENDREDI 28 AOÛT, 20 H 30
SAMEDI 29 AOÛT, 21 H
DIMANCHE 30 AOÛT, 17 H
MERCREDI 2 SEPTEMBRE, 20 H
JEUDI 3 SEPTEMBRE, 20 H

de Christopher Nolan, avec Robert Pattinson, Kenneth Branagh. John David Washington est entraîné dans un monde d'espionnage qu'il n'aurait jamais pu imaginer car les règles de l'époque semblent fonctionner différemment ici. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 2 h 30.

CITTADINI DEL MONDO
SAMEDI 29 AOÛT, 18 H
DIMANCHE 30 AOÛT, 20 H 30
LUNDI 31 AOÛT, 20 H
JEUDI 3 SEPTEMBRE, 18 H

de et avec Gianni Di Gregorio, Ennio Fantastichini. Attilio, Giorgetto et le Professeur, trois sexagénaires romains dont les vies sont désastreuses décident de tout quitter pour aller vivre à l'étranger. Mais où ? Voilà la question... En VO s.-t. 10 ans. Durée 1 h 31.

SHALOM ALLAH
MARDI 1ER SEPTEMBRE, 20 H

voir ci-contre.

LES ENFANTS DU PLATZSPITZ
MERCREDI 2 SEPTEMBRE, 20 H

reprise.

AU ROYAL À TAVANNES

ENRAGÉ *UNHINGED*
VENDREDI 28 AOÛT, 20 H
SAMEDI 29 AOÛT, 21 H
LUNDI 31 AOÛT, 20 H

de Derrick Borte, avec Russel Crowe, Caren Pastorius. Dans ce thriller, une mère appuie sur le klaxon de sa voiture au mauvais moment et face au mauvais homme. La rage qu'elle ressent à l'égard de sa corne a des conséquences fatales. En français. 16 ans. Durée 1 h 30.

SHALOM ALLAH
EN PRÉSENCE DES PROTAGONISTES
DIMANCHE 30 AOÛT, 19 H

de David Vogel. Aïcha, Johan et les Lo Mantos ont fait un pas dans leurs vies respectives qui met leur entourage mal à l'aise. Ils ont prêté le serment musulman : « Je jure qu'il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et que Mahomet est son prophète ». En VO s.t. 8 ans (sugg. 14). Durée 1 h 39.

PETIT PAYS
SAMEDI 29 AOÛT, 17 H
DIMANCHE 30 AOÛT, 16 H
MARDI 1ER SEPTEMBRE, 20 H

de Eric Barbier, avec Jean-Paul Rouve, Djibril Vancoppenolle. Dans les années 1990, un petit garçon vit au Burundi avec son père, un entrepreneur français, sa mère rwandaise et sa petite sœur. Il passe son temps à faire les quatre cents coups avec ses copains de classe jusqu'à ce que la guerre civile éclate, mettant une fin à l'innocence de son enfance. En français. 12 ans (sugg. 16). Durée 1 h 53.

LES NOUVEAUX MUTANTS
MERCREDI 2 SEPTEMBRE, 20 H
JEUDI 3 SEPTEMBRE, 20 H

de Josh Boone, avec Anya Taylor-Joy, Maisie Williams. Pour un groupe d'adolescents, un séjour présumé à l'hôpital devient un cauchemar, parce que le personnel n'est pas intéressé au bien-être des jeunes, mais seulement à leurs pouvoirs spéciaux. Après avoir compris qu'ils étaient des mutants, ils vont faire tout leur possible pour s'évader de cette prison. En français. 16 ans. Durée 1 h 34.

le clin d'œil

TRAMELAN AVIS OFFICIELS

Interventions des Sapeurs-pompiers

Le Corps des Sapeurs-pompiers a été très actif durant l'été :

- 27 juillet : alarme automatique déclenchée par une casserole sur le feu aux appartements adaptés Les Lovières
- 31 juillet : au même endroit, par l'alarme d'un four micro-ondes
- 1er août : Fête nationale, 2 sapeurs pour la surveillance du feu
- 7 août, Corgémont : feu de végétation
- 10 août : dégâts d'eau dans le laboratoire d'une boulangerie
- 11 août : incendie dans une maison familiale à Saignelégier
- 12 août : feu de voiture à Tramelan
- 13 août, Gorges du Pichoux : accident de la circulation avec deux voitures dans la rivière
- 14 août : alarme automatique à cause d'un grille-pain aux appartements adaptés Les Lovières

| *cm*

Travaux à la Place du Marché

L'Office cantonal des Ponts et Chaussées entreprend actuellement des travaux de réfection sur la Grand-Rue à la hauteur de la Place du Marché. Cette intervention consiste notamment à l'élargissement du trottoir et à l'assainissement du couronnement du mur de soutènement contigu. Dans la foulée, le garde-corps (barrière) surmontant ledit mur sera également remplacé. La durée du chantier est estimée à 7 semaines. Pendant cette période, la tenue du marché hebdomadaire est garantie. Merci par avance de votre compréhension vis-à-vis des inévitables désagréments de circulation. | *cm*

Délégations officielles

Le Conseil municipal a nommé ses représentants pour les manifestations suivantes :

Unité de formation professionnelle, 30e anniversaire, La Chaux-de-Fonds, jeudi 24 septembre, de 16 h à 20 h : Hervé Gullotti.

ApériCIP, invitation au débat *Plus forts que le virus*, CIP, jeudi 27 août de 11 h 30 à 13 h : Philippe Augsburger, Karine Voumard et Pierre Sommer.

AJR, invitation à l'assemblée générale, Malleray, mercredi 2 septembre, 20 h : Karine Voumard.

Ceff Santé-social, invitation à la cérémonie de clôture, Ceff, mercredi 2 septembre, 18 h : Carine Bassin.

Prélude SA, invitation à l'assemblée générale, Malleray, vendredi 4 septembre, 19 h : Pierre Sommer. | *cm*

Conseil général : séance maintenue

Le Conseil général aura lieu le lundi 14 septembre, selon calendrier admis pour 2020. Les dispositions prises seront identiques à celles de la séance du 29 juin. Les distanciations sociales seront respectées. Le public pourra assister à la rencontre du Législatif, sur les tribunes. Pour rappel, la séance du Conseil général est ouverte au public. Elle débutera à 19 h 30 à la Salle de La Marelle. | *cm*

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL

Un nouveau FoodTrail dans le Parc Chasseral

Dès le 5 septembre, au départ de la Fromagerie Spielhofer, à Saint-Imier, le FoodTrail du Parc Chasseral invite à retracer le parcours du lait menant à la production de la fameuse fondue à la Tête de Moine AOP, au travers de postes ludiques et gourmands

Les participants au FoodTrail du Parc Chasseral découvrent quelques secrets autour de la fondue à la Tête de Moine AOP. Photo: © Stephan Bœgli

Nouvelle offre touristique dans le Jura bernois destinée tant aux enfants qu'aux aldultes, le FoodTrail du Parc Chasseral invite les gastronomes adeptes de courte randonnée à découvrir les origines de la fondue à la Tête de Moine AOP, le long d'un parcours jalonné de postes ludiques et gourmands au cœur des paysages du Parc. Cette offre, qui séduira les adultes comme les enfants, sera disponible dès le samedi 5 septembre.

Sur le parcours, on découvre de nombreuses facettes du parc naturel régional: le patrimoine rural typique de l'Arc jurassien avec les murs en pierres sèches, les paysages vivants avec les pâturages boisés ou encore les vestiges industriels dans la cité horlogère de Saint-Imier. Le tout grâce à la contribution de nombreux partenaires locaux qui permettent à cette activité originale de se distinguer par sa convivialité et par les rencontres personnalisées avec ces produits du terroir à l'inimitable goût du Jura bernois.

Inauguration en Suisse romande d'une collaboration d'envergure nationale

L'offre des Foodtrails est née à Saint-Gall. De nombreuses chasses au trésor gourmandes sont déjà en place dans 12 villes alémaniques. Une collaboration avec le Réseau des Parcs suisses a mené à l'ouverture de 6 FoodTrails dans plusieurs Parcs naturels régionaux. L'ouverture du FoodTrail dans le Parc Chasseral inaugure cette offre en Suisse romande. Elle sera suivie de celle d'un nouveau FoodTrail dans le Parc Gruyères-Pays d'Enhaut au mois d'octobre. L'offre bénéficie d'un important sponsoring de la Coop et du programme Innotour du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO).

Infos pratiques

- Lieu de départ: Fromagerie Spielhofer, rue de L'Envers 16, 2610 Saint-Imier.
- Billetterie: départ immédiat possible jusqu'à neuf personnes directement à la Fromagerie Spielhofer ou achat en ligne possible. Dès 10 personnes, réservation obligatoires sur www.foodtrail.ch/chasseral
- Jours d'ouverture: du 5 septembre au 31 octobre, du mardi au samedi, avec départ obligatoire entre 8 h et 11 h 30.
- Prix: 49 francs (30 francs enfants de 6 à 12 ans). Dégustations et repas sont compris dans le forfait.
- Longueur du parcours: environ 9,5 km
- Temps de marche: 3 heures
- Durée totale: environ 5-6 heures
- L'itinéraire n'est pas une boucle. Depuis le dernier arrêt, il est possible de rejoindre Saint-Imier en bus (billet non compris)
- Plus d'informations et billets sur foodtrail.ch/chasseral

| *parc régional chasseral*

Déjà 140 spécialités labélisées *Parcs suisses* dans la région

Fil rouge de cette chasse au trésor, la fondue à la Tête de Moine AOP produite à la Fromagerie Spielhofer est labélisée *Produits des Parcs suisses*. Ce label garantit que le produit est né et a été travaillé dans le Parc régional Chasseral dans une éthique de développement durable. A ce jour, plus de 140 produits élaborés par 17 producteurs bénéficient de ce label dans le Parc Chasseral. Il s'agit de produits variés, tels que des sirops, des saucisses, des fromages, des vins, mais aussi des pâtes, des eaux-de-vie ou encore des confitures et des tisanes.

ÉCU D'OR 2020

Un écu en faveur des paysages culturels

Dès le début du mois de septembre, les élèves vendront dans toute la Suisse les Ecus d'or de Patrimoine suisse et de Pro Natura en faveur de la protection de la nature et du patrimoine. Cette pièce en chocolat qu'affectionne la population sera également proposée chez Coop brico+loisirs et dans les bureaux de poste. Les deux organisations consacreront le produit principal de l'Ecu d'or 2020 à la protection des paysages culturels.

Le paysage doit être entretenu!

Le val Bavona, au Tessin, compte parmi les plus beaux paysages de l'arc alpin. L'homme y affronte les forces de la nature depuis des siècles. Il a cultivé des jardins potagers sur les rochers, taillé des escaliers vertigineux le long de parois abruptes et creusé des abris et des étables directement sous les rochers. La vallée offre des habitats pour animaux et plantes. Elle contribue à la diversité des espèces en Suisse: les papillons, les reptiles et les oiseaux, en particulier, y prospèrent. Mais de tels sites doivent être entretenus et il faut s'engager pour cela! En achetant l'Ecu d'or 2020, vous nous aidez à protéger des paysages culturels comme le val Bavona et ainsi à préserver nos traditions. Vous soutenez aussi de nombreuses activités de Patrimoine suisse et de Pro Natura.

Les élèves ont deux bonnes raisons de participer

L'action de l'Ecu d'or ne profite pas seulement aux objectifs de Pro Natura et de Patrimoine suisse. Les classes participantes en bénéficient également. D'une part, elles reçoivent une documentation pédagogique sur le thème *Fascinant val Bavona*, d'autre part, 50 centimes sont versés à la caisse de classe pour chaque écu vendu. La vente des Ecus d'or fabriqués avec du lait entier bio suisse et du cacao issu du commerce équitable (Max Havelaar) va démarrer.

En septembre, les écolières et les écoliers vendront le traditionnel Ecu d'or en faveur de la protection de la nature et du patrimoine. Ils sonneront aux portes et parcourront les places et les rues des localités du pays. Photo: © Ecu d'or, Dominic Wenger

En Suisse romande, les élèves proposeront les pièces dorées du 31 août au 28 septembre.

L'Ecu d'or est une marque protégée et certifiée Zewo pour des projets de protection de la nature et du patrimoine. Depuis 1946, Pro Natura et Patrimoine suisse unissent leurs efforts dans la vente de l'Ecu d'or pour la préservation de notre patrimoine naturel et culturel. Les deux associations sont d'utilité publique. Pro Natura a été fondée en 1909 et compte actuellement plus de 160 000 membres. Elle s'engage pour la protection de la faune et de la flore indigènes. Patrimoine suisse se mobilise depuis 1905 pour la sauvegarde des monuments historiques et des paysages culturels. L'association compte environ 27 000 membres et donateurs. | *lv*

L'Ecu d'or 2020 Fascinant val Bavona, pile et face. Patrimoine suisse et Pro Natura unissent leurs efforts dans la vente de l'Ecu d'or pour la préservation de notre patrimoine naturel et culturel depuis 74 ans. Photo: © Ecu d'or

JEUNES + NATURE JURA BERNOIS

Viens découvrir le chat sauvage!

Les activités du groupe J+N Jura bernois reprennent avec une journée dédiée au chat sauvage, l'animal de l'année 2020

Mais qui a déjà vu un chat sauvage? Cet animal très discret aime les forêts du Jura et vit donc tout près de nous. Mais on ne le voit que très rarement, car il craint les êtres humains. Pro Natura l'a choisi comme animal de l'année 2020!

Dans les belles forêts de la région de Crémines, nous allons partir sur ses traces: nous ferons des jeux, des activités de découverte et nous pourrons poser plein de questions au garde-faune qui nous accompagnera pendant l'après-midi. A la fin de la journée, tu devrais avoir appris plein de chose sur ce mystérieux félin!

Nous nous réjouissons de passer cette journée de découverte avec toi!

Informations pratiques

- Date: samedi 5 septembre
- Lieu: Crémines
- Rendez-vous: La Chaux-de-Fonds gare 8 h 20, Joanne attend au quai 4 (départ du train 8h32); Saint-Imier voie 1, départ du train à 8 h 44, Joanne est dans le train; Courtelary gare 8 h 40, Aline attend au quai 1 (départ du train 8 h 51); Sonceboz voie 3 départ du train 8 h 59 (Aline est dans le train); Bienne gare 9 h 10, Joanne attend au quai 2 (départ du train 9 h 19); Moutier gare 9 h 40, Aline attend au quai 5 (départ du train 9 h 54)
- Retour: Moutier gare 16 h 05 au quai 5; Bienne gare 16 h 41 au quai 4; Sonceboz 16 h 59 voie 2 (l'équipe reste dans le train); Courtelary gare 17 h 06; Saint-Imier gare 17 h 12 au quai 1 (l'équipe reste dans le train); La Chaux-de-Fonds gare 17 h 28 au quai 4
- Participants: à partir de 7 ans
- Equipement: chaussures de marche imperméables, protection contre la pluie (la sortie sera maintenue si un peu de pluie), protection contre le soleil (chapeau, crème solaire), habits adaptés à la météo, éventuellement habits de rechange. Pique-nique pour midi, en-cas pour le matin. Gourde (1lt) remplie d'eau
- Prix: 5 francs
- Contacts: Aline Brüngger, 079 781 54 89, aline.gerber@yahoo.com, Joanne Jospin, 079 793 57 54, joanne.fragniere.jospin@gmail.com
- Inscriptions: jusqu'à mercredi 2 septembre
- Remarque: la sortie sera annulée en cas de très mauvais temps.
- S'inscrire! Il suffit de remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante: https://hitobito.pronatura.ch/fr/groups/32/public_events/1186
- Les assurances sont à la charge des participants!

| *aline, joanne, esther et molly*

DIVERTISSEMENTS

Sudoku Nº 2001 difficile

3			5					2
		2	6					
	8	4		7				
	4	9					2	
	6		4		2		8	
	3					5	4	
				4		3	7	
					7	2		
7					3			1

FC LA SUZE 07

Equilibre rétabli à la 92e

Le FC La Suze se rendait à Bévilard pour affronter un des cadors du groupe. Auteurs de 32 buts lors de leurs 3 premiers matchs officiels (coupe et championnat), la tâche s'annonçait ardue. Le premier quart d'heure était totalement à l'avantage des externes, les locaux ne dépassant pas le milieu de terrain. Hélas, sans se créer une occasion franche. Et sur sa première incursion dans le camp adverse, le FC Bévilard-Malleray ouvrait le score sur un malheureux autogoal sur un centre plutôt anodin au premier poteau. La Suze réagissait à la 23e, où Jérémie prenait le meilleur sur le défenseur après un long dégagement de Steven, mais son tir excentré finissait dans le petit-filet. Les débats s'équilibraient peu à peu. On pouvait encore signaler une occasion pour Ertan en bonne position, mais sa frappe était trop centrée sur le gardien pour l'inquiéter. C'en était tout pour cette première mi-temps.

En seconde, même physionomie. Bataille au milieu de terrain, et très peu de spectacle offensif. Un tir de Simon de 40 m bien repoussé des poings par le gardien était la plus belle occasion du premier quart d'heure. A la 67e, un pénalty net était refusé à La Suze. Jaune pour Cyrill pour réclamation. Jaune pour le coach Sacha également. Applaudissement. Expulsion. En 10 secondes, l'arbitre hautain au possible dissimulait difficilement son plaisir de gâcher le nôtre. Un arbitre que l'on connaissait et qu'on espère ne plus croiser avant longtemps. Avec Yuichi aux commandes, La Suze n'arrivait toujours pas à se créer de belles opportunités. Et Bévilard procédait en contre. Il fallait un énorme Steven pour gagner deux face-à-face pour garder les externes dans le match.

Dans les arrêts de jeux, on pensait repartir à la maison avec une défaite. Et pourtant, Fabio remettait une touche anodine dans notre camp à Simon, qui décalait notre gardien Steven pour un long dégagement. Et à la réception, Pat pouvait dévier de la tête et lober le gardien adverse. Un but libérateur pour Patrick monté aux avant-postes et un assist pour Steven, assurément l'homme du match!

Le score final de 1-1 reflète parfaitement cette rencontre, pauvre au niveau du rythme et des occasions. Lorsque deux formations en 4-5-1 s'affrontent, les espaces sont bien souvent fermés. Hélas pour le spectacle. Mais au final, La Suze commence son championnat 2020/2021 avec 2 matchs, 4 points, soit un meilleur départ que l'an passé! | *jg*

Bévilard-Malleray – La Suze 07 ___ 1-1

Samedi 29 août
17 h : La Suze 07 – Moutier

US VILLERET

Un début prometteur

Avec une semaine anglaise pour débuter la saison, l'US Villeret a bien abordé ses deux premiers rendez-vous. Mercredi dernier, lors de la Coupe neuchâteloise, les verts sont allés s'imposer sur le score de 2-5 à Floria II. Avec 4 buts inscrits dans les vingt premières minutes du match par Ludovic Pauli, Marc Hidalgo, Sébastien Olives et un autogoal, l'enjeu du match était vite scellé. Malgré un passage à vide entre la fin de la 1re mi-temps et l'heure de jeu qui a permis à son hôte du jour de revenir à 2-4, Villeret marqua un 5e but par Joël Bissaï, sur un penalty qu'il avait lui-même provoqué. A suivre en 16e de finales!

Samedi, le championnat reprenait ses droits au terrain de la Suze. Les locaux se sont créé beaucoup d'occasions durant la première demi-heure sans parvenir à les concrétiser. Peu avant le thé, Nicolas Boillat et Sébastien Olives trouvaient chacun la faille pour donner un avantage de 2 buts à Villeret. En seconde période, Hauterive profita d'un ballon mal renvoyé pour revenir à une longueur de son hôte du jour. Ce qui aura eu le mérite de réveiller les hommes de Brea qui, à nouveau par Nicolas Boillat, maquèrent le 3e but. Les visiteurs jetèrent leurs dernières forces dans la bataille et parvinrent à réduire une nouvelle fois l'écart, mais ce but tomba trop tard. Villeret s'en sort donc de justesse dans ce premier match et tentera de continuer à comptabiliser des points demain lors de son déplacement à Fontainemelon. | *az*

Floria II – Villeret _____ 2-5
(coupe neuchâteloise)
Villeret – Hauterive II _____ 3-2

Samedi 29 août
17 h 30 : Val-de-Ruz II – Villeret

ARMES-RÉUNIES COURTELARY

Tir fédéral en campagne à Courtelary

C'est ce week-end des 28, 29 et 30 août que se déroulera au stand de Courtelary le traditionnel Tir fédéral en campagne pour le giron de Centre-Vallon. Toutes les tireuses et tous les tireurs des sociétés de tir de Sonceboz, Corgémont, Cortébert et Courtelary se donneront rendez-vous au stand de tir de Courtelary. Cette installation équipée de 10 cibles à marquage électronique permettra à chacun de tirer le traditionnel programme de 18 coups sur la cible B4, tout en respectant les mesures de sécurité contre le coronavirus (cible paire et ensuite cible impaire). Nous vous rappelons que ce tir est gratuit pour tous.

Pour les dates et heures de tir, veuillez consulter l'annonce insérée dans le présent journal.

Par ailleurs, une séance du programme du Tir obligatoire aura lieu ce même samedi 29 août, de 14 h à 16 h et le Tir de la Mi-Eté a été programmé de 16 h à 18 h. Ce tir est aussi réservé à toutes les fines gâchettes du giron.

Comme de coutume, la cantine, sous la toute nouvelle tente bleue, est ouverte. Les maîtresqueues sont au fourneau. Ils vous serviront d'incomparables grillades, côtelettes et diverses saucisses. Un verre est à boire. Santé ! N'oublions pas de penser que vous pouvez fêter les bons résultats et noyer les mauvais. Nous vous souhaitons la plus cordiale bienvenue. | *le comité*

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Un début de saison mitigé pour les Women

Photo d'équipe, de g. à d. : Alessandra Cusignatti, Iliana Roberto, Sandy Béguelin, Paula Ana Carvalho, le président Jean-Marc Tonna, Célia Martin, Casandra Périllard, Laurence Fleury-Aeby, Camille Ruchonnet, le coach Nicolas Magri, Tatiana Patricia Pereira, Anne Holzknecht, Océane Roux, Jennifer Mennel, Florence Barfüss, Shirley Liechti

Notre dernier article concernant l'équipe féminine du FC Courtelary faisait l'éloge de la reprise positive de cette dernière. Les deux rencontres qui s'étaient déroulées avant la pause estivale avaient été remportées brillamment par les joueuses de Nicolas Magri.

Après une pause estivale de 3 semaines, les Women du FCC ont commencé leur préparation à la nouvelle saison de championnat sur les chapeaux de roue. En effet, un match amical contre le FC La Neuveville-Lamboing et un match de Coupe jurassienne contre le FC Moutier précédaient le match d'ouverture du championnat qui a eu lieu le week-end dernier. Les Women sortent de ces confrontations avec une défaite contre le FC LNL (7-2) et une éclatante victoire (10-2) contre l'équipe prévôtoise. Ces deux rencontres ont mis en évidence quelques difficultés lors des phases offensives, mais également un très bon jeu et de belles constructions.

Premier match de championnat

C'est au terrain de la Praye que l'équipe féminine du FC Courtelary débutait la saison 2020-2021 contre la redoutable équipe SR Delémont. Cette dernière se classait première du championnat avec une bonne dizaine de points d'avance, avant l'arrêt de la saison 2019-2020, due au Covid-19. La dernière confrontation entre les deux équipes remonte au mois d'août 2019 où les Women du FCC s'étaient inclinées 9-0. La tension était palpable au moment de l'arrivée des joueuses sur le terrain. Le coach Nicolas Magri avait tenté de rassurer ses joueuses en leur demandant un bon match, peu importe le résultat. L'important était donc de faire belle figure devant les nombreux spectateurs qui ont assisté aux matchs qui se déroulaient à la Praye en ce samedi 22 août.

La formation initiale du FCC est un classique 4-4-2, avec la plupart des joueuses à leur poste de prédilection. Lors des premières minutes de jeu, l'équipe adverse se montre dangereuse et le jeu se passe majoritairement dans le camp du FCC. Les joueuses du FC Courtelary montrent tout de même une grande solidarité et un bon mental, malgré l'oppression delémontaine. Les Women de Magri font également quelques contre-attaques qui mettent en péril la gardienne adverse. Le score reste inchangé jusqu'à la 41e minute où le SR Delémont ouvre le score. Les joueuses vont prendre le thé, conscientes que malgré le score, la rencontre se déroule mieux qu'elles le pensaient.

De retour sur le terrain, les Women sont déterminées à égaliser. Bien qu'elles aient montré un très bon jeu en première mi-temps, le rythme de la deuxième partie de la rencontre est nettement accéléré. Les actions se font d'une part et d'autre, malgré un pilier central extrêmement solide tenu par la capitaine Casandra Périllard et la joueuse Laurence Fleury-Aeby, l'adversaire réussira sur un coup franc à la 71e à inscrire le deuxième but. Le score ne changera pas jusqu'au coup de sifflet final.

Un premier match à oublier pour les joueuses du FCC, si l'on ne tient compte que du score. En revanche, on peut applaudir leur belle prestation face à l'équipe SR Delémont qui reste un adversaire redoutable et le grand favori de ce groupe 4. | *nm*

Courtelary – Delémont _____ 0-2

Samedi 29 août
4e I. 17 h, Les Genevez: La Courtine – FCC

Dans le vestiaire, lors de la théorie de match

Le mot du président

Pour ce premier week-end à domicile pour presque toutes nos équipes, le moins que l'on puisse dire c'est qu'il fût parfait, avec 3 victoires et une défaite très honorable et encourageante pour nos filles face à l'ogre des SR Delémont.

Bravo à toutes et tous.

Seule petite ombre au tableau, la fréquentation du public! En effet, nous attendions plus de *curieux* à la Praye.

Nous vous rappelons notre action urgente lancée la semaine dernière.

Avec le soutien des commerçants de Courtelary – Cormoret, nous vous proposons de nous aider et par la même occasion le commerce local et ceci de la manière suivante:

- 40 fr. : carte de membre soutien normale
- Dès 60 fr. : vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 10 fr.
- Dès 100 fr. : vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 20 fr.
- Dès 130 fr. : vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 30 fr.
- Dès 200 fr. : vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 50 fr.
- Dès 300 fr. : vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 100 fr.
- Dès 500 fr. : vous recevez 1 bon d'achat d'une valeur de 200 fr.

La cantine du FCC est ouverte à la location pour vos réunions ou manifestations

Versement sur le compte :
Clientis Caisse d'Epargne de Courtelary SA
FC Courtelary
IBAN : CH95 0624 0016 1000 3580 4
Mention : Soutien

Nous vous rappelons que vous avez également la possibilité de louer notre cantine pour vos manifestations privées via info@fccourtelary.ch ou auprès de notre cantinière Océane Roux au 078 821 13 02. | *jmt*

PRO SENECTUTE

032 886 83 80

Sortie VTT

Mardi 1er septembre, sortie VTT dans le Jura bernois, moniteurs : Philippe Gasser 076 297 52 57, Marco Griselli 076 311 08 23.

CYNOLOGIE

Avec son chien à Orange !

La Société Cynologique de Tavannes et environs organise son traditionnel concours de Mobility le samedi 29 août sur le plateau d'Orange de 10 h à 16 h. Inscription sur place (10 fr.) pour les chiens dès 9 mois. Possibilité de se restaurer. Toutes les infos sur www.cyno-tavannes.ch.
Comme les concours de cynologie sont rares dans notre région, nous nous réjouissons de vous y retrouver en nombre ! | *lc*

JE Tav./Tramelan – Courtelary : __ 2:10
JD Team Vallon – Moutier _____ 6:2
4e Courtelary – Tav./Tramelan ____ 2:0
4e W Courtelary – Delémont _____ 0:2

Samedi 29 août
JE 9 h 30 : Team Vallon – Team Orval B

FOOTBALL CLUB SONVILIER

Exploit en coupe, puis désillusion en championnat

Le FC Saint-Imier II (Sonvilier) a débuté sa saison par une victoire 2-1 en coupe neuchâteloise contre le FC Deportivo, équipe de 3e ligue. Après un bon départ concrétisé par un splendide premier but marqué à la 13e minute, le score n'évoluera plus malgré les nombreuses occasions et contre toute attente, les visiteurs ont égalisé à la 86e minute. Le but de la délivrance tombera à la 118e. Trois jours plus tard, il a hélas fallu déchanter après la défaite 1-2 contre le FC Val-de-Ruz II. Malgré une nette domination, la pause est atteinte sur un score vierge et les visiteurs sont tout heureux d'ouvrir la marque à la 52e minute. L'égalisation méritée sur un coup franc indirect dans les 16 mètres sera suivie par un second but adverse au terme d'une contre-attaque rapide à un quart d'heure de la fin. Il faudra relever la tête lors du prochain déplacement contre le FC Kosova NE, autre prétendant à la promotion.

Parcours inverse pour les seniors, qui après une défaite en coupe jurassienne, se sont imposés 2-1 contre le FC Bévilard-Malleray. Après un début de match assez terne, les visiteurs ont ouvert le score à la 27e minute. Ce but a réveillé les locaux qui ont égalisé à l'heure de jeu avant de s'imposer sur un pénalty à 2 minutes du terme. Un grand bravo également à nos juniors B1 pour leur victoire 3-2 face à une très bonne équipe de Deportivo. Ils ont su défendre, se battre en équipe durant tout le match pour aller chercher une victoire difficile, mais méritée. | *dr*

Saint-Imier II (Sonvilier) – Deportivo_2-1
(1/32e coupe neuchâteloise)
Sen. Sonvilier – Bévilard-Malleray_ 2-1
St-Imier II (Sonvilier) – Val-de-Ruz II__1-2
JB Team Vallon II – Grpm Le Parc__ 0-4
JB Team Vallon I – Deportivo _____ 3-2

Vendredi 28 août
Sen. 19 h 30 : Fr.-Montagnes – Sonvilier

Samedi 29 août
JE 9 h : Team Vallon II – Val-de-Ruz II
JE 10 h 30 : VDT Couvet III – Team Vallon III
JE 10 h 45 : Team Vallon I – VDT Couvet I
JB 15 h : Team Vallon I – Val-de-Ruz I
JB 16 h : FCFF Floria – Team Vallon II
18 h : St-Imier II (Sonvilier) – Val-de-Ruz II

Dimanche 30 août
15 h, Couvet :
Kosova NE – Saint-Imier II (Sonvilier)

Lundi 31 août
Sen. 19 h 45 : Sonvilier – Saint-Imier

SOCIÉTÉ DE CAVALERIE DU VALLON DE SAINT-IMIER

Concours hippique

A partir du 2 septembre et jusqu'au dimanche 6 septembre se déroulera le traditionnel concours hippique organisé par la Société de Cavalerie du Vallon de Saint-Imier, en collaboration avec le Manège de Saint-Imier.

Le programme est le suivant :
- mercredi après-midi : épreuves déjà importantes, puisqu'il s'agira de niveau national 130 cm-135 cm
- jeudi et vendredi : place à des épreuves plus régionales de niveau 110 cm à 125 cm
- samedi : le matin ce sera au tour des R/100-105 cm et l'après-midi auront lieu les épreuves libres au style, concours où les jeunes cavaliers essayeront de récolter quelques classements pour l'obtention de leur licence
- dimanche : le matin, épreuves phares du week-end avec des épreuves nationales 140 cm-145 cm. Ce concours hippique se conclura sur les épreuves B80 pour les novices.

A noter encore que vendredi soir vous pourrez participer au souper, fondue chinoise à gogo, pour le prix de 30 fr. Inscriptions obligatoires jusqu'au 28 août au 079 195 26 44. | *va*

SOCIÉTÉ DE TIR DE CAMPAGNE ORVIN

Derniers moments pour les tirs obligatoires

Les tirs pour cette année particulière touchent à leur fin, mais les tireurs qui désirent encore faire leur tir obligatoire, soit pour garder leur fusil, soit par envie, ont encore la possibilité de le faire les mercredis soir dès 17 h 30 pendant les exercices de tir durant le mois de septembre ou samedi 29 août dès 8 h 30 jusqu'à 11 h 30 h lors de la séance de TO des SOF et soldats romands de Bienne (2 TO et 2 TF dans les 3 dernières années pour garder son fusil).

Notre société organise le tir fédéral en campagne cette année. Il aura lieu les 2 septembre dès 17 h 30, le 12 septembre de 13 h 30 à 17 h et le 13 septembre de 8 h 30 à 12 h.

Ce tir est gratuit et c'est une année très spéciale, alors venez nombreux à Jorat. | *eb*

SOCIÉTÉ DE TIR DE CORGÉMONT

Tirs obligatoires

Bien que son exécution soit facultative cette année pour les militaires astreints, la société de tir de Corgémont organise tout de même une session de tirs obligatoires samedi 29 août prochain au stand de l'Envers, de 9 h à 11 h. Chaque participant devra se munir, outre de son arme de service, de la lettre d'invitation, du livret de service, du livret de performance, d'une pièce d'identité, ainsi que d'un couteau suisse.

En raison de la pandémie de Covid-19, il sera demandé aux tireurs d'inscrire leurs coordonnées sur une liste de présences à leur entrée dans le stand et de respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP.

Le comité se réjouit de la tenue de cette matinée de tirs obligatoires et vous attend nombreux. | *av*

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

Du football, enfin...

Le FC Saint-Imier et sa 3e équipe, un début très prometteur, un peu trop facile tout de même. Debout de gauche à droite : Angel Garcia (entraîneur assistant), Hassane Assileck, André Bispo, Tristan Salvade, Alexandre Rüfenacht, Joé Iseli, Naod Andemichael, Mathieu Oswald, Nathan Bovy, Eric Chopard (entraîneur). Assis de gauche à droite : Luc Donzelot, Mael Salvade, Benoît Juillerat, Gennaro Garcia, Jomé Isler, Tom Gerard, Nolan Goncalves, Alan Wenger, Romain Santoro, Alan Burgener. Manquent : Yoan Iseli, Jonathan Oswald, Dario Silva, Owen Thomas.

D'aucuns attendaient cela depuis des semaines, des mois, le football est enfin de retour en Erguël et visiblement c'était le moment. Il y avait du monde autour de nos terrains de football et on a pris goût à partager du spectacle et des moments d'intensité. A commencer par le match de Coupe neuchâteloise de la 2e équipe de Saint-Imier/Sonvilier qui a éliminé le FC Deportivo (équipe de 3e ligue) au terme d'un match un peu fou. Les Erguëliens ont pris rapidement l'avantage avant le premier quart d'heure par une réussite d'Adrien Benz. Plus rien ne changeait jusqu'à quatre minutes de la fin du temps réglementaire, moment où Deportivo choisit d'égaliser. Saint-Imier/Sonvilier était alors contraint à résister pour obtenir les prolongations. Emir Omerbegovic qualifiait les siens à la 118e minute et évitait ainsi la loterie des tirs au but. Une dépense d'énergie que les hommes de Manuel Magalhaes ont payée trois jours plus tard en championnat où ils ont concédé la défaite à la 76e minute contre Val-de-Ruz.

Bonne entrée en matière dans le championnat pour la 1re équipe de Nathan Jeanneret qui a magnifiquement mis à profit les espaces ou les errances de la défense des réservistes loclois. Avec plus de réussite, les Imériens auraient même pu cartonner, si l'on sait qu'ils ont touché lattes et poteaux à quatre reprises avant de connaître une baisse de régime en fin de rencontre. Mais leur solidarité défensive a finalement assuré le blanchissage de Louis Roulin, le portier imérien.

Une équipe à suivre de près

Le clin d'œil du week-end va à Saint-Imier III, équipe nouvellement créée sous les ordres d'Eric Chopard et Angel Garcia et composée essentiellement de très jeunes joueurs. Une fraîcheur juvénile à laquelle la troisième équipe des Bois n'a pas résisté ou ne serait-ce que 45 minutes, le score étant de 3-1 à la pause. Par la suite, les Imériens ont fait montre de leur talent sans que les Jurassiens ne puissent y apporter grande opposition. Un baptême du feu réussi pour cette nouvelle formation, mais sans vouloir jouer l'oiseau de mauvais augure, il est certain que tout ne sera pas toujours aussi facile. Il reste cependant que cette équipe est à suivre, ne serait-ce que pour certains gestes techniques intéressants.

Une brochure toute neuve

La nouvelle brochure du FC Saint-Imier est sortie de presse à l'imprimerie Bechtel de Courtelary. Un nouveau look, des couleurs, elle fait la fierté du club qui en remercie ses annonceurs ayant permis sa création. On y retrouve toutes les informations utiles et la créativité de son auteur, Christian Gerber. Elle est également à consulter en ligne à l'aide du QR code ci-dessous. | *gde*

2e I. Le Locle II – Saint-Imier I ____ 0-2
4e I. St-Imier II Sonv. – Deportivo __ 2-1
(1/32e coupe neuch.)
4e I. St-Imier II Sonv. – Val-de-Ruz_ 1-2
5e I. Saint-Imier III – Les Bois III ___ 9-1
Sen. Reconvilier – Saint-Imier ____ 1-6
JB Sonvilier – Deportivo_____ 3-2
JB Sonvilier –Le Parc_____ 0-4
JC Saint-Imier I –Marin _____ 6-2
JC St-Blaise –Saint-Imier II _____ 5-2
JD Val-de-Ruz II –Saint-Imier I___ 1-12
JD Saint-Imier II – Cortaillod _____ 2-2

Vendredi 28 août
Sen. 19 h 30 : Saint-Imier – Tav./Tram.

Samedi 29 août
JD 11 h : Saint-Imier I – Audax-Friul
JC 12 h : Audax-Friul – Saint-Imier I
JC 14 h 30 : Saint-Imier II – 3 Lacs II
2e I. 17 h 30 : St-Imier I – Béroche-Gorgier

Dimanche 30 août
4e 15 h, Couvet : Kosova – St-I II Sonvi.

Page de couverture de la brochure du FC Saint-Imier

Lundi 31 août
JD 18 h : Marin – Saint-Imier II
Sen. 19 h 45 : Sonvilier – Saint-Imier

Mercredi 2 septembre
JC 19 h 30 : Coffrane II – St-I II (Coupe)

Allez consulter le site du FC Saint-Imier sous www.fcsaintimier.ch

QRcode pour brochure en ligne du FC St-Imier

Une assemblée générale sur fond de Covid-19

Le FC Saint-Imier passe en revue les activités d'une saison bien étrange

Réunis en août plutôt qu'en juin pour les raisons que l'on connaît, les membres de FC Saint-Imier n'ont pas traîné sur les affaires administratives. Cinquante-quatre minutes, c'est le temps qu'il a fallu au président Grégor Doutaz pour boucler statutairement la saison 2019-2020 qui sportivement ne s'est jamais terminée. Pas de relégation, pas de promotion non plus, presque une saison pour rien sur laquelle il n'y a donc pas lieu de s'étendre selon les paroles du maître des débats. Satisfaction tout de même comme le relevait Dario Caminotto, la qualification des seniors pour le premier tour de la Coupe suisse qui se jouera à Bonvillars le 5 septembre prochain. Financièrement, le caissier Thierry Hutzli a décrit une situation financière stable. Moins de rentrées et moins de dépenses aussi, en regard d'un deuxième tour qui n'a pas eu lieu. Il en résulte quand même un bénéfice de 4780 fr. Donc, le FC Saint-Imier aura traversé la période Covid-19 sans trop souffrir. Ce qui a manqué le plus à ses membres, c'est de se retrouver aux abords de Fin-des-Fourches pour soit fouler la pelouse, soit vibrer lors des rencontres initialement prévues. Que cela soit pour les actifs ou les juniors, le manque de titiller le ballon s'est fait ressentir. C'est le sentiment de Raphaël Bovy, à la tête du Team Vallon qui s'étend de Corgémont à Sonvilier, qui regroupe plus de 300 jeunes joueurs pouvant s'exprimer dans la catégorie qui lui sied le mieux. Ce dernier n'est pas avare d'efforts pour offrir aux jeunes du vallon une formation footballistique au mieux des possibilités du moment.

Après un 100e anniversaire qui a apporté son lot de souvenirs et de moments intenses au niveau émotionnel, il reste encore de grands chantiers en cours pour les dirigeants du club erguëlien. Mais dans l'assemblée, et comme le relevait Michel Schafroth, le président du 100e, on ose imaginer ce à quoi auraient abouti trois ans de préparation pour ce jubilaire, si celui-ci avait dû être célébré en cette année 2020.

A l'aube d'une nouvelle saison, c'est aussi avec un nouvel entraîneur que le FC Saint-Imier va tenter d'aller de l'avant. Nathan Jeanneret est ambitieux dans son projet et a rapidement été marqué par l'ambiance chaleureuse qui règne autour de son nouveau club. Le premier chantier à court terme est donc de fédérer tout un club autour de sa 1re équipe. Un peu mise entre parenthèses lors de l'année du 100e, la fusion avec le FC Sonvilier, déjà bien en place dans les faits au niveau du Team Vallon côté juniors et de la 2e équipe du FC Saint-Imier-Sonvilier, c'est à son aspect juridique que les dirigeants des deux clubs vont s'atteler. Une assemblée extraordinaire devrait être convoquée au printemps 2021 pour entériner cette fusion et écrire l'avenir.

Autre sujet de conversation qui est aussi en chantier, le développement des installations sportives du club avec l'idée de créer un terrain synthétique plus au sud de la localité. Des discussions avec la commune et la Société Fédérale de Gymnastique sont déjà en cours, mais là, on en est qu'au début du chemin.

C'est pour toutes ces raisons que l'assemblée a plébiscité par applaudissement la réélection pour une douzième année du président Doutaz et de tout son comité, à la tête d'un club qui bouge, qui a des projets. | *gde*

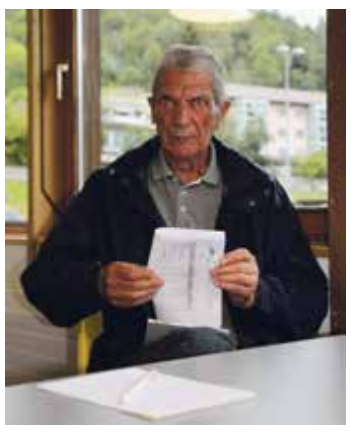

Roger Fiechter, fidèle au FC Saint-Imier depuis 1947 et doyen de l'assemblée, a dit toute son émotion ressentie lors du 100e anniversaire et a proposé que les membres du CO soient tous nommés membres d'honneur

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER
Du 28 août au 3 septembre : Pharmacie Amavita, 032 941 21 94
Samedi : 13 h 30-16 h, 19 h 15-19 h 45
Dimanches et jours fériés : 11 h-12 h, 19 h 15-19 h 45

TRAMELAN
Du 28 août au 3 septembre : Pharmacie Amavita, 058 878 23 50, J. Stil-Baudry
Dimanches et jours fériés : 11 h-12 h et 18 h 30-18 h 45

Changement de service le vendredi à 8 h. Les éventuelles modifications de dernière minute du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT
24 heures sur 24 *0900 900 024*
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE
24 heures sur 24
032 941 37 37

TRAMELAN *0900 93 55 55*
En semaine : 18 h-8 h
Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés : 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER
0800 225 500, Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile, soins en diabétologie
079 439 28 95
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER
rue de Jonchères 60
032 941 31 33
sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON
032 358 53 53
Tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20
Jeudi : 16 h-18 h
Vendredi : 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE
Mercredi : 13 h-18 h
Jeudi : 13 h 30-18 h
Vendredi : 13 h-22 h
www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE SAINT-IMIER
rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe :
lundi et mercredi : 9 h-17 h
032 941 55 45, cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI
SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi : 14 h-18 h
032 941 55 55, contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER rue du Marché 1

Mardi : 16 h-18 h,
accueil en cas de besoin/projets
Mercredi : 14 h-18 h, activités diverses selon programme (voir site internet)
Jeudi : 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans
Vendredi : 15 h 15-18 h,
accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17
espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch
espacejeunesseerguel
espacejeunesse.derguel

BIBLIOBUS UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare
Mardi 1er septembre : 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune
Samedi 5 septembre : 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER
Mardi 15 septembre : 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village
Mardi 1er septembre : 17 h 45-19 h 30
En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire
Vendredi 18 septembre :
17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village
Vendredi 18 septembre : 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL
commune
Mardi 22 septembre :
16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village
Vendredi 18 septembre :
14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET
collège
Mardi : 17 h-18 h 30

CORTÉBERT
école, rez-de-chaussée
Mercredi : 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY
collège
Lundi : 15 h-17 h 30 **Mardi :** 17 h-19 h
Jeudi : 15 h-16 h 30 **Ve :** 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE SAINT-IMIER rue du Marché 6

Horaires spéciaux
Jeudi et vendredi : 9 h-11 h, ouverture dédiée aux personnes vulnérables
Mercredi, jeudi et vendredi : 14 h-18 h, ouverture dédiée aux enfants, adolescents et adultes
Né pour lire : club de lecture tous les premiers mercredis du mois à 14 h 30 (sur inscription) et tous les vendredis du mois à 9 h 45 (jusqu'à 5 ans)

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël, la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages

032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliothèque
Catalogue en ligne : nouveautés

SONVILIER
collège
Lundi : 17 h 30-19 h 30
Mercredi : 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE
collège
Mardi : 15 h 15-17 h 15
Jeudi : 17 h-19 h

VILLERET
rue principale 20
Mardi : 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jeudi : 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE
Atelier ouvert, parcours avec visite guidée

LE SHOP ET LE BISTROT
Mardi-dimanche : 9 h 30-18 h, produits à l'emporter

LA PLACE DE JEUX
Mardi-dimanche : 9 h 30-18 h

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE

CORGÉMONT
halle de La Combe

Gym Tonic : mercredi 14 h-15 h
Gym Fit : mercredi 8 h 15-9 h 10
Gym Seniors : mercredi 9 h 15-10 h 10

Si vous avez 55 ans et plus, dames et messieurs, les leçons sont ouvertes à tout le monde.

079 735 33 74

ORVIN halle
Lundi : 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry
Lundi : 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

SONCEBOZ halle de gymnastique
Ladyfit : mardi 20 h 15-21 h 15
60 francs/an (étudiantes 30 francs/an)
*ladyfitsonceboz@*gmail.com

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi et vendredi : 15 h-18 h
Maria Concetta Houriet
Renseignements : 032 941 14 22
032 941 51 41
www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN chemin des Lovières 13
1er samedi du mois : 9 h-12 h
Lundi-vendredi : 13 h-18 h
Mercredi : 13 h-20 h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation *079 797 33 53*
e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER
Lundi-vendredi : 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MUSÉE DE SAINT-IMIER
Mercredi, samedi et dimanche:
14 h-18 h : *Histoire d'Os, remonter le temps dans les grottes du Jura*
du mercredi 20 mai au 20 septembre
032 941 14 54, musee@saint-imier.ch
www.musee-de-saint-imier.ch

MAISON DES SARRASINS
ORVIN au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

NATATION

PISCINE D'ERGUËL
SAINT-IMIER sur le Pont
Lundi à dimanche : 9 h-20 h
Septembre : 9 h-19 h
032 941 28 42

PISCINES

PISCINE DU CHÂTEAU
TRAMELAN chemin du Château 30
Lundi à dimanche : 9 h-20 h
24 août au 6 septembre : 9 h-19 h
Caisse : 032 487 59 50
Buvette : 032 487 59 26

SKI CLUB COURTELARY

Week-end du 29 et du 30 août assuré par Doris Isler et Philippe Vuillaume, bienvenue aux promeneurs désireux de se désaltérer !

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON À PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h
032 485 01 53
c.faehndrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT
Lundi : 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi : 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15
2606 Corgémont
032 488 10 30
admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET
Lundi : 15 h-18 h
Mercredi : 14 h 30-16 h 30
Jeudi : 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1
2612 Cormoret
Administration : 032 944 15 13
Mairie : 032 944 20 71
Voyer : 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT
Lundi et mardi : 10 h-12 h
Jeudi : 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3
2607 Cortébert
032 489 10 67
Fax : 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY
Lundi et mercredi : 8 h-12 h
Mardi : 8 h-12 h, 14 h-17 h
Jeudi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58
2608 Courtelary
032 944 16 01
admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE
Lundi-vendredi : 10 h-12 h
Mardi et jeudi : 16 h-17 h 30
Rue des Trois-Cantons 20
2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat : info@laferriere.ch
Finances : commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN
Lundi : 16 h-18 h
Métairie des Princes 13
2723 Mont-Tramelan
032 487 62 53
info@mont-tramelan.ch

ORVIN
Fermeture estivale :
du 20 juillet au 7 août, permanence téléphonique : 032 358 01 86
Lundi : 16 h-18 h (perm. maire : 19 h)
Mercredi : 10 h 30-12 h
Jeudi : 16 h-18 h
La Charrière 6
2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80
Fax : 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE
Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jeudi : 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54
2603 Péry
032 485 01 50
commune@pery-laheutte.ch
www.pery-laheutte.ch

RENAN
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi : 8 h-12 h
Rue du Collège 5
2616 Renan
032 962 65 00
Fax : 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT
Mardi : 16 h-18 h
Jeudi : 10 h-12 h
Route Principale 1
2538 Romont
032 377 17 07
info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER
Lu-me : 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jeudi : 14 h-18 h
Vendredi : 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4
2610 Saint-Imier, CP 301
032 942 44 24
Fax : 032 942 44 90
info@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch

SAUGE
Lundi : 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi : 15 h-17 h
Haut du Village 8
2536 Plagne
032 358 20 25
Fax : 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch
www.sauge-jb.ch

SONCEBOZ-SOMBEVAL
Lundi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je : 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi : 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval, CP 47
032 488 33 00
Fax : 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILIER

HEURES D'OUVERTURE DU GUICHET
Lundi, mercredi, vendredi : 8 h-12 h
Jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jeudi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h-12 h

Place du Collège 1
2615 Sonvilier
032 941 11 20
Fax : 032 941 19 73
administration@sonvilier.ch
www.sonvilier.ch

– Crèche « Les Razmokets » : 032 940 14 86
– Ecole de Sonvilier : 032 941 16 66
– Ecole de Mont-Soleil « Aux Pruats » : 032 961 15 49

TRAMELAN
Lu-ma : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h 45
Mercredi : 14 h-16 h 45
Jeudi : 9 h-11 h 45, 14 h-18 h
Vendredi : 9 h-11 h 45, 14 h-16 h
Hôtel de Ville, 2720 Tramelan
032 486 99 99
Fax : 032 486 99 80
www.tramelan.ch

VILLERET
Lundi-vendredi : 9 h-12 h
Rue Principale 24
2613 Villeret
032 941 23 31
admin@villeret.ch
www.villeret.ch

Réclame

POMPES FUNÈBRES Jour et nuit
NIGGLI
Chambres mortuaires et salle de cérémonie
Saint-Imier • 032 941 27 55
www.pf-niggli.ch

Délai page utile
LUNDI SOIR

NE JETEZ PAS VOS MACHINES ET APPAREILS !
Leurs composants sont utiles pour en réparer d'autres
Prise en charge gratuite
à votre domicile les mercredis entre 17 h et 18 h
077 453 19 57 vio@bluewin.ch

IMPRESSUM

Journal d'annonces et d'information
12 000 exemplaires distribués chaque vendredi (excepté durant les vacances de l'imprimerie) dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4, 2608 Courtelary
032 944 18 18, FAC : 032 944 17 56
fac@bechtel-imprimerie.ch

Heures d'ouverture : lu-je 7 h 30-12 h, 13 h 30-17 h, vendredi 7 h 30-12 h

Mise en pages
Claude Sansonnens, Claudia Lopes, Coraline Bolle, Nicolas Schaeffer

Délais de remise des publications
Sport, Utile et Paroisses : lundi soir
Officiel : mardi 12 h
Rédactionnel et Annonces : mercredi 9 h

Tarif des annonces
Sur demande
ou sur www.bechtel-imprimerie.ch

Abonnement annuel : 98 fr.

Impression : Druckzentrum Bern
Distribution : La Poste

Vendredi 28 août 2020 N° 31

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtel-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Corgémont

Elections municipales 2020

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués **dimanche 29 novembre 2020 de 10h à 12h**, au bureau municipal (Centre Village), Grand'rue 17, 1er étage (accessible par l'ascenseur uniquement), pour procéder par les urnes, aux élections municipales suivantes:

Au système majoritaire: (art. 6 ROEM)
1. Le(a) président(e) des assemblées;
2. Le(a) vice-président(e) des assemblées;
3. Le(a) président(e) du conseil municipal (maire/sse);
4. Les deux vérificateurs(trices) de comptes.

Au système proportionnel: (art. 6 ROEM)
1. Les six membres du conseil municipal.

Conformément à l'art. 8 du Règlement pour l'organisation des élections municipales (ROEM), chaque groupe, composé de 40 personnes au moins, possédant le droit de vote en matière communale, peut prendre part à l'élection avec une liste de candidats (signatures manuscrites).

La liste de candidats ne contiendra pas plus de noms qu'il y a de postes à pourvoir. Le cumul est admis pour le système proportionnel (art. 45 ROEM).

La loi et l'ordonnance sur les communes (art. 72 LCo, art. 123-124 OCo) prescrivent que la commission de vérification des comptes comprend au moins une personne habilitée à vérifier un compte communal, c'est-à-dire posséder les connaissances nécessaires en matière de gestion financière des communes et de comptabilité.

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre des sièges à pourvoir, le conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats (art. 31 ROEM).

Chaque liste de candidats doit porter une dénomination qui la distingue des autres listes. La liste contiendra, le nom et prénom, l'année de naissance et le domicile (adresse exacte) des candidats (art. 9 ROEM).

Les signataires de la liste de candidats désignent un mandataire et son suppléant chargés des relations avec les autorités. S'ils y renoncent, la personne dont le nom figure en tête des signataires est considérée comme mandataire et la suivante comme suppléante (art.10 ROEM).

Les listes de candidats doivent être remises au secrétariat municipal jusqu'au lundi 2 novembre 2020 à 12h dernier délai (art. 8 ROEM).

Deux ou plusieurs listes peuvent être apparentées par une déclaration concordante des signataires ou de leurs mandataires (apparentement) au plus tard jusqu'au **vendredi 6 novembre 2020** à 12 h. Entre listes apparentées, le sous-apparentement est autorisé. L'apparentement et le sous-apparentement doivent être indiqués sur la liste (art. 46 ROEM).

En cas de ballottage, un deuxième tour de scrutin aura lieu dimanche 13 décembre 2020 aux mêmes heures et dans le même local (art. 7 ROEM).

Expédition en commun du matériel de propagande des partis politiques

Selon les articles 48 LDP (Loi sur les droits politiques) et 51 ODP (Ordonnance sur les droits politiques), les partis désireux de prendre part à l'envoi en commun doivent s'annoncer au secrétariat municipal jusqu'au **6 novembre 2020** à midi (art. 20 ROEM).

Conditions de participation:
- le matériel de propagande, après les éventuels pliages à effectuer par les partis politiques, doit avoir le format A5 et le poids ne doit pas excéder 25 grammes par parti
- les bulletins de vote non-officiels doivent être glissés dans les brochures de propagande, de manière à former un tout par parti
- l'utilisation d'enveloppes d'un format supérieur à C5 n'est pas autorisée
- les partis peuvent être associés aux préparatifs d'emballage
- le matériel de propagande devra être déposé par les partis concernés jusqu'au vendredi 6 novembre 2020 au bureau municipal de Corgémont.

Corgémont, le 28 août 2020

Le Conseil municipal

Cortébert

COMMUNE BOURGEOISE DE CORTÉBERT

Assemblée générale

Lundi 28 septembre 2020 à 19h à la salle des sociétés

Annule et remplace l'assemblée générale du 7 septembre 2020.

Ordre du jour
1. Lecture du procès-verbal
2. Comptes 2019
3. Divers

Cortébert, le 21 août 2020

Le Conseil de bourgeoisie

Courtelary

Assemblée municipale ordinaire

Mardi 29 septembre 2020 à 20h à la halle de gymnastique (collège)

Ordre du jour
1. Procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 9 décembre 2019, (déposé au secrétariat municipal dès le 28 août 2020).
2. Passation des comptes municipaux, exercice 2019.
3. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 500 000 francs pour la création d'une nouvelle place de jeu, d'une place de stationnement pour les bus scolaires comprenant une place de dépose minute pour les élèves, ainsi que la création d'un parking à la rue de La Châtelaine sur l'ancienne place de jeu.
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 75 000 francs pour l'assainissement du ruisseau du Crêt du Sapelot.
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de 100 000 francs pour l'implantation de conteneurs à déchets semi-enterrés.
6. Discuter et approuver le nouveau règlement communal relatif à l'introduction des bons de garde.
7. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation de la crèche municipale en relation à l'introduction des bons de garde. Ce règlement abroge le règlement d'organisation de la crèche de 2018 avec ses modifications de 2019.
8. Discuter et approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois relative au transfert des tâches à l'association Jura bernois.Bienne.
9. Discuter et approuver l'abrogation du règlement d'assurance de groupe en faveur du personnel de la commune de Courtelary.
10. Messages des autorités:
    - Informations du maire
    - Information dicastère environnement concernant l'évolution de la situation de l'Ecopoint
11. Divers

Durant les 30 jours avant l'assemblée municipale, les règlements mentionnés sous les chiffres 6, 7 et 8 sont déposés publiquement au secrétariat municipal où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours peut être formé contre un acte législatif communal:
- auprès de la Préfecture du Jura bernois, 2608 Courtelary (points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour)

Courtelary, le 28 août 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Zaugg Claude, Le Pacot 9, 2608 Courtelary.
Auteur du projet: idem que requérant.
Propriétaire foncier: idem que requérant.
Projet de construction: aménagement d'un appartement dans les combles, ouverture de 2 fenêtres en façade sud et de 7 velux, bâtiment sise Le Pacot 9 sur parcelle N° 159, zone HA.
Dimension: selon plans déposés.
Protection des eaux: raccordement à la canalisation communale et à la STEP.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Courtelary jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.
Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille officielle d'avis du District de Courtelary*.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Courtelary. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Courtelary, le 18 août 2020

Le Secrétariat municipal

La Ferrière

Avis de construction

Requérante: Christine Streit, Impasse des Martinets 4, 2333 La Ferrière.
Auteur du projet: KWSA SA – Architectes HES –SIA, rue Charles-Schäublin 3, 2735 Malleray
Propriétaire foncier: Christine et Daniel Streit, Impasse des Martinets 4, 2333 La Ferrière.
Projet: suppression du chauffage à mazout, désaffection de la citerne et installation d'une pompe à chaleur air-eau en façade est, parcelle 348, Impasse des Martinets 4, 2333 La Ferrière.
Zone: habitation.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 28 septembre 2020.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 28 août 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante: Brigitte Beurret-Voinnet, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel.
Représentant: Jérôme Beurret, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel.
Auteur du projet: Jérôme Beurret, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel
Propriétaire foncier: Brigitte Beurret-Voinnet, p.a. REMACO AG, Hirzbodenweg 103, 4052 Basel.
Projet: remplacement des fenêtres et volets, véranda sud et nord, chauffage à mazout, construction d'une terrasse à l'ouest, peinture de toutes les façades, réfection de l'étanchéité du toit plat, parcelle 63, Les Rochats 97a, commune de La Ferrière.
Bâtiment: digne de protection, objet C.
Ensemble bâti: E (La Ferrière, Les Rochats).
Zone: hors zone à bâtir.
Dérogation: art. 24 LAT.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 28 septembre 2020.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 28 août 2020

Le Secrétariat municipal

Orvin

Assemblée municipale

du mercredi 16 septembre 2020 à 20h à la halle de gym d'Orvin

Modification de l'ordre du jour

Information préalable: le point 9 «Election d'un maire», tel que publié dans la *Feuille Officielle* du 14 août, sera retiré de l'ordre du jour de l'assemblée du 16 septembre 2020.

Pour des raisons pratiques organisationnelles, le conseil municipal a décidé de repousser l'élection du maire à l'assemblée du mois de décembre 2020 (avec entrée en fonction au 1er janvier 2021) afin de la faire concorder avec un renouvellement partiel des membres du conseil municipal.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Orvin, le 25 août 2020

Le Conseil municipal

Péry-La Heutte

Avis de construction

Requérants: Marie-Laure Gebhard et Eric Steiner, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.
Propriétaire foncier: Eric Steiner, route de Sonceboz 15, 2604 La Heutte.
Auteur du projet: MBR Architecture, passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Projet de construction: rénovation de l'habitation de la ferme. Route de Sonceboz 15, parcelle N° 131, zone agricole.
Dimensions: selon les plans déposés.
Genre de construction: création d'un appartement à l'étage et aux combles, pose de vitrages et panneaux solaires en toiture, remplacement du chauffage à mazout par un chauffage à granulés en bois, améliorations thermiques. Construction de 3 serres. Démolition du poulailler et du garage en tôle N° 15b. Transformation d'un garage en magasin de campagne avec café. Fondations existantes. Construction portante en maçonnerie et bois. Plafonds en bois. Façades en crépi/bois existantes, couleur inchangée. Toit à 2 pans + croupes existant recouvert de tuiles TC + verre de couleur naturel.
Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: néant
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 20 septembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 août 2020

Le Conseil municipal

Délai de remise
des publications officielles
MARDI 12 H

Péry-La Heutte
(suite)

Avis de construction

Requérants: Ramseyer Manna Géraldine et Manna Gaetano, chemin du Pont 8, 2604 La Heutte.
Propriétaires fonciers: Ramseyer Manna Géraldine et Manna Gaetano, chemin du Pont 8, 2604 La Heutte
Auteur du projet: Deco & Architecture, Jean-Pierre Gerber, rue de l'Oeuchette 2A, 2605 Sonceboz
Projet de construction: construction d'une maison familiale avec garage double intégré. Chemin du Paradis 5A, parcelle Nº 500, zone H2.
Dimensions: selon les plans déposés.
Genre de construction: fondations radier en béton armé et pare-gel. Construction portante en mur en briques T.C. Parois en mur T.C. de 12 cm. Façades en crépi rustique de couleur blanc cassé. Toit à 1 pan avec un inclinaison de 11° recouvert d'Eternit Structa de couleur terre cuite. Chauffage par pompe à chaleur air eau externe.
Protection des eaux / eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.
Dérogation: demande de dérogation pour distance à la limite Art. A151 al. 4 et 5.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 20 septembre 2020 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 21 août 2020

Le Conseil Municipal

Saint-Imier

Restrictions en matière de stationnement

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19 décembre 1958, et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29 octobre 2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête la décision suivante en matière de circulation routière:

Stationnement autorisé aux emplacements marqués sur chaussée uniquement (cases en zone blanche sans signalisation verticale)
Rue de la Clef, entre le carrefour avec la route cantonale et le carrefour avec la rue Bakounine

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfete du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

Saint-Imier, le 21 août 2020

Au nom du Conseil municipal
Le Président: Patrick Tanner
Le Chancelier: Beat Grossenbacher

Permis de construire 20-58

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Swann Thommen et Maude Schneider, rue des Roches 30, 2610 Saint-Imier.
Auteurs du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 488, rue des Roches 30, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: installation de deux poêles à bois (atelier rez et atelier 1er) avec conduit de cheminée en toiture.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone mixte M2 C3a.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégé: immeuble digne de conservation.
Dépôt public: du 28 août 2020 au 28 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 28 août 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-56

Requérants / Maîtres d'ouvrage: Carine Rivat et Yoann Verdino, rue du Soleil 13, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Artigroup Sàrl, Grand-rue 81, 2608 Courtelary.
Adresse du projet: BF 2088, rue Bakounine 5, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: construction d'une maison familiale et d'un garage double.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.
Dérogations: –
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégés: –
Dépôt public: du 21 août 2020 au 21 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 21 août 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

Permis de construire 20-55

Requérant / Maître d'ouvrage: Claude Bernard, Champ Quin 5, 2733 Pontenet.
Auteur du projet: idem MO.
Adresse du projet: BF 655, rue du Soleil 25, 2610 Saint-Imier.
Description du projet: remplacement d'une chaudière à gaz (sans changement d'agent énergétique) et pose d'un conduit de cheminée extérieur en façade est.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.
Dérogations: ISCB 8/823.111/2.1
Zones / périmètres protégés: –
Objet protégés: –
Dépôt public: du 21 août 2020 au 21 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 21 août 2020

Le Chef du service urbanisme et mobilité
Nicolas Vuilleumier

EMS HÉBRON SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Assemblée générale ordinaire

Conformément à nos statuts, nous convoquons nos associés à l'assemblée générale ordinaire le

15 septembre 2020 à 19 h
à l'aula du CEFF santé-social
rue Agassiz 12 à Saint-Imier

Ordre du jour

1. Liste de présences
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Construction de l'EMS Hébron à Courtelary: état des lieux
4. Validation du report de l'AG ordinaire du 11 mai 2020
5. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2020
6. Rapport de l'exercice 2019: conseil d'administration et direction
7. Présentation des comptes 2019
8. Rapport de l'organe de révision
9. Approbation des comptes 2019
10. Décharge au conseil d'administration pour l'exercice 2019
11. Présentation du budget 2020
12. Elections statutaires:
    12.1. Des membres du conseil d'administration
    12.2. De l'organe de révision
13. Divers

NB: masques et désinfectant à disposition à l'entrée du bâtiment

Mont-Soleil, le 21 août 2020

EMS Hébron
Le Conseil d'administration

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Imprimerie Juillerat et Chervet SA, rue de la Clef 7, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: MSBR Nouvelle Générations SA, Bureau d'architecture, rue de la Serre 66, 2301 La Chaux-de-Fonds.
Emplacement: parcelles Nos 1966 et 2069, au lieu-dit: «rue de la Clef 7», commune de Saint-Imier.
Projet: agrandissement au nord de l'imprimerie existante comprenant des zones de stockage, une surface de production complémentaire, la pose d'un monte-charge, des vestiaires, des WC, un bureau, un local à archives et un local de prod. chimiques. Construction de murs de soutènement, aménagement d'une terrasse, démolition des garages sis à l'ouest et extension de la place de stationnement au nord.
Modifications: construction d'un quai de réception de produits et marchandises avec accès par camion le long de la façade est avec couvert et local administratif enterré, aménagement d'un mur de soutènement et d'un accès piétonnier, excavation supplémentaire de 5 m de profondeur pour augmenter la zone de dépôt, entièrement au sous-sol sans incidence sur le volume en surface, suppression de la passerelle le long de la façade ouest, réaménagement des locaux et du monte-charge à l'intérieur du bâtiment, aménagement de vestiaires supplémentaires avec sas de transition et modification des ouvertures en façades (portes et fenêtres).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: PQ «rue de la Clef».
Dérogation: art. 43 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre les modifications**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Elodie Grass, La Petite Côte 11, 2336 Les Bois.
Auteur du projet: whg.architectes Sàrl, Olivier Gogniat, rue de la Gruère 5, 2350 Saignelégier.
Emplacement: parcelle Nº 110, au lieu-dit: «rue Francillon 32», commune de Saint-Imier.
Projet: changement d'affectation du local commercial en boulangerie avec salon de thé + take away et peinture de la façade du commerce.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zones: M1 et C3b.
Zone de protection: périmètre de protection de l'ancienne localité.
Dérogation: art. 85 OC.
Recensement architectural: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Parc régional Chasseral, Place de la Gare 2, 2610 Saint-Imier.
Auteur du projet: Natura biologie appliquée Sàrl, Le Saucy 17, 2722 Les Reussilles.
Emplacement: parcelles Nos 37 et 584, aux lieux-dits: «Pâturage des Ecovots et Les Fousserets», Vauffelin, commune de Sauge.
Projet: revitalisation de deux sources actuellement captées dans le cadre d'un programme de renforcement de l'infrastructure écologique porté par les parcs naturels régionaux du Doubs et de Chasseral, restauration du milieu fontinal à l'exutoire dans les sources, remplacement des conduites et chambres existantes de manière à maintenir une utilisation agricole (bétail), pose de deux clôtures et création d'une place en groise de 10 m².
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zones de protection: haie et sources.
Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sauge. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Sonceboz-Sombeval

Avis de construction

Requérants: Docourt Tanguy et Balac Aleksandra, rue de la Combe 1 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: Gerber Mathieu, paysagiste, rue Rosselet-Challandes 4 à 2605 Sonceboz-Sombeval,
Emplacement: lieu-dit: rue de la Combe 1, parcelle N° 688 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet: création de 4 places de parc.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.
Dérogations: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 août 2020

Le Bureau communal

Sonceboz-Sombeval (suite)

Avis de construction

Requérant: RX IMMO SA, rue de l'Envers 29 à 2605 Sonceboz-Sombeval
Auteur du projet: Geiser Philippe, Clos Velez 18 à 2735 Malleray.
Emplacement: lieu-dit: rue de l'Envers 29, parcelle N° 256 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet: construction d'un four à pain et installation d'un canal de fumée sur la façade ouest.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: A3.
Dérogations: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 28 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 28 août 2020

Le Bureau communal

Avis de construction

Requérants: André Marc-Olivier et Nadine, rue Crétat Sombeval 4 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Auteur du projet: MBR Architecte SA, passage de l'Esplanade 1 à 2610 Saint-Imier.
Emplacement: lieu-dit: rue Crétat Sombeval 4, parcelle N° 216 à 2605 Sonceboz-Sombeval.
Projet: agrandissement d'un logis dans le volume bâti existant pour créer un studio au rez-de-chaussée et une chambre à l'étage.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: C.
Dérogations: –
Périmètre protégé: –
Objet protégé: –

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 21 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration communale, rue des Prés 5, 2605 Sonceboz-Sombeval.
En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).
Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sonceboz-Sombeval, le 21 août 2020

Le Bureau communal

Sonvilier

Avis de construction

Requérante/Maître d'ouvrage: Sandy Cantoni, Derrière l'Eglise 21, 2615 Sonvilier.
Auteur du projet: Espace et Lumière Sàrl, route des Denges 28D, 1027 Lonay.
Adresse du projet: BF 923, Derrière l'Eglise 21, 2615 Sonvilier.
Description du projet: construction d'un jardin d'hiver non chauffé et d'une place de stationnement.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de constructions: H2.
Dérogations: art. 80 LR (Loi sur les routes).
Zones/périmètres protégés: aucun.
Objet protégé: non.
Oppositions/réserves de droits: aucune.
Dépôt public: du 21 août au 21 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 21 août 2020

La Municipalité de Sonvilier

Avis de construction

Requérant/Maître d'ouvrage: Diego Pasqualetto, route des Sauges 17,2615 Sonvilier.
Auteur du projet: Faivre Energie SA, route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.
Adresse du projet: BF 202, route des Sauges 17, 2615 Sonvilier.
Description du projet: installation d'une pompe à chaleur air-eau.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Construction du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: H2.
Dérogations: A151 al. 8 RCC.
Zones / périmètres protégés: aucun.
Objet protégé: non.
Oppositions / réserves de droits: aucune.
Dépôt public: du 28 août au 28 septembre 2020 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 28 août 2020

La Municipalité de Sonvilier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: John Nappiot, rue du Pont 12, 2610 Saint-Imier.
Emplacement: parcelles Nos 385 et 991, au lieu-dit: «Sur l'Eau», commune de Sonvilier.
Projet: demande déposée après coup pour l'aménagement d'une place de dépôt en groise pour matériaux de construction et de jardinage, réalisation d'une rampe d'accès avec la pose de murs blocs de chaque côté de la rampe.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: A.
Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Villeret

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Immobilsuisse SA, Claridenstrasse 6, 8002 Zürich.
Auteur du projet: SIAMAK Living Architecture, Weite Gasse 4, 8001 Zürich.
Emplacement: parcelles Nos 236, au lieu-dit: «rue de la Gare3», commune de Villeret.
Projet: changement d'affection de l'ancienne usine en immeuble d'habitation de 8 logements, rénovation énergétique du bâtiment, changement des fenêtres, création de nouvelles ouvertures en façades, ajout de balcons et d'un étage supplémentaire sur la partie Sud-Est du bâtiment existant, aménagement de 6 places de stationnement extérieures et pose de panneaux photovoltaïques en toiture (toit végétalisé).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: zone village (V).
Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR et 42 RCC.
Recensement architectural: ensembles bâtis A et C.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Maître d'ouvrage, auteur du projet et propriétaire foncier: Hasan Sahin, rue Paul-Charmillot 91, 2610 Saint-Imier.
Projet: transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, ajout d'un balcon à la porte-fenêtre sur la façade nord, pose de panneaux solaires sur la toiture ouest;
Parcelle: parcelle N° 246, zone village.
Emplacement: lieu-dit: rue Jacques-René Fiechter 1, 2613 Villeret.
Construction: selon plans déposés.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary,* soit jusqu'au 20 septembre 2020.
Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret.

Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 21 août 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maîtres d'ouvrage, auteurs du projet et propriétaires fonciers: Da Rocha Ribeiro Margarida Susana et De Almeida Ferreira Jose Fernando, rue Jacques-René Fiechter 12, 2613 Villeret.
Projet: par rapport à l'immeuble, construction d'un mur, au nord-ouest, pose d'une palissade démontable et création d'un escalier (projet déjà réalisé). Création, au sud-ouest, d'une rampe d'accès à la cave, transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre au pied de la rampe.
Parcelle: parcelle N° 201, zone village.
Emplacement: lieu-dit: rue Jacques-René Fiechter 12, 2613 Villeret.
Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 20 septembre 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 21 août 2020

Le Secrétariat municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage et propriétaire foncier: Lony Sàrl, Passage des Condémines 2, 2056 Dombresson.
Auteur du projet: Rmoved SA, Amélie Stoffer, route de la Sauge 12, 2042 Valangin.
Projet: transformation des appartements et installation du chauffage à distance.
Construction: selon plans déposés.
Dimensions: selon plans déposés.
Parcelle: parcelle N° 201, zone village.
Emplacement / adresse du projet: lieu-dit: rue de la Gare 9, 2613 Villeret, parcelle N° 133 de Villeret, zone village.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* soit jusqu'au 20 septembre 2020.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au Secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 21 août 2020

Le Secrétariat municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Berggenossenschaft «Les Limes», Murzelenstrasse 34, 3034 Murzelen.
Emplacement: parcelle Nº 579, au lieu-dit: «Aux Limes», commune de Villeret.
Projet: demande après coup concernant la réalisation d'une place de retournement pour camions avec mesures de compensation (deux surfaces écologiques de 20 m² contenant la plantation de divers arbres et buissons d'espèces indigènes).
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Zones de protection: réserve naturelle de la Combe-Grède, IFP no 1002 Chasseral et site de protection de la faune Combe-Grède (Nº 2.00).
Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Villeret. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2020

La Préfète: Stéphanie Niederhauser

Réclame

Canton de Berne

OFFICE DE L'AGRICULTURE ET DE LA NATURE

Publication : Inscription pour les types de paiements directs et les PER

Recensement d'automne 2020/2021, recensement d'estivage 2020, recensement 2020 des surfaces de protection de la nature et recensement supplémentaire 2020 en matière d'utilisation efficiente des ressources (CER)

Période du 4 au 21 septembre 2020

Nous n'enverrons plus que des courriers électroniques pour annoncer le début du recensement d'estivage et du recensement des surfaces de protection de la nature aux exploitants et exploitantes concernés. L'envoi postal est donc supprimé. L'accès à l'application GELAN se déroulera comme par le passé, via le portail www.agate.ch. Veuillez consulter la page www.gelan.ch/fr/Recensements pour tout complément d'information.

En vertu de l'article 97 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), l'inscription pour la perception des paiements directs 2021 doit se faire durant le recensement d'automne. Le recensement d'estivage 2020, le recensement 2020 des surfaces de protection de la nature et le recensement complémentaire CER 2020 (procédé d'épandage diminuant les émissions), seront effectués durant la même période.

Les exploitants et exploitantes concernés seront informés du début des recensements par courrier électronique le 1er septembre 2020.
Nous vous prions de contacter l'office de recensement de votre commune pour tout complément d'information.

Le Service des paiements directs
Domaine Mise en œuvre
de la politique agricole

Nouveau forestier de triage pour le Haut-Vallon

(communes de Sonvilier, Renan et La Ferrière)

Suite au départ à la retraite de Pierre-Yves Vuilleumier, la Division forestière Jura bernois communique, à l'intention des propriétaires de forêts, les nom et coordonnées de son successeur.
Dès le 1er septembre prochain, veuillez vous adresser à :

Michael Peluso, forestier d'Etat
Rue de Pierre-Pertuis 7
2710 Tavannes
michael.peluso@be.ch
031 636 82 51 ou 079 843 91 38

qui pourra vous fournir des conseils, renseignements, exécuter des martelages, etc. pour vos forêts.

Août 2020

La Division forestière Jura bernois

Retrouvez le journal de la semaine dernière sur notre site internet

BECHTEL-IMPRIMERIE.CH

Octroi du permis de construire et édiction des plans

Les demandes de permis de construire et les plans d'affectation des communes devraient à l'avenir pouvoir être traités sous forme électronique. Le Conseil-exécutif a adapté en ce sens les dispositions de la loi sur les constructions et du décret concernant la procédure d'octroi du permis de construire, qu'il a approuvées à l'intention du Grand Conseil.

Dans le canton de Berne, les demandes de permis de construire doivent être déposées en deux exemplaires au moins sur support papier auprès de l'administration communale. Leur traitement sans documentation électronique se révèle de plus en plus inefficace, d'autant que les mêmes informations doivent être fournies de manière répétée dans différents formulaires.

Pour ce qui est des plans d'affectation (plan de zones, règlement de construction, plans de quartier), le droit en vigueur impose aux communes de les soumettre à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire en six exemplaires au moins pour examen préalable et approbation.

Procédure plus simple et plus efficace

Le présent projet crée les bases légales permettant de rendre la forme électronique obligatoire dans la procédure d'octroi du permis de construire.

Les demandes de permis de construire et tous les autres documents de la procédure ainsi que les plans devront désormais être déposés sous forme électronique. La révision met en place par ailleurs une base légale générale qui conférera un caractère contraignant aux plans d'affectation, aux plans directeurs et aux plans sectoriels électroniques. Elle s'appliquera dans un premier temps aux plans d'affectation des communes et à la Direction de l'intérieur et de la justice (plan de quartier cantonal conformément à l'art. 102 LC). L'introduction de la version électronique des plans d'affectation répond à un besoin des communes et des services cantonaux compétents. Elle facilite l'accès et permet dans le même temps de traiter le dossier. La révision de la loi sur les constructions sera débattue au parlement cantonal lors de la session d'hiver 2020.

Août 2020

Le Conseil-exécutif

Une nouvelle directrice pour la prison régionale de Bienne

Beatrice Büchner (58 ans) sera la nouvelle directrice de la Prison régionale de Bienne. Elle occupe depuis 2016 le poste de vice-directrice de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg, où elle est en charge de l'exécution des peines et mesures. Elle avait été auparavant directrice suppléante de l'établissement pénitentiaire de Bostadel (ZG), où elle exerçait une fonction similaire. De 2009 à 2012, Beatrice Büchner avait déjà travaillé à l'Office de l'exécution judiciaire du canton de Berne, en tant que responsable de la section fermée de l'Établissement pénitentiaire de Saint-Jean, spécialisé dans l'exécution des mesures. Elle justifie donc d'une vaste expérience dans la conduite du personnel et dans l'exécution judiciaire.

Avant de travailler dans le domaine carcéral, Beatrice Büchner a été enseignante, elle a dirigé une école, elle a conseillé des spécialistes d'institutions sociales et elle a exercé des activités bénévoles pour des œuvres d'entraide internationales.
Diplômée de l'École normale, elle s'est formée en psychothérapie, puis a suivi des cours portant sur la médiation, la gestion de la qualité, le leadership et l'exécution des peines.

Beatrice Büchner succédera à Bruno Graf, qui prend sa retraite fin mars 2021, après de longues années de service.

La Prison régionale de Bienne emploie 24 personnes et compte 44 places de détention.

Août 2020

La Direction de la sécurité

Réclame

Protection du climat à inscrire dans la Constitution cantonale

La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire propose au Grand Conseil d'inscrire la protection du climat dans la Constitution cantonale. La majorité des participants à la procédure de consultation a approuvé un nouvel article constitutionnel, qui impose au canton de Berne de parvenir à la neutralité climatique d'ici à 2050.

Il est urgent que la protection du climat figure dans la Constitution comme une mission prioritaire du canton de Berne.
La Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) a proposé deux variantes en réponse à une initiative parlementaire en ce sens mise en consultation au printemps dernier.
Sur 54 participants à la procédure de consultation, 34 approuvent la révision proposée. Une majorité estime qu'une inscription explicite est urgente compte tenu des enjeux cruciaux du changement climatique.
Selon cet article constitutionnel sur la protection du climat, le canton et les communes devront s'engager ensemble pour freiner le changement climatique et mettre en place des mesures visant à éviter ou à maîtriser les dommages climatiques.
Une minorité des participants à la consultation a fait valoir que le climat était déjà protégé par l'article 31 de la Constitution cantonale (protection de l'environnement).

Neutralité climatique d'ici 2050

Une large majorité des participants a préféré la seconde variante. Élaborée par la CIAT, elle ambitionne la neutralité climatique dans le canton de Berne d'ici à 2050 et l'atténuation des effets néfastes du changement climatique. Les mesures pour y parvenir doivent cependant être acceptables économiquement et socialement. Elles devraient intégrer notamment des instruments de promotion de l'innovation et de la technologie. Le canton de Berne peut faire beaucoup dans ce domaine, en développant des solutions et en encourageant la recherche.

Projet examiné par le Grand Conseil

Le Grand Conseil débattra de cette modification de la Constitution lors de sa session d'hiver 2020. La décision finale reviendra au corps électoral du canton de Berne.

Août 2020

Le Grand Conseil